CRIC n° 31 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 3 novembre 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....1

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les premiers effets de la taxation des petits colis sur Liege Airport ».....1

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact des suppressions de lignes de Ryanair sur l'emploi à Brussels South Charleroi Airport (BSCA) » ;

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les déclarations alarmistes de Ryanair » ;

Question orale de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réduction de l'offre de Ryanair à l'aéroport de Charleroi ».....2

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le flou entourant la privatisation des aéroports wallons ».....5

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la concertation relative à la fermeture programmée de l'aéroport de Charleroi en 2028 ».....6

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la hausse annoncée des tarifs de distribution d'ORES » ;

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement communal des investissements d'ORES » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la hausse des tarifs de distribution d'ORES et ses conséquences pour les ménages wallons » ;

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réorganisation des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) en Wallonie » ;

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la levée de fonds d'ORES pour moderniser le réseau électrique » ;

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les scénarios privilégiés pour le regroupement des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) en Wallonie » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'augmentation des tarifs d'ORES »..... 7

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Laurent Devin – M. Yves Evrard – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Alice Bernard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement du volet régional de la norme énergétique et les moyens mobilisés pour préserver la compétitivité des entreprises wallonnes »..... 13

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la situation de l'entreprise Artbois à Étalle et les solutions concrètes face à la saturation du réseau électrique »..... 15

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle du stockage par batteries dans la sécurisation et la flexibilité du réseau électrique wallon » ;

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la reconnaissance du stockage hybride et la facturation sur base nette »..... 16

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Nicolas Janssen – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la possibilité de limiter à distance la production des grands parcs photovoltaïques » ;

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rapport d'Elia sur la gestion de la prolifération photovoltaïque »..... 18

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Eddy Fontaine – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de la filière de biométhanisation en Wallonie »..... 20

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Vincent Crampont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de la diminution des moyens fédéraux aux CPAS sur les citoyens wallons »..... 21

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Crampont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement de l'adaptation climatique dans le cadre du budget initial 2027 » ;

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement et la mise en œuvre de la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques »..... 23

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Nicolas Janssen – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la communication concernant l'ETS2 » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la clarification des résultats du conclave communiqués par le Gouvernement concernant l'ETS2 et le Fonds social pour le climat (FSC) »..... 25

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – M. Stéphane Hazée – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le nouveau *carbon leakage* et l'encadrement des aides d'État pour un pacte industriel propre (CISAF) »..... 28

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'agrivoltaïsme annoncé lors du budget initial 2027 »..... 29

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la maîtrise du coût de l'énergie pour les entreprises dans le cadre du budget initial 2027 »..... 30

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la comparaison des contrats d'énergie et l'accompagnement des ménages wallons »..... 31

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'absence de moyens garantis pour les sociétés de logement de service public (SLSP) en matière de logement public » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le devenir du Plan social pour le climat (PSC) annoncé par le Gouvernement en juin 2025 et adopté définitivement en mars 2026 » ;

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les réponses à donner pour l'avenir des sociétés de logement de service public (SLSP) » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'inquiétude de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) sur l'avenir des sociétés de logement de service public (SLSP) »..... 33

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Stéphane Hazée – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Alice Bernard – Mme Cécile Neven, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 38

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 38

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le Fonds social pour le climat (FSC) à la rescousse du Gouvernement wallon dans le dossier des primes à la rénovation » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les incertitudes pour les citoyens concernant la réforme des aides à la rénovation un mois après son lancement » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement des 750 millions d'euros annoncés pour la rénovation énergétique dans le cadre du budget initial 2027 » ;

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'accompagnement à la rénovation des logements » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le lancement opérationnel du nouveau système d'aides à la rénovation »....38

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Stéphane Hazée – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la proposition de créer un fonds régional de garantie locative portée par les CPAS »....42

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le coût de plus en plus élevé pour l'achat d'un logement »....42

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle des référents sociaux et la nécessité de renforcer leurs moyens » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la prévention des exclusions au sein du parc de logements publics » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la protection des travailleurs sociaux lors des visites à domicile »....44

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle d'ascenseur social du logement public »....47

Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de projets *build in my backyard* (BIMBY) »....48

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la prévention des conflits d'intérêts au sein du Logis tournaisien »....49

Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....51

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites....51

Interpellations et questions orales retirées....51

LISTE DES INTERVENANTS....52

ABRÉVIATIONS COURANTES....53

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Olivier Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Le PTB souhaite mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission la proposition de décret modifiant les articles 89 et 89/1 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation afin d'instaurer un encadrement des loyers sur le marché privé, déposée par Mme Bernard, M. Mugemangango, Mmes Ammi, Van Walle, M. Liradelfo et Mme Pavet (Doc. 654 (2025-2026) N° 1).

M. le Président. – Ce sera validé par la prochaine Conférence des présidents.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les premiers effets de la taxation des petits colis sur Liege Airport »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les premiers effets de la taxation des petits colis sur Liege Airport ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis le 1er juillet, il y a la taxe européenne de 3 euros sur les petits colis importés d'une valeur inférieure à 150 euros. L'aéroport annonce ainsi un recul de 42 % des volumes de petits colis liés au commerce en ligne. Malgré cette hausse, le tonnage global du troisième trimestre est resté stable, avec une diminution de 6 % des mouvements d'avions. Les exportations ont quant à elles progressé de 18,5 % sur neuf mois. Ces résultats montrent la capacité d'adaptation de l'aéroport. Le maintien des tonnages ne permet cependant pas de mesurer à lui seul les conséquences sur les recettes et l'emploi. En avril, vous rappeliez d'ailleurs que le commerce en ligne représentait près de 45 % des revenus directs de l'aéroport.

Disposez-vous d'une première évaluation des conséquences de cette baisse sur les recettes de Liège, l'activité des opérateurs et l'emploi ? La croissance des exportations et des autres activités permet-elle de compenser le recul des petits colis en termes de revenus et d'emplois ? Quelles suites ont été données aux échanges avec les autorités douanières et à votre courrier du 30 mars au ministre fédéral des Finances concernant l'adaptation des modèles logistiques et la prévention des distorsions de concurrence entre plateformes européennes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, les résultats enregistrés par Liege Airport montrent tout d'abord une réelle capacité de résilience. Sur les neuf premiers mois de 2026, l'aéroport a dépassé le million de tonnes de fret, en progression de 7,3 %, tandis que les exportations ont augmenté de 18,5 %.

L'entrée en vigueur le 1er juillet du droit de douane de 3 euros sur les petits colis a néanmoins eu un impact rapide sur l'e-commerce. Au troisième trimestre, les volumes concernés ont reculé de 42 %, et les mouvements d'avions de 6 %. Malgré cela, le tonnage total est resté pratiquement stable.

Ces chiffres doivent cependant être interprétés avec prudence. Les marchandises issues du commerce électronique sont généralement enregistrées comme fret général et ne disposent pas d'un code de manutention qui permet d'en isoler précisément le tonnage. Selon les

estimations communiquées par l'aéroport, elles représentaient environ 30 % des volumes totaux en 2025 et au premier trimestre 2026. La baisse observée correspondrait donc, par extrapolation, à une perte globale d'environ 13 % du tonnage potentiel, ce qui explique largement le ralentissement constaté au troisième trimestre.

À ce stade, nous ne disposons toutefois pas encore d'une évaluation consolidée de l'incidence sur le chiffre d'affaires et l'emploi de l'ensemble des opérateurs. Après trois mois seulement, il serait prématuré d'avancer un montant de pertes ou un nombre d'emplois concernés. Une diminution du recours au travail intérimaire a néanmoins été signalée chez certains opérateurs de manutention. La progression des exportations et la diversification des activités permettent donc, à ce stade, de maintenir le tonnage global, mais il n'est pas encore possible d'affirmer qu'elles compensent intégralement le recul du commerce électronique en matière de revenus et d'emplois. Cette appréciation devra s'effectuer sur une période plus longue permettant de distinguer un ajustement temporaire du marché d'une évolution structurelle.

Liege Airport poursuit dans ce contexte une stratégie de diversification. La plateforme renforce notamment son positionnement dans la chaîne du froid, les produits pharmaceutiques et périssables, les semi-conducteurs et le matériel destiné aux centres de données. Elle entend également attirer des flux à plus haute valeur ajoutée et développer des activités d'entreposage, de préparation, de commandes et de gestion intégrée de la chaîne logistique.

Les échanges avec les autorités douanières se poursuivent. Les premières données confirment une adaptation importante des flux depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle fiscalité. On observe une évolution vers des modèles reposant davantage sur l'importation en lots. L'entreposage et la préparation des commandes au sein de l'Union européenne pourraient également créer de nouvelles opportunités logistiques en Wallonie. Il est cependant encore trop tôt pour mesurer l'ampleur de cette évolution.

Les autorités fédérales ont parfaitement été informées des difficultés engendrées par la taxe sur les colis pour les chaînes logistiques belges. Je n'ai en revanche pas encore reçu de retour particulier quant à ma demande d'attention à cette problématique auprès du ministre fédéral des Finances. Ces nouvelles règles ne peuvent pas conduire à déplacer les flux vers d'autres plateformes européennes au détriment de la Wallonie, et leur application doit être cohérente et équitable. Je resterai particulièrement attentive à l'évolution de l'activité, des recettes et de l'emploi sur le site.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions. On salue la capacité de Liege Airport et de son management à réagir à cette taxe. On s'en réjouit, mais il faut rester très attentifs aux décisions fédérales, voire européennes, qui peuvent impacter les Régions.

Question orale de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact des suppressions de lignes de Ryanair sur l'emploi à Brussels South Charleroi Airport (BSCA) »

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les déclarations alarmistes de Ryanair »

Question orale de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réduction de l'offre de Ryanair à l'aéroport de Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Tzanetatos, sur « la réduction de l'offre de Ryanair à l'aéroport de Charleroi » ;
- Mme Greco, sur « l'impact des suppressions de lignes de Ryanair sur l'emploi à Brussels South Charleroi Airport (BSCA) » ;
- M. Cloquet, sur « les déclarations alarmistes de Ryanair ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, Ryanair vient d'annoncer la suppression de 13 liaisons au départ de l'aéroport de Charleroi. La compagnie ne conservera que 75 destinations et réduira sa flotte à 13 avions pour la saison hivernale. Cette décision devrait entraîner la suppression de 200 postes basés à Charleroi.

Cette annonce intervient alors que je vous interrogeais, en septembre dernier, sur les conséquences du retrait de cinq avions annoncé par Ryanair. Vous m'indiquiez alors que BSCA estimait que la perte potentielle s'élevait à 1,5 million de passagers et que 36 CDD n'avaient déjà pas été renouvelés. Vous précisiez également que d'autres non-reconductions pourraient intervenir en fonction des programmes de

vols. Nous y sommes. D'après mes informations, aujourd'hui, 124 CDD n'ont pas été renouvelés.

J'aimerais vous interroger afin de connaître les informations dont vous disposez de votre côté. Combien de travailleurs sont, selon vous, concernés à Charleroi ? Quel impact supplémentaire anticipe-t-on sur l'emploi au sein de BSCA et de ses sous-traitants ? D'autres non-renouvellements de CDD sont-ils envisagés ? Pouvez-vous préciser les conséquences attendues de la suppression de ces 13 lignes sur la fréquentation et les recettes de BSCA ? Ces réductions sont-elles déjà intégrées dans l'estimation de 1,5 million de passagers perdus communiquée en septembre ?

Avez-vous eu de nouveaux contacts avec Ryanair depuis cette annonce ? Quelles garanties avez-vous obtenues pour la saison hivernale 2027 ?

Convenons – ce n'est un secret pour personne, c'est une évidence – que BSCA vit une zone de turbulence inquiétante. C'est dans ce contexte que vous avez, avec votre Gouvernement, décidé d'annoncer une baisse de subsides pour les aéroports à hauteur de 20 millions d'euros pour 2028 et de 31 millions d'euros pour 2029. Vous engagez-vous à ce que ces diminutions n'aient pas de répercussions au niveau des travailleurs ?

En outre, il y a une grosse zone d'ombre par rapport à ces 20 millions d'euros et la répartition entre Charleroi et Liège. Je viens à la pêche aux infos pour savoir comment ces 20 millions seront répartis et comment vous comptez faire en sorte que cette perte de subsides n'ait pas de conséquences dramatiques. Aujourd'hui, on voit que les emplois sont menacés. Cette répercussion est une inquiétude très importante au sein de l'aéroport de Charleroi.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, il y a deux points importants par rapport à ces décisions de Ryanair. Premièrement, il y a la situation d'une fréquentation d'été et hivernale. Il y a toujours eu des réductions. J'ai analysé que, ici, elles sont un peu plus importantes. Les temps ont évolué et, par rapport à mes échanges, il y a une évolution un peu plus importante. On réduisait les CDD de 100 à 150. C'était pour cela qu'il y avait des CDD ; c'était une façon de gérer et les gens le savaient.

Toutefois, le deuxième point qui me perturbe le plus, c'est l'incohérence d'une taxe sur l'environnement propre à la Belgique et non pas une réflexion européenne. C'est le risque, pas uniquement par rapport à Ryanair ou d'autres compagnies, d'avoir un manque de compétitivité et un effet plus important, notamment sur la fréquentation de l'aéroport de Charleroi.

Dès lors, quelle est votre réaction par rapport à ces dernières annonces de Ryanair ? Une réaction concertée des autorités belges à ces déclarations est-elle envisagée ? Des contacts sont-ils pris avec la direction de BSCA pour mesurer l'impact de cette annonce ?

Estimez-vous qu'une harmonisation européenne constituerait une réponse plus appropriée ? Quelles initiatives entendez-vous prendre en la matière, notamment avec le ministre fédéral compétent ?

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, le décor est planté. On sait qu'il y a une suppression de lignes, on annonce même aujourd'hui une suppression de postes dans *La Libre*, à travers le communiqué du directeur de Ryanair. Le secteur aéroportuaire est fortement exposé aux variantes et aux conséquences de la guerre en Iran, notamment à l'augmentation du prix des carburants, ce qui a un impact évident sur la rentabilité des différents opérateurs et sur les coûts.

L'aéroport wallon est un outil économique important, détenu en grande partie par les pouvoirs publics, y compris la Région wallonne. Forcément, il est exposé aux variations et aux décisions parfois matamoresques de M. O'Leary, qui est à la tête de Ryanair, qui annonce des fermetures de lignes. Des fermetures de lignes, quand on passe au créneau hiver par rapport au créneau été, c'est naturel et cela ne fait en soi pas de grandes difficultés ; c'est le cours normal des choses. Ici, on va beaucoup plus loin, dès lors qu'il en va de la rentabilité de l'opérateur, qui est l'opérateur principal – je ne dis pas « exclusif » – de l'aéroport de Charleroi. Le directeur de l'aéroport a, lui aussi, évoqué les grandes difficultés de dépendre essentiellement d'un opérateur pour le développement de l'outil wallon.

Dès lors, ma question est assez générale. Madame la Ministre, comment voyez-vous les choses ? Quels outils sont à votre disposition pour essayer de passer la tempête qui s'annonce ? Comment faire en sorte de préserver cet outil wallon essentiel ?

À travers le Gouvernement et la voix du ministre-président et la vôtre, on a réussi à faire modifier la volonté de taxer, puisque l'on est passé d'une taxe de 10 euros à 7 euros au niveau fédéral. Malheureusement, cela n'a pas les effets escomptés.

On a également réussi à éviter la taxe qui était préconisée au niveau de la Ville de Charleroi. Forcément, ce sont des annonces qui peuvent mettre à mal le secteur aéroportuaire. Cependant, cela va beaucoup plus loin ici parce que le contexte mondial met en danger tout le secteur. Dès lors, je voudrais simplement vous interroger sur votre perception de la situation.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Messieurs les Députés, il convient d'aborder les annonces de Ryanair avec sérieux, mais sans alarmisme. La réduction du nombre d'avions basés ne peut ainsi pas être présentée comme un simple phénomène saisonnier. Depuis la reprise post-covid, leur nombre s'est généralement maintenu ou a progressé d'une saison à l'autre. Par ailleurs, les retraits annoncés par Ryanair pour l'hiver 2025 ont effectivement été mis en œuvre.

Les 13 suppressions de lignes à Charleroi confirment des réductions de capacités déjà annoncées en juillet. Elles avaient été anticipées par BSCA dans sa planification. L'aéroport reste pleinement opérationnel et conserve l'essentiel de son réseau.

La situation appelle néanmoins à la vigilance, les avions pouvant être rapidement redéployés vers des marchés jugés plus favorables. Nous devons donc préserver un cadre d'exploitation stable, prévisible et compétitif. L'enjeu n'est pas de défendre une compagnie en particulier, mais de protéger un outil économique stratégique pour la Wallonie.

En ce qui concerne les conséquences sociales, celles-ci sont réelles. BSCA a cherché à éviter des effets sur les travailleurs sous contrat à durée indéterminée en privilégiant le non-renouvellement des contrats à durée déterminée. Sur les 124 CDD présents au début de l'été, certains ont déjà pris fin et les autres arriveront à échéance d'ici la fin de l'année sans être renouvelés.

À ce stade, aucun chiffre consolidé ne permet cependant de préciser l'impact chez les sous-traitants ni de ventiler les 200 emplois évoqués. De même, les éléments disponibles ne permettent pas d'isoler avec certitude l'incidence des 13 lignes supprimées sur les recettes ni de confirmer si elles sont intégralement comprises dans l'estimation antérieure d'une perte potentielle de 1,5 million de passagers.

Des contacts réguliers sont maintenus entre BSCA et Ryanair. Aucune garantie définitive ne peut toutefois être donnée pour l'été 2027, les décisions de capacité dépendant notamment de la stabilité du cadre économique et fiscal.

Concernant les réductions de subsides évoquées, les négociations avec l'actionnaire privé ont débuté et, comme indiqué dans la DPR, la Wallonie veillera à maintenir ses leviers visant à garantir le maintien des emplois du site aéroportuaire.

Les méthodes de communication de Ryanair peuvent être discutées, mais elles ne permettent pas d'écarter les risques liés à une réduction durable des capacités.

L'objectif doit être de concilier les impératifs budgétaires avec la compétitivité de nos infrastructures et la préservation de l'emploi. Une baisse du trafic pourrait en effet affecter l'activité aéroportuaire, mais aussi réduire les recettes fiscales et sociales attendues.

Une meilleure coordination européenne de la fiscalité aérienne pourrait limiter certaines distorsions de concurrence : cette vision est d'ailleurs inscrite dans l'accord de gouvernement.

Depuis le début de ce projet de taxe, j'en appelle à un examen approfondi du Fédéral, tenant compte de la compétitivité des outils wallons. Notre Région a pris des décisions en ce sens ces derniers mois. L'ensemble des pouvoirs publics doivent tendre vers des mesures de croissance. À nouveau, taxer n'est pas la panacée !

Notre ligne est claire : maintenir le dialogue avec BSCA, les compagnies et l'autorité fédérale, tout en défendant un cadre stable et compétitif. Il s'agit de préserver l'activité, l'emploi et l'avenir de l'aéroport de Charleroi.

M. le Président. – La parole est Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, je ne pense pas avoir eu d'éléments précis sur la répartition des 20 millions entre Charleroi et Liège. Or, c'est vraiment un sujet d'inquiétude. Dès lors, je me permettrai de déposer une question écrite sur ce sujet.

Vous vous doutez que je suis inquiète, et évidemment triste, parce que c'est toute ma région qui est en panique au moment où l'on se parle. Quand la Ville de Charleroi souhaitait ponctionner l'aéroport via une taxe communale à hauteur de 15 millions, vous vous y êtes opposée en annonçant des arguments légitimes qui étaient, dans un premier temps, l'impact sur l'emploi ainsi que l'inquiétude vis-à-vis de l'importance stratégique que revêt cet aéroport à partir duquel toute la Wallonie rayonne. Finalement, aujourd'hui, via votre décision budgétaire, vous ponctionnez 20 millions d'euros. On ne sait pas si c'est sur Charleroi ou sur Liège, puisque vous ne répondez pas à cette question. Même si ce sont 5 millions supplémentaires, vous allez récupérer cet argent dans la même manne financière. En d'autres termes, ce n'est pas admissible quand c'est Charleroi qui les ponctionne, mais cela va quand c'est la Région wallonne.

Enfin, je tiens quand même à préciser qu'une grosse partie de ce que l'on traverse au niveau de ce déséquilibre se situe au niveau de la décision fédérale. Si la taxe n'a pas doublé, elle est passée de 5 à 7 % et c'est pour cela que Ryanair a décidé de diminuer le nombre de ses vols avec l'impact que l'on connaît sur l'emploi. Ces décisions, tant au niveau wallon qu'au niveau fédéral, ont des conséquences dramatiques sur cet outil. Or, vous estimez que c'est un outil essentiel. Drôle de manière de le démontrer, je trouve.

M. le Président. – Je rappelle que le temps de réplique est d'une minute. La Conférence des présidents a bien demandé, lors de sa dernière réunion, que les

présidents fassent respecter les timings. *Dura lex, sed lex*.

La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Il est clair que l'on doit être très attentif parce qu'un aéroport comme celui de Liège ou de Charleroi ne se délocalise pas comme un GSK ou quoi que ce soit. Ce sont des outils très précieux auxquels il faut être attentif.

Comme on l'a vu dans les déclarations, le contrat carburant, qui était très bien négocié par Ryanair, arrive à échéance et les prix vont augmenter, ce qui aura un impact assez important sur l'aviation, le fonctionnement et la rentabilité de l'aéroport de Charleroi. On devra être très attentif à prendre des mesures et à signaler au Fédéral que ce type de taxe – je le répète – est insensé si l'on ne le fait pas au niveau européen.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'aéroport reste pleinement opérationnel. Charleroi n'a pas besoin que l'aéroport se porte mal. L'aéroport carolo n'a certainement pas besoin d'une ambiance et d'un scénario catastrophe qui feraient fuir d'autres opérateurs. L'aéroport vit de stabilité, mais aussi de prévisibilité.

Comme le dit M. O'Leary, à travers ce communiqué dans *La Libre*, il envisage des réductions au niveau du personnel et l'utilisation de l'IA parce qu'il est exposé à des paramètres exogènes autres que les décisions purement belges et wallonnes, notamment la guerre et l'augmentation des prix.

Dès lors, nous devons faire preuve de flexibilité pour adopter la position la plus adéquate par rapport aux circonstances et aux éléments de terrain. L'avenir nous dira comment nous devrons nous positionner, mais j'ai bien retenu que l'aéroport reste un outil important à vos yeux et je vous soutiens à 100 %.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le flou entourant la privatisation des aéroports wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le flou entourant la privatisation des aéroports wallons ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, il y a quelques semaines, je vous ai interrogée sur l'évolution de la politique actionnariale des aéroports wallons. En réponse, vous avez rappelé les engagements inscrits dans la Déclaration de politique régionale sans apporter davantage de précisions. Je voudrais revenir sur un passage précis de cette Déclaration de politique régionale, qui prévoit une éventuelle participation accrue des actionnaires privés et « une renégociation des conventions liant la Wallonie et les sociétés de gestion des aéroports au regard du montant des subventions allouées pour la prise en charge des dépenses régaliennes ».

En effet, depuis notre échange, le Gouvernement a présenté sa trajectoire budgétaire. M. Tzanetatos vient de dire combien il est important que les choses soient prévisibles. Ici, ce qui est prévisible, c'est que le Gouvernement prévoit une réduction des subsides aux aéroports de 20 millions d'euros en 2028 et de 31 millions d'euros en 2029. Ces montants étant désormais inscrits dans les prévisions budgétaires, on peut supposer que les discussions ont avancé depuis notre dernier échange.

Comment êtes-vous parvenue à déterminer ces montants ? Comment se répartissent-ils entre BSCA et Liege Airport ? Au regard des engagements de la Déclaration de politique régionale, devons-nous comprendre que ces réductions ont été négociées avec des actionnaires privés en contrepartie d'une augmentation de leur participation au capital ? Cela signifie-t-il que les discussions portent uniquement sur les actionnaires actuels sans ouverture à de nouveaux investisseurs ? À ma connaissance, aucune note définissant la nouvelle politique actionnariale n'a encore été adoptée par le Gouvernement, mais peut-être allez-vous me dire tout le contraire. Avez-vous néanmoins reçu un mandat de vos collègues pour mener ces négociations ? Si oui, quelles en sont les balises ?

Les travailleurs des aéroports wallons ainsi que les riverains sont désormais en droit d'y voir plus clair vu que c'est bien inscrit dans les prévisions budgétaires du Gouvernement wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la trajectoire budgétaire qui a été arrêtée par le Gouvernement prévoit en effet une réduction du programme régional consacré aux aéroports qui atteindra 31 millions d'euros en 2029, dans les deux cas, par rapport au niveau de 2027. Il s'agit d'une cible globale pour les deux aéroports.

Pour la question des balises, je me permettrai de vous renvoyer à ma dernière réponse parlementaire sur le sujet.

Toutefois, comme déjà indiqué, cette diminution de la dépendance des aéroports vis-à-vis des subventions publiques ne peut se décider sans une renégociation, avec les actionnaires des deux sociétés de gestion, des conventions liant la Wallonie et ces dernières.

Je vous confirme que ces discussions ont débuté et qu'elles incluent évidemment des engagements sur le développement économique de nos deux plateformes aéroportuaires. La DPR évoque un éventuel renforcement de l'ancrage privé, tout en prévoyant le maintien d'une maîtrise publique sur les décisions et les intérêts stratégiques, ainsi que sur les mécanismes de régulation qui protègent l'emploi, l'environnement et le cadre de vie des riverains.

Concernant les mesures environnementales de protection des riverains, ces dernières sont notamment financées par des dotations annuelles à la SOWAER. Il n'est pas question de remettre en cause ces dispositifs, par ailleurs prévus par la législation wallonne en vigueur. Les négociations entre parties étant par nature confidentielles, je ne m'exprimerai pas au-delà des objectifs et balises qui sont déjà communiqués. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Ce que je retiens de votre réponse, c'est que le Gouvernement a fixé un montant – vous appelez cela une « cible globale ». Bref, nous devons gagner 20 millions d'euros en 2028 et 31 millions en 2029. Comment ? On ne le sait pas encore.

Vous avez effectivement débuté une négociation avec les parties privées, avec en contrepartie un développement des aéroports.

Vous dites pouvoir maintenir un avis public. Je me pose quand même une question. J'ai beaucoup entendu, lors des Fêtes de Wallonie, valoriser la Flandre, la Flandre, la Flandre. Je vois que ce n'est pas facile de s'entendre avec les responsables politiques flamands, mais je constate une différence fondamentale entre l'investissement du Gouvernement flamand par rapport à Zaventem et ses prises de position sur le survol de Bruxelles, et le Gouvernement wallon qui se désinvestit des aéroports.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la concertation relative à la fermeture programmée de l'aéroport de Charleroi en 2028 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la concertation relative à la fermeture programmée de l'aéroport de Charleroi en 2028 ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, en septembre dernier, je vous ai interrogée sur l'anticipation de la fermeture programmée de l'aéroport de Charleroi durant la période des 11 semaines de l'été 2028. Comme j'avais pu le souligner, par son ampleur, cette fermeture nécessite évidemment une concertation entre les différents acteurs, en particulier, bien sûr, les compagnies aériennes, afin de préserver l'attractivité du site et les milliers d'emplois concernés.

Lors de nos échanges, vous aviez fait le point sur les réflexions en cours qui concernaient plusieurs aspects. Tout d'abord, pour ce qui concerne le personnel, vous indiquiez que BSCA avait entamé des échanges avec l'ONEM concernant les conditions d'octroi d'une rémunération. Avez-vous pu avoir d'autres informations par rapport à ces échanges ?

Vous annonciez que des échanges avaient eu lieu avec les compagnies aériennes, en particulier, bien sûr, Ryanair. Pouvez-vous nous faire le point sur les réactions de ces compagnies aériennes ?

Enfin, l'option du report d'une partie des vols vers l'aéroport de Liège a-t-elle pu être approfondie ? Les contacts entre les managements des deux sociétés de gestion des aéroports se sont-ils poursuivis ? Une décision pourrait-elle émerger prochainement afin de préparer cette opération d'ampleur ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la fermeture complète de l'aéroport de Charleroi est programmée en 2028 pour une durée de 11 semaines, pour permettre la réalisation de travaux majeurs sur son unique piste. La période comprise entre les vacances d'été et les vacances d'automne a été retenue pour limiter autant que possible les conséquences de cette interruption, qui devrait concerner près de 2,4 millions de passagers et quelque 14 000 vols.

S’agissant tout d’abord du personnel, BSCA indique avoir mis en place un projet transversal destiné à anticiper les conséquences humaines et opérationnelles de la fermeture et à préparer les dispositifs d’accompagnement les plus appropriés. La préservation de l’emploi et l’accompagnement des travailleurs constituent à cet égard une priorité.

Les échanges avec l’ONEM se poursuivent et, selon les informations qui m’ont été communiquées par BSCA, le résultat de ces discussions sera présenté en priorité aux membres du personnel et à leurs représentants. Une communication à ce sujet devrait pouvoir intervenir dans les prochaines semaines.

Concernant les compagnies aériennes, BSCA précise que la fermeture a été anticipée de longue date. Les transporteurs ont été informés en amont, et les dates de fermeture leur ont été officiellement confirmées dès le mois de juin 2026, afin qu’ils puissent intégrer cette interruption dans leur programmation. BSCA maintient un dialogue régulier avec l’ensemble de ses partenaires en vue de préparer cette échéance et d’en limiter les conséquences opérationnelles et commerciales.

Enfin, concernant l’éventuel report d’une partie de l’activité vers un autre aéroport, BSCA m’informe que l’exploitation d’un terminal situé à proximité de l’aéroport de Charleroi constitue l’une des options actuellement examinées. À ce stade, aucune décision n’a toutefois été arrêtée. Cette hypothèse doit encore faire l’objet d’analyses et d’études préalables qui ne sont pas finalisées.

BSCA poursuit donc l’examen approfondi des différentes possibilités, mais indique ne pas être en mesure de communiquer davantage à ce stade, notamment pour des raisons de confidentialité. Compte tenu de l’ampleur de l’opération, il importe que les différentes options soient bien évaluées avec rigueur avant qu’une décision définitive ne puisse être prise, et je resterai évidemment attentive à l’avancement de ces travaux.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Les managements sont très actifs et se connaissent. C’est rassurant de travailler, c’est maintenant qu’il faut le faire pour les programmes de 2028.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la hausse annoncée des tarifs de distribution d’ORES »

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement communal des investissements d’ORES »

Question orale
de M. Laurent Devin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la hausse des tarifs de distribution d’ORES et ses conséquences pour les ménages wallons »

Question orale
de M. Yves Evrard
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réorganisation des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) en Wallonie »

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la levée de fonds d’ORES pour moderniser le réseau électrique »

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les scénarios privilégiés pour le regroupement des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) en Wallonie »

Question orale
de Mme Alice Bernard
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l’augmentation des tarifs d’ORES »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Cloquet, sur « la hausse annoncée des tarifs de distribution d’ORES » ;
- M. Cloquet, sur « le financement communal des investissements d’ORES » ;

- M. Devin, sur « la hausse des tarifs de distribution d'ORES et ses conséquences pour les ménages wallons » ;
- M. Evrard, sur « la réorganisation des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) en Wallonie » ;
- M. Janssen, sur « la levée de fonds d'ORES pour moderniser le réseau électrique » ;
- Mme Goffinet, sur « les scénarios privilégiés pour le regroupement des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) en Wallonie » ;
- Mme Bernard, sur « l'augmentation des tarifs d'ORES ».

La parole est à M. Cloquet pour poser ses questions.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la modernisation du réseau d'ORES doit accompagner l'électrification des usages et permettre le raccordement des entreprises. Son plan d'investissement atteint désormais 6,85 milliards d'euros à l'horizon 2035, dont 2,7 milliards d'euros d'ici 2029. Ce renforcement indispensable du réseau soulève toutefois des enjeux de financement, de maîtrise des tarifs et de soutenabilité pour les pouvoirs locaux.

La CWaPE a approuvé une révision des revenus autorisés d'ORES. Pour 2027, le gestionnaire annonce une augmentation de frais de distribution d'électricité de 8 % par rapport aux tarifs initialement prévus, soit environ 2,5 euros supplémentaires par mois pour un ménage moyen.

Pour le gaz, la hausse envisagée atteindrait 3 %, soit 1,3 euro par mois. Ces estimations doivent encore être traduites dans une proposition tarifaire soumise au régulateur.

La CWaPE prévoit un contrôle renforcé des dépenses avec restitution aux utilisateurs des montants non utilisés, non éligibles ou jugés déraisonnables. ORES annonce également un effort d'efficacité de 180 millions d'euros.

D'autre part, les actionnaires communaux, représentés par les intercommunales pures de financement – IPF – ont donné un accord de principe pour apporter 800 millions d'euros de capitaux répartis entre 300 millions d'euros d'ici 2029 et 500 millions d'euros supplémentaires à l'horizon 2035. Cet accord doit encore être formellement ratifié par les instances concernées.

Si aucune contribution directe n'est demandée aux communes, les IPF devraient emprunter entre 70 et 80 % des montants apportés. Certaines pourraient aussi réduire ou suspendre les dividendes communaux, avec des conséquences indirectes sur des budgets locaux déjà contraints.

ORES annonce néanmoins une neutralité tarifaire de ces augmentations de capital. Ces engagements s'inscrivent par ailleurs dans le contexte du projet gouvernemental de GRD unique.

Quel est l'état d'avancement de la valorisation de l'accord avec les actionnaires ? Quelles garanties apporte-t-il quant au financement du plan d'investissement ? Quelle analyse faites-vous des hausses tarifaires annoncées pour les ménages, particulièrement les plus vulnérables, et pour les entreprises ? Quels leviers régionaux peuvent contribuer à en limiter les conséquences ?

Par ailleurs, sur quels éléments repose la neutralité tarifaire annoncée des augmentations de capital, notamment au regard de la rémunération des nouveaux apports ? Une analyse des conséquences sur les dividendes communaux et l'endettement des IPF est-elle menée avec votre collègue chargé des pouvoirs locaux ? Comment la soutenabilité de ce montage sera-t-elle suivie dans la durée ?

Dans le respect de l'indépendance de la CWaPE, de quelles informations disposez-vous pour suivre la réalisation des investissements, l'effort d'efficacité annoncé et les éventuelles restitutions aux utilisateurs ? Un bilan régulier pourrait-il être présenté au Parlement ? Comment la coordination entre ORES et Elia permettra-t-elle de traduire ces moyens supplémentaires en une réduction effective des délais de raccordement des entreprises, et selon quel calendrier ? Comment ces engagements financiers de la nouvelle convention d'actionnaires s'articulent-ils avec le projet des GRD ?

M. le Président. – Vous gardez la parole, Monsieur Cloquet, puisque la question suivante émane de vous.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – J'ai regroupé. C'est OK.

M. le Président. – Vous avez regroupé ? Je ne m'en suis pas rendu compte.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – C'est un gain de temps et d'efficacité.

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la CWaPE vient d'autoriser ORES à augmenter ses revenus régulés de près de 223 millions d'euros sur la période 2026-2029.

Cette décision devrait entraîner, dès 2027, une hausse de 8 % des tarifs de distribution d'électricité et de 3 % pour le gaz, par rapport aux prévisions initiales, soit un surcoût estimé à près de 46 euros par an pour un ménage moyen utilisant les deux énergies.

Cette nouvelle augmentation intervient en pleine crise énergétique, alors que de nombreux ménages peinent déjà à faire face à leurs factures. Si les

investissements dans les réseaux sont indispensables, leur financement ne peut ignorer la capacité des citoyens à les supporter.

Quelle est votre analyse ? Pouvez-vous préciser l'impact de ces hausses sur la facture des ménages pour 2027 et les années suivantes ? D'autres gestionnaires de réseau wallons pourraient-ils également solliciter des adaptations tarifaires comparables ? Quelles mesures le Gouvernement de Wallonie envisage-t-il pour limiter l'accumulation de ces hausses et protéger les ménages, en particulier les plus vulnérables ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, cette réorganisation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Wallonie n'est pas une idée nouvelle puisqu'on la retrouve très clairement explicitée dans la DPR, avec la volonté de simplifier le paysage de la distribution, d'améliorer son efficacité et de renforcer le pilotage régional. Vous n'avez pas caché votre volonté d'avancer dans cette direction et votre cabinet a sollicité une étude réalisée par KPMG afin d'envisager différents scénarios, allant de la mutualisation de l'exploitation au sein d'une structure commune à une intégration complète des gestionnaires existants. Il s'agit d'un document de travail qui ne préjuge pas du choix qui sera le vôtre dans les semaines ou les moins qui viennent.

L'avantage, c'est que le scénario conservant les cinq GRD comme propriétaires des réseaux, tout en regroupant leur exploitation dans une filiale commune, présenterait le meilleur équilibre entre faisabilité et réalisation des objectifs. D'un autre côté, les scénarios d'intégration complète offriraient un potentiel d'économies plus élevé, mais impliqueraient une transformation plus complexe. Les économies attendues pourraient contribuer à financer les investissements et à contenir l'évolution des tarifs de distribution, sans promesse d'une baisse immédiate des factures.

Quels sont les principaux enseignements que vous tirez de cette étude à ce stade ? Avez-vous déjà identifié des critères qui permettront de faire un choix parmi les différentes possibilités ? Comment entendez-vous articuler les coûts de la transition, les économies attendues et les investissements indispensables ? Les économies sont évidemment un objectif prioritaire, avec comme enjeu essentiel de cette réforme la possibilité de réinvestir et de consacrer des investissements dans les réseaux ainsi que la maîtrise des tarifs de distribution. Quel calendrier envisagez-vous, en concertation avec les gestionnaires, les communes et la CWaPE, pour l'évolution de cette réforme aujourd'hui sur les rails ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je souhaite saluer l'accord de principe trouvé entre ORES et ses actionnaires communaux, qui prévoit un apport de 800 millions d'euros de capitaux d'ici 2035. L'initiative témoigne de la volonté collective d'anticiper les besoins croissants du réseau électrique et de donner à ORES les moyens de mener à bien un programme d'investissement de près de 2,6 milliards d'euros d'ici 2031. Le renforcement et la modernisation de nos réseaux sont en effet essentiels pour accompagner l'électrification de notre économie, faciliter le développement des énergies renouvelables ainsi que répondre aux besoins des ménages et des entreprises.

Dans ce contexte, comment le Gouvernement accueille-t-il cette initiative et, surtout, comment envisage-t-il d'accompagner et de soutenir cette levée de fonds ? Plus largement, quelle est la vision du Gouvernement quant au financement à long terme des gestionnaires de réseau de distribution afin de garantir les investissements nécessaires à la transition ainsi que de permettre à notre Région de disposer d'infrastructures électriques adaptées aux défis des prochaines années et décennies ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans le contexte d'électrification des usages et de modernisation des réseaux de distribution, et alors que la CWaPE a accepté la révision des revenus autorisés d'ORES, avec des impacts sur les tarifs de distribution, vous plaidez pour une réforme de la structure actuelle des gestionnaires de réseau de distribution afin de renforcer la coordination des investissements, mais aussi pour mutualiser les moyens et dégager des économies au bénéfice des consommateurs.

Cette réforme correspond à un engagement repris dans la Déclaration de politique régionale, qui prévoit que le Gouvernement wallon mettra en place un gestionnaire de réseau de distribution unique compétent sur l'ensemble du territoire wallon. À cet égard, le rapport réalisé par KPMG envisage plusieurs scénarios de regroupement.

Quel scénario souhaitez-vous privilégier aujourd'hui pour réorganiser les GRD wallons ? Quels critères guideront votre décision finale, notamment en matière d'efficacité opérationnelle, mais aussi de maîtrise des coûts de financement des investissements et de gouvernance ? Quelle méthodologie souhaitez-vous mettre en place pour comparer objectivement les différents scénarios ? Comment allez-vous évaluer les économies potentielles, les coûts de transition, les conséquences sur les tarifs de distribution et la capacité de chaque modèle à accélérer les investissements nécessaires ? Quel calendrier souhaitez-vous fixer pour

rencontrer les différents GRD, analyser leurs propositions et arrêter un scénario ?

Enfin, dans quelle mesure la mise en œuvre de cette réforme dépend-elle de l'accord des GRD et de leurs actionnaires communaux ? Comment entendez-vous procéder si certains gestionnaires ou certaines communes actionnaires s'opposent à l'un ou l'autre scénario qui serait retenu ? Quels sont les mécanismes de concertation et de négociation prévus actuellement et à l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, comme cela a été dit, ORES, le plus grand gestionnaire de réseau de distribution du sud du pays, a obtenu le feu vert de la CWaPE pour augmenter ses tarifs de distribution d'électricité et de gaz dès 2026. Concrètement, cela représente 2,50 euros de plus par mois pour l'électricité d'un ménage moyen et 1,30 euro pour le gaz, ce qui veut dire 45 euros en plus à sortir de la poche des ménages chaque année. Au total, les tarifs de distribution auront augmenté de 38 % entre 2021 et 2027, contre les 28 % initialement annoncés.

ORES justifie cette hausse par la nécessité d'investir dans la modernisation du réseau face à l'électrification croissante des transports, du chauffage et de l'industrie. Le groupe prévoit désormais 2,7 milliards d'euros d'investissements d'ici 2029, contre 2,1 milliards initialement. La CWaPE a accepté de relever ses revenus autorisés de 220 millions d'euros.

Pourquoi est-ce toujours dans la poche des familles que l'on va chercher l'argent ? En effet, concrètement, on va augmenter le tarif pour les consommateurs alors que l'on sait que le secteur énergétique réalise des profits plantureux : Electrabel a versé 16 milliards d'euros de dividendes à Engie en 2025 et 2026, ce qui est le plus grand dividende de l'histoire de la Belgique. Ce secteur a tout intérêt à ce que le réseau électrique soit en bon état, ne fût-ce que pour continuer à vendre son électricité aux familles et à engranger des profits. Dès lors, pourquoi fait-on payer la facture de la modernisation du réseau aux ménages plutôt qu'aux acteurs qui en bénéficient le plus et qui en ont les moyens ? Allez-vous aussi faire contribuer le secteur énergétique à ces investissements ou allez-vous laisser une nouvelle fois les familles payer toute la note ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour ces nombreuses questions, qui portent sur trois sujets principaux distincts, mais liés : l'évolution des tarifs de distribution, le financement des GRD et plus particulièrement d'ORES, et l'organisation future des gestionnaires de réseau. Je vais me permettre d'y répondre dans cet ordre.

Nous sommes, comme vous le savez, face à des besoins d'investissement sans précédent dans les réseaux, tant au niveau de la distribution que du transport. Ces investissements sont nécessaires pour accompagner l'électrification des usages, raccorder les entreprises et accueillir davantage de production électrique. Ils répondent aussi à de nouvelles exigences, notamment en cybersécurité.

Cette nécessité doit aller de pair avec une maîtrise des coûts. Chaque investissement doit répondre à un besoin démontré et chaque euro demandé aux consommateurs doit être justifié. La position du Gouvernement tient en un principe : les consommateurs ne peuvent pas être les seuls à financer la modernisation des réseaux. Les gestionnaires doivent réduire leurs coûts et mutualiser leurs moyens. Les actionnaires doivent prendre leurs responsabilités dans le financement des investissements.

Je rappelle aussi que la CWaPE est un régulateur indépendant. Elle approuve les revenus autorisés et les tarifs du gestionnaire de réseau. Les leviers du Gouvernement en la matière sont réduits à la définition de grandes lignes directrices. Par ailleurs, je vous invite à lire la dernière décision du régulateur sur la demande de révision des revenus autorisés d'ORES, qui souligne non seulement la part d'effort de productivité du gestionnaire de réseau, mais aussi le suivi strict qui est proposé par le régulateur quant aux dépenses engagées par le même gestionnaire.

En ce qui concerne les tarifs de distribution et la facture des consommateurs, le 15 octobre, la CWaPE a approuvé la demande de révision des revenus autorisés d'ORES pour 2026 à 2029. Les estimations de hausse de la facture qui circulent proviennent d'ORES. Selon ces estimations, la hausse serait d'environ 2,50 euros par mois pour l'électricité, pour un ménage moyen équipé d'un compteur bihoraire, et d'environ 1,30 euro par mois pour le gaz, soit environ 46 euros par an pour un ménage moyen utilisant l'électricité et le gaz. Ces hausses sont calculées par rapport aux tarifs déjà prévus pour 2027. Les tarifs adaptés doivent toutefois encore être approuvés par la CWaPE, qui doit s'assurer que ceux-ci sont cohérents par rapport à l'augmentation du revenu autorisé qu'elle a elle-même approuvée. Je ne peux donc pas confirmer aujourd'hui l'augmentation du montant de la facture.

Pour limiter l'impact de ces évolutions sur la facture des ménages et des entreprises, la marge de manœuvre du Gouvernement est limitée, ce qui ne l'empêche pas d'agir sur plusieurs leviers indirects :

- la réforme des gestionnaires de réseau doit permettre de mieux coordonner les

investissements, de mutualiser les moyens et de garantir un niveau de service uniforme sur le territoire wallon ;
- la flexibilité doit permettre de mieux utiliser les réseaux existants et de limiter certains renforcements coûteux. Le décret Flex 2 va dans ce sens ;
- le nouveau régime de soutien à la rénovation permettra aux bénéficiaires de réduire leur consommation et donc de mieux pouvoir faire face à des variations de coût de l'énergie. Le Gouvernement wallon consacrera pas moins de 1,3 milliard d'euros à la rénovation énergétique des logements entre 2027 et 2029 ;
- en ce qui concerne les entreprises électro-intensives, 270 millions d'euros sur trois ans permettront par ailleurs la mise en œuvre du dispositif CLI élargi ainsi qu'un mécanisme de CISAF.

Dans le cadre de la stratégie intervectorielle, qui vise notamment à mieux définir le mix énergétique optimal pour la Wallonie, une analyse des obligations de service public – les fameuses OSP – et des mécanismes de soutien est en cours afin d'évaluer la pertinence de leur maintien et la possibilité de les moduler. Autrement dit, c'est la mise en œuvre du principe de la norme énergétique. Ainsi, le mécanisme de soutien à la production d'énergies renouvelables sera revu pour ne soutenir que ce qui est strictement nécessaire.

Toutes ces réformes visent toutes un même objectif : maîtriser l'impact des investissements que nécessite la transition énergétique sur les consommateurs.

Concernant le partage de l'effort, je partage pleinement l'idée que les familles ne peuvent pas être les seules à le porter. C'est pourquoi les gestionnaires doivent réduire leurs coûts et leurs actionnaires participer au financement des plans d'investissement.

Concernant la participation des entreprises énergétiques, je vous rappelle qu'il n'est pas du ressort de la Région de taxer des surprofits. Mon collègue, le ministre Bihet, s'est récemment exprimé sur le sujet et met en avant une approche européenne sur cette question. Je rappelle également les règles d'*unbundling* qui scindent clairement les métiers liés à l'énergie. Autrement dit, il n'est pas possible de faire financer les investissements dans le réseau par des entreprises énergétiques.

Pour la question spécifique de l'impact qu'aurait cette augmentation du revenu autorisé sur le délai de raccordement des entreprises, comme mentionné le 13 octobre, les réformes de la distribution ne régleront pas à elles seules les limites de capacité du réseau de transport. Les GRD travaillent de pair avec Elia sur ces sujets au sein de Synergrid et du groupe de travail TSO-DSO, c'est-à-dire les opérateurs de transport et de distribution.

Concernant le suivi des investissements qui seront réalisés à la suite de cette révision du revenu autorisé, il est assuré par le régulateur. La décision de la CWaPE d'approuver la hausse du revenu autorisé d'ORES prévoit un suivi renforcé et un contrôle a posteriori. Si ORES dépense moins que prévu sur certains postes, la différence reviendra aux utilisateurs du réseau.

Enfin, pour la question des demandes de révision des revenus autorisés pouvant émerger d'autres GRD, la méthodologie tarifaire permet à chaque gestionnaire de demander une révision de ses revenus. La CWaPE examine chaque demande au cas par cas. C'était le premier point.

Le deuxième point concerne le financement d'ORES. Selon les informations publiées, les actionnaires communaux d'ORES ont donné un accord de principe pour apporter 800 millions d'euros de capitaux d'ici 2035. Celui-ci doit encore être inscrit dans le pacte d'actionnaire qui fait aujourd'hui l'objet d'une approbation par chaque conseil d'administration des intercommunales pures de financement, les IPF. Beaucoup de ces dernières ont exprimé un avis favorable, d'autres doivent encore se prononcer.

Le Gouvernement se réjouit que les actionnaires d'ORES se soient accordés sur une solution par recapitalisation des actionnaires, sans nécessiter d'intervention de la Région. Cette décision appartient aux organes d'ORES et à ses actionnaires. Elle doit encore être ratifiée par les instances concernées. Les pistes de financement du plan d'investissement d'ORES laissaient ainsi penser, jusqu'il y a peu, qu'une augmentation plus importante encore aurait pu être portée sur la facture des citoyens et des entreprises. Certains ont pu l'envisager. Je vous renvoie aussi à vos sources avant de vous indigner parfois sur ces bancs. Je remercie les administrateurs qui se sont opposés à de telles propositions.

Plusieurs d'entre vous m'interrogent sur l'effet de cet apport sur les tarifs. Les capitaux investis dans le réseau sont rémunérés par une marge bénéficiaire équitable, dont la CWaPE fixe les règles. Cette marge entrant dans le périmètre du revenu autorisé et donc des tarifs, il n'y a pas d'impact supplémentaire par rapport à cela. Si ORES avait demandé à la CWaPE de revoir le WACC – c'est-à-dire le coût moyen pondéré du capital –, un impact supplémentaire aurait eu lieu au niveau des tarifs. Ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne l'affectation des dividendes, la décision revient à l'assemblée générale d'ORES dans un premier temps, c'est-à-dire aux actionnaires. Il appartient ensuite à chaque intercommunale pure de financement de déterminer elle-même sa propre politique de distribution de dividendes aux communes. Ces IPF sont souveraines en la matière, IPF par IPF, après validation de leur propre assemblée générale respective.

Je vous rappelle que la Région wallonne n'est pas actionnaire des GRD et qu'elle ne dispose d'aucun levier sur la politique de dividende. Par contre, ma recommandation aux actionnaires est la suivante : la priorité doit aller aux infrastructures et aux consommateurs. Les effets sur les budgets communaux devront être appréciés sur la base de ce principe.

Concernant l'impact de cet accord sur les autres gestionnaires de réseau, je rappelle que l'accord concerne ORES. Aujourd'hui, chaque gestionnaire organise son propre financement avec ses propres actionnaires.

Enfin, le financement des réseaux ne peut se limiter à mobiliser des capitaux. Il doit s'accompagner d'une maîtrise des coûts, d'une mutualisation des moyens et d'une simplification des structures. C'est précisément l'objet de la réforme GRDU au niveau des gestionnaires de réseau que je suis en train de mener.

J'en viens au troisième point concernant cette réorganisation des gestionnaires de réseau. Le Gouvernement reste pleinement engagé dans la mise en place d'un gestionnaire de réseau de distribution unique à l'échelle wallonne. L'objectif n'est pas de réorganiser pour réorganiser. Il est de permettre au secteur de gagner en efficacité et de faire face, de manière cohérente sur l'ensemble du territoire, aux évolutions rendues nécessaires par la transition énergétique.

Comme je l'ai dit le 13 octobre, le modèle de mise en œuvre n'est pas arrêté et les discussions avec les GRD concernés sont en cours. Les critères de choix du modèle sont d'ordre opérationnel, financier et juridique. Quel que soit le scénario, les tarifs resteront fixés par la CWaPE. Les économies, dont l'ampleur sera à évaluer précisément dans les phases ultérieures, réduiront les coûts des gestionnaires, et serviront les investissements et la maîtrise de la facture.

Je ne peux toutefois pas promettre un effet tarifaire précis pour un territoire. Les coopérations existantes, comme AREWAL, et les investissements déjà réalisés sont des dimensions intégrées à la réflexion, et feront l'objet de discussions approfondies lors des phases préparatoires ultérieures, en concertation avec chacun des GRD. La réforme doit produire des économies supplémentaires, pas des coûts inutiles.

Enfin, comme je m'y suis engagée, les options seront discutées avec les gestionnaires et les IPF avant la présentation du dossier au Gouvernement. Le statu quo n'est pas une option, compte tenu des enjeux pour le secteur. La Régie de Wavre, ORES et l'AIESH ont déjà été reçus. Les prochaines rencontres sont planifiées.

Je confirme que des craintes existent sur certains aspects de la mise en œuvre, notamment en termes d'équité de traitement par rapport aux investissements déjà consentis, d'ancrage territorial ou de qualité de service. Ces craintes sont entendues, et l'attention qui leur est portée a été réaffirmée lors des premiers échanges. L'importance de l'engagement et de la participation des GRD aux travaux de mise en œuvre du modèle qui sera retenu par le Gouvernement a été rappelée, afin qu'ils soient pleinement intégrés aux réflexions et que le projet bénéficie à la Région dans son ensemble.

En conclusion, moderniser les réseaux et maîtriser la facture ne sont pas des objectifs opposés. Le Gouvernement les poursuit ensemble, par un partage équilibré de l'effort, par une organisation plus efficace du secteur et dans le respect du rôle du régulateur.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, il est indispensable de soutenir la modernisation du réseau en vue de la transition énergétique et du développement économique de la Wallonie. Il faut veiller à ce que l'effort demandé reste soutenable pour les ménages – particulièrement les plus vulnérables – et pour les entreprises, insister sur des résultats concrets, sur les investissements réalisés, les raccordements accélérés et les économies effectives obtenues. Par ailleurs, il convient de souligner que l'absence de contributions directes des communes n'exclut pas un coût indirect, notamment à travers la diminution de leurs dividendes.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, qui va payer la facture ? Premièrement, les citoyens qui voient leur facture augmenter pour le gaz et pour l'électricité. Deuxièmement, les communes. Vous dites qu'elles vont pouvoir apprécier cela par rapport à leurs budgets, mais le Gouvernement les aide moins, voire les étrangle. Ce sont donc bien les citoyens et les communes qui paient.

Qui pourrait donner un petit coup de pouce ? Le Gouvernement de Wallonie. J'entends les 270 millions d'euros pour les entreprises. Très bien, mais que fait-on pour les citoyens et les communes ? Même réflexion pour la taxe déchets : j'ai été marqué par l'augmentation de 38 %. On demande au Gouvernement de prendre attitude depuis longtemps, mais ce n'est pas fait. On laisse reposer la charge sur les citoyens et sur les communes. Qui pourrait faire quelque chose ? Le MR et les Engagés, au Gouvernement fédéral, pourraient agir grâce aux milliards d'euros gagnés – cela a été annoncé la semaine passée – par TotalEnergies ainsi que par Electrabel. Il y a matière à travailler et à soulager l'addition des citoyennes et des citoyens de Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, vous avez répété à deux reprises que les familles ne doivent pas supporter seules les augmentations de coûts et que

les gestionnaires ont un travail de fond à réaliser, et ce, dans une dynamique de mutualisation de coûts pour les faire baisser et réaliser des économies de fonctionnement. Vous avez rappelé que si ORES dépense moins, cela aura un effet direct sur le consommateur. Il faut toutefois procéder à un contrôle dur – ou bien précis – pour inciter ces opérateurs à réaliser des économies d'énergie. Les perspectives d'une mutualisation du réseau vont dans cette direction.

Vous avez rappelé que la Région wallonne n'est pas actionnaire dans les GRD. Il est essentiel, selon moi, de sensibiliser les actionnaires, puisqu'ils ont une voix à porter au sein des intercommunales, afin de faire en sorte que les investissements se réalisent concrètement sur le terrain.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, les besoins d'investissements sont sans précédent dans le transport et la distribution, et ce, de manière segmentée, conformément aux principes d'une bonne ligne. Ces investissements sont indispensables pour moderniser le réseau et accompagner pleinement la transition. Saluons, comme vous l'avez fait, l'apport de 800 millions d'euros, qui représente un effort financier considérable, notamment pour nos communes dont les finances sont déjà sous pression, ce qui démontre une nouvelle fois leur rôle essentiel dans le financement de nos infrastructures énergétiques. Il s'agit donc d'arriver à ce partage équilibré des efforts.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je partage la vision que la fusion permettra sans doute de renforcer la coordination des investissements, de mutualiser les moyens et de dégager des économies au bénéfice des consommateurs. Néanmoins, je continue à m'interroger sur le timing de mise en œuvre, parce que les défis sont importants, mais la réorganisation proprement dite va prendre du temps, donc les effets visibles ne vont pas être rapides.

J'en conviens, certaines de mes questions étaient trop précises par rapport à l'évaluation de certains aspects. Cependant, je prends bien note que la méthodologie que vous retenez repose sur l'opérationnalité, le financement et l'aspect juridique. Des discussions sont bien en cours avec les IPF et les GRD. Il est également important de prendre en compte les inquiétudes, vous dites y être attentive. Enfin, je continue aussi à m'interroger sur les modalités qui pourront être mises en œuvre au cas où des actionnaires s'opposeraient au scénario choisi par le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de vos éléments de réponse. De ce que j'ai entendu, une chose est certaine : les consommateurs vont payer plus. À cela s'ajoutent les augmentations existantes depuis quelques mois pour tout le monde. Tout le reste, ce sont des plans, des prévisions. Vous dites – on pourrait peut-être s'en réjouir – que les actionnaires doivent prendre leurs responsabilités, mais qui sont les actionnaires des GRD ? Ce sont les communes, c'est-à-dire les citoyens, qui pourraient encore une fois être appelés à compenser les investissements nécessaires. Il y a un tabou au niveau des entreprises du secteur énergétique. Vous renvoyez la balle au Fédéral et à l'Union européenne, mais le Fédéral, ce sont aussi les membres de votre parti. C'est une question de volonté, de choix politique que votre majorité fait toujours au détriment des travailleurs et au bénéfice des grandes entreprises.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement du volet régional de la norme énergétique et les moyens mobilisés pour préserver la compétitivité des entreprises wallonnes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement du volet régional de la norme énergétique et les moyens mobilisés pour préserver la compétitivité des entreprises wallonnes ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la presse s'est récemment fait l'écho des incertitudes entourant le financement du volet régional de la norme énergétique fédérale. Selon les informations publiées, sur l'enveloppe globale de 944 millions d'euros prévue pour soutenir les entreprises face aux coûts énergétiques, 425 millions d'euros devaient être transférés aux Régions pour financer le volet régional de cette norme. Or, les discussions budgétaires fédérales feraient désormais peser une incertitude sur le maintien de cette enveloppe régionale. Plusieurs organisations patronales ont exprimé leurs inquiétudes.

À la sortie du conclave budgétaire wallon, vous avez annoncé la mobilisation de 270 millions d'euros sur trois ans pour soutenir les industries face aux coûts énergétiques et pour les accompagner dans leur décarbonation.

Madame la Ministre, confirmez-vous que le financement régional évoqué dans le cadre de la norme énergétique fédérale demeure incertain ou, au contraire, avez-vous reçu des garanties du Gouvernement fédéral

quant au maintien intégral de cette enveloppe et à son calendrier de mise à disposition des Régions ? En cas de suppression ou de réduction de ce transfert fédéral, y aura-t-il des conséquences pour la Wallonie ?

Pourriez-vous nous en dire davantage sur l'enveloppe des 270 millions d'euros annoncée à l'issue du conclave budgétaire wallon ? S'agit-il de moyens complémentaires indépendants de ce transfert fédéral, ou ces montants se substituent-ils, en tout ou en partie, aux financements initialement envisagés ?

Enfin, concernant le mécanisme relevant du cadre européen CISAF, pourriez-vous préciser les modalités envisagées, le calendrier de mise en œuvre et les catégories d'entreprises susceptibles d'en bénéficier ? Quels critères permettront de déterminer les secteurs et les entreprises prioritaires ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, vous m'interrogez sur un enjeu essentiel pour notre industrie, à savoir le coût de l'électricité et les moyens mobilisés pour préserver la compétitivité des entreprises, en particulier les plus électro-intensives.

Il convient tout d'abord de rappeler l'origine du dossier. Dans le cadre de la norme énergétique, le Gouvernement fédéral a prévu la mobilisation d'une enveloppe globale de 944 millions d'euros afin de soutenir la compétitivité des entreprises confrontées aux coûts élevés de l'énergie. Le dispositif envisagé initialement au niveau fédéral reposait sur deux volets : une intervention sur les coûts de transport pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie et un soutien aux entreprises électro-intensives dans le cadre du CISAF. L'avis du Conseil d'État est venu préciser la répartition des compétences : si le volet tarifaire relève bien du niveau fédéral, les aides CISAF conditionnées à des investissements de transition énergétique relèvent, quant à elles, de la compétence des Régions. À la suite de cet avis, le Kern fédéral a marqué son accord sur une répartition de l'enveloppe de 944 millions d'euros, à hauteur de 55 % pour le volet tarifaire fédéral et de 45 % pour le soutien direct aux entreprises relevant des Régions, soit environ 425 millions d'euros.

L'enjeu porte dès lors sur les modalités de répartition de ces moyens entre les Régions. La Wallonie défend dans ce cadre une répartition équitable, qui reflète correctement la réalité de son tissu industriel et la présence d'industries électro-intensives sur son territoire. Cette discussion sur la répartition des moyens fédéraux doit toutefois être distinguée des choix budgétaires déjà posés par le Gouvernement wallon. À cet égard, le Gouvernement wallon a prévu 270 millions d'euros sur trois ans pour soutenir les industries face aux coûts énergétiques et accompagner leur décarbonation. Ces moyens correspondent à 180 millions d'euros pour le mécanisme de compensation des coûts indirects du CO_2, le CLI, et 90 millions d'euros pour le futur mécanisme CISAF, soit 30 millions d'euros par année de référence pour ce dernier. L'issue des discussions interfédérales reste évidemment importante pour la Wallonie : notre objectif demeure d'obtenir une part équitable des moyens fédéraux qui doivent revenir aux Régions.

Concernant plus spécifiquement le CISAF, la Wallonie travaille à la mise en place de son propre dispositif régional. Celui-ci se trouve encore au stade de l'avant-projet de décret et devra poursuivre son parcours législatif ainsi qu'être notifié à la Commission européenne avant que les aides puissent être octroyées. Le mécanisme envisagé permettra de soutenir temporairement certaines entreprises électro-intensives exposées à la concurrence internationale. L'aide pourrait porter sur maximum 50 % de la consommation électrique annuelle du site, avec un prix résiduel qui ne pourrait être inférieur à 50 euros par mégawattheure. En contrepartie, au moins 50 % de l'aide perçue devrait être consacrée à des investissements de décarbonation, notamment dans l'électrification des procédés, le stockage, la flexibilité, l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables et bas-carbone. Le CISAF présente également l'intérêt de pouvoir couvrir des activités électro-intensives qui ne bénéficient pas aujourd'hui du CLI, notamment certaines activités de l'industrie agroalimentaire, mais aussi des activités relevant du verre, de la céramique, du bois ou de la chimie. Les contours définitifs du dispositif et des secteurs éligibles seront précisés avec l'avancement du texte.

Notre ligne est donc claire : d'une part, mettre en œuvre les moyens que la Wallonie a décidé de consacrer à la compétitivité et à la décarbonation de son industrie ; d'autre part, défendre pleinement les intérêts wallons dans la répartition des moyens fédéraux prévus dans le cadre de la norme énergétique. Ces deux démarches sont complémentaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait la synthèse du dispositif. Je partage votre avis : c'est un dossier très important pour que nos entreprises puissent rester concurrentielles. C'est une demande faite par l'ensemble d'entre elles sur notre territoire wallon. J'entends que les discussions doivent encore avoir lieu avec le niveau fédéral pour cette répartition des 45 % de soutien direct aux entreprises pour le volet régional. Je vous invite à tenir bon dans ces discussions. Je vous remercie pour les précisions apportées quant à l'autre enveloppe de 270 millions d'euros. Le détail n'est pas encore sur la table et des discussions sont en cours, je l'entends. Nous aurons encore l'occasion d'en discuter au sein de cette Commission.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la situation de l'entreprise Artbois à Étalle et les solutions concrètes face à la saturation du réseau électrique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la situation de l'entreprise Artbois à Étalle et les solutions concrètes face à la saturation du réseau électrique ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, en avril dernier, je vous interrogeais déjà dans une question d'actualité sur le risque de délocalisation de l'entreprise Artbois, implantée à Étalle, en raison de l'insuffisance de la puissance électrique disponible pour permettre son développement. Lors de nos précédents échanges, une rencontre entre votre cabinet et le dirigeant de l'entreprise avait été annoncée. J'ai pu lire récemment dans la presse que, six mois après le premier signal d'alarme, la situation d'Artbois n'aurait toujours pas évolué favorablement.

Au-delà du cas particulier de cette entreprise, cette situation pose une question fondamentale pour l'avenir économique de la Wallonie : comment éviter que des entreprises implantées sur notre territoire ne renoncent à investir, à se développer ou à y maintenir leur activité, faute d'accès à cette fameuse puissance électrique suffisante ? Je sais, Madame la Ministre, que plusieurs pistes sont sur la table pour réfléchir aux différents aspects que revêt ce dossier. Pouvez-vous faire le point sur le suivi de ce dossier particulier depuis la dernière rencontre organisée ? Des échanges ont-ils eu lieu avec ORES, les acteurs du développement économique, comme Idelux, ainsi qu'Elia, afin d'identifier une solution adaptée aux besoins de cette entreprise ou des autres entreprises qui seraient dans cette situation ?

Quelles sont les conclusions de ces échanges et quelles solutions concrètes peuvent être proposées ? La piste consistant à mobiliser temporairement des capacités électriques actuellement réservées, mais non encore utilisées à leur pleine capacité, a-t-elle été examinée avec le gestionnaire de réseau ? Dans quelles conditions une telle solution pourrait-elle être envisagée ?

Enfin, plus largement, quelles mesures transitoires sont aujourd'hui effectivement mobilisables pour les entreprises confrontées à un manque de puissance électrique, dans l'attente des investissements structurels nécessaires au renforcement de notre réseau ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, comme annoncé lors de nos précédents échanges, mon cabinet a bien reçu le dirigeant de la société Artbois afin de prendre connaissance de la situation de l'entreprise et de ses besoins en matière de puissance électrique. À la suite de cette rencontre, des contacts avaient été pris avec ORES. Il en est ressorti que la société Artbois n'avait, à ce stade, pas introduit de demande officielle auprès du gestionnaire de réseau de distribution en vue d'une augmentation de la puissance de raccordement. En l'absence d'une telle demande, ORES n'était donc pas en mesure de lui proposer des solutions.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, l'introduction d'une demande officielle auprès d'un GRD constitue la première étape indispensable pour que les entreprises puissent être accompagnées correctement. Cette démarche présente un double intérêt. D'une part, elle permet aux gestionnaires de réseau d'avoir connaissance des besoins des utilisateurs et, ainsi, de mieux planifier les renforcements du réseau. D'autre part, elle permet d'indiquer au demandeur la puissance que le réseau est en mesure de lui offrir, que ce soit en capacité ferme ou en capacité flexible.

C'est uniquement sur cette base que nous pouvons ensuite travailler à compléter ce profil par des solutions techniques adéquates. Plus largement, les différentes démarches sont en cours de mise en place pour accompagner les entreprises sur ces aspects techniques, que ce soit au niveau des gestionnaires de réseau de distribution, d'Elia, des fédérations ou des structures d'animation économique. Mon cabinet s'attache à coordonner l'ensemble de ces initiatives au travers du groupe de travail Innovation, qui constitue désormais l'un des groupes de travail du Forum de l'énergie.

S'agissant, enfin, de la piste d'une mise à disposition temporaire de capacités réservées, mais non encore pleinement utilisées, je peux confirmer que les gestionnaires de réseau réfléchissent effectivement à des solutions de ce type. Ils envisagent notamment de permettre à des utilisateurs disposant de contrats de raccordement flexibles de convertir, pendant une période déterminée, tout ou partie de leur capacité flexible en capacité ferme.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. On parle beaucoup de l'insuffisance de la capacité du réseau. Il est également important de rappeler les démarches que les entreprises doivent initier pour permettre d'évaluer les besoins énergétiques

futurs, afin que des solutions puissent globalement être apportées. C'est important de le rappeler. J'entends également que, par rapport à la situation proprement dite de cette société, des démarches sont effectuées pour l'aider et la soutenir.

Enfin, je suis contente d'entendre que la piste qui consiste à mobiliser temporairement des capacités électriques actuellement réservées est sur la table. J'espère qu'une issue favorable pourra très rapidement être trouvée pour répondre au plus vite aux enjeux d'électrification des différentes entreprises de notre territoire.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle du stockage par batteries dans la sécurisation et la flexibilité du réseau électrique wallon »

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la reconnaissance du stockage hybride et la facturation sur base nette »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Goffinet, sur « le rôle du stockage par batteries dans la sécurisation et la flexibilité du réseau électrique wallon » ;
- M. Janssen, sur « la reconnaissance du stockage hybride et la facturation sur base nette ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je pars d'un cas que j'ai rencontré en province de Luxembourg, plus particulièrement à Virton, où un site de stockage d'énergie par batteries d'une puissance de 12 mégawatts met en lumière un enjeu qui devient de plus en plus central pour notre système énergétique : celui du stockage comme outil de stabilisation du réseau et de gestion de la demande. Ces projets de parc de batteries commencent à se développer à plusieurs endroits de notre territoire.

La particularité de ce projet à Virton est qu'il est directement raccordé au réseau de distribution d'électricité. Ces projets sont pensés dans le contexte global que nous connaissons de la saturation croissante des réseaux de distribution, les gestionnaires de réseau étant confrontés à des demandes de raccordement importantes, notamment pour des projets de production de renouvelables, de stockage ou de consommation électrique nouvelle.

Disposez-vous d'une évaluation du potentiel du stockage par batteries en Wallonie, tant pour contribuer à l'équilibre du réseau que pour faciliter l'intégration des productions renouvelables ? Le Gouvernement envisage-t-il de considérer davantage les batteries comme une solution de flexibilité qui permettrait d'influencer à terme, le cas échéant, les investissements dans les réseaux ? Dans le contexte du développement des énergies renouvelables, mais également dans l'objectif d'attirer et de pérenniser les activités industrielles, une stratégie spécifique de développement du stockage et de la flexibilité est-elle envisagée, en concertation avec les GRD, Elia et la CWaPE ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la méthodologie tarifaire 2025-2029 de la CWaPE prévoit une dérogation pour le stockage, mais uniquement pour un raccordement exclusivement dédié au stockage. Une batterie installée derrière le raccordement d'un parc de production est traitée comme un consommateur ordinaire : elle paie le terme capacitaire complet, le terme proportionnel sur chaque kilowattheure prélevé, les OSP et la refacturation du transport.

Selon une estimation, une batterie de cinq à 10 mégawattheures associée à un parc solaire de 10 mégawatts en moyenne tension supporterait environ 330 000 euros de frais de réseau par an en 2026, contre environ 630 000 en 2030, en raison de l'extinction progressive de la dégressivité. Ces frais absorberaient entre la moitié et la totalité des revenus bruts, ce qui rend ces projets difficilement finançables, alors qu'ils utilisent un raccordement existant, limitent le solaire bridé et soulagent les congestions locales.

Sans révision en cours de période, aucun projet hybride ne serait financé avant 2030 et les investissements partiront vers d'autres régions. En Brabant wallon, le projet d'InBW à Mont-Saint-Guibert, qui prévoit 12 000 panneaux, une batterie de deux mégawatts et une exploitation attendue en 2028, illustre l'intérêt du couplage et l'enjeu d'un tel cadre tarifaire.

Partagez-vous le constat que la dérogation actuelle exclut de fait la configuration hybride ? Envisagez-vous d'étendre la qualification de stockage aux batteries situées derrière un raccordement de production, moyennant un compteur dédié ? Avez-vous saisi la CWaPE à ce sujet ? Êtes-vous favorable à une facturation sur base nette de l'ensemble des termes à l'énergie pour le stockage, comme déjà appliquée aux OSP du stockage dédié ? Quel en serait l'impact pour les gestionnaires de réseau et les autres utilisateurs ?

Êtes-vous favorable à une révision en cours de période, comme en 2024 ? Selon quel calendrier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, le stockage par batteries est devenu l'un des leviers centraux de l'évolution de notre système électrique. S'agissant de l'évaluation de son potentiel, les travaux du gestionnaire de réseau de transport constituent aujourd'hui la référence. Dans les scénarios du plan de développement fédéral 2028-2038, Elia prévoit 4,7 gigawatts de capacité de stockage en 2030, huit gigawatts en 2040 et 11,3 gigawatts en 2050 dans le scénario central, allant jusqu'à 21,3 gigawatts dans le scénario le plus favorable à la flexibilité.

Ces projections sont établies à l'échelle nationale et ne font pas l'objet d'une déclinaison régionale, mais la Wallonie accueille une part importante des projets en cours. Le Gouvernement considère d'ores et déjà le stockage comme une solution de flexibilité primordiale. Il met tout en œuvre pour faciliter son déploiement, tout en veillant à préserver l'accès au réseau des autres utilisateurs : les producteurs renouvelables, les entreprises et les nouveaux usages électriques. Bien utilisée, une batterie peut soulager le réseau ; mal intégrée, elle peut au contraire accentuer la congestion.

Concernant une stratégie spécifique au stockage, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, les grands parcs de batteries *standalone* arrivent à un rythme qui dépasse même les projections d'Elia. En effet, la demande chez Elia a dépassé les 30 gigawatts. Cela ne signifie pas que tous ces projets vont se réaliser, mais la dynamique enclenchée est bien supérieure aux besoins.

À court terme, nous ne prévoyons pas de mesures spécifiques pour accélérer leur développement. Nous discutons en revanche avec le secteur et avec le régulateur sur la question des parcs hybrides qui associent production et stockage. Ils permettent de mieux valoriser les capacités de raccordement existantes.

En ce qui concerne les installations hybrides qui associent unité de production d'électricité renouvelable et unité de stockage, nous remarquons que la méthodologie tarifaire prévoit une exemption aux tarifs réseau uniquement pour les raccordements exclusivement dédiés au stockage, ce qui est très pénalisant pour les installations hybrides.

J'ai demandé un rapport à la CWaPE à ce sujet en mai dernier, lui demandant notamment une analyse de l'opportunité de réformer la méthodologie tarifaire. La CWaPE explique qu'il ressort d'une consultation informelle des parties prenantes « qu'il n'y a pas de consensus en la matière et qu'elle renonce aux modifications envisagées et poursuivra les travaux en matière de tarification du stockage en vue de la méthodologie tarifaire 2030-2034 ». En revanche, elle indique examiner « l'intérêt ou non d'adopter une position similaire à celle du régulateur fédéral, qui veille à ce que toute installation qui a bénéficié du régime d'exonération propre au stockage – régime qui s'éteint – continue à en bénéficier jusqu'à atteindre une durée de dix ans ».

Mes équipes analysent actuellement l'opportunité d'une réforme du Décret méthodologie tarifaire, pour prévoir explicitement l'extension aux installations hybrides de l'exemption actuellement en place pour les raccordements exclusivement dédiés au stockage.

Plus largement, nous travaillons sur tous les fronts en matière de flexibilité, d'abord sur les raccordements flexibles qui permettent un accès plus rapide au réseau en échange d'une limitation temporaire de la capacité. Ensuite, nous suivons attentivement le développement de la flexibilité commerciale au niveau des gestionnaires de réseau de distribution. Enfin, il reste des leviers à activer, en particulier la flexibilité résidentielle, sur laquelle nous menons également des réflexions.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait un peu le topo de ce qui se passe, tant au niveau fédéral avec le volet Elia qu'au niveau des réflexions de la Région wallonne en matière de développement de ces batteries comme solution de stockage qui permet de contribuer à l'équilibre du réseau. Vous l'avez évoqué, cela devient un levier central pour les entreprises, le réseau et également les ménages.

Il y a une réflexion que je me fais : il faut creuser au niveau de la CWaPE. Je vous avais déjà demandé s'il y avait aussi un moyen pour les GRD de faire du stockage. Vous m'aviez renvoyé à une directive européenne qui ne le permettait pas. Néanmoins, dans ce contexte géopolitique, l'électricité est un enjeu important.

Il faut veiller à ce que certaines entreprises ou sociétés ne soient pas là pour développer des parcs à batteries qui jouent sur la tarification des prix avec un impact pour le consommateur. Il faut être attentif également à ce point.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, c'est un enjeu central, comme vous l'avez dit. Je vous remercie pour vos réponses ainsi que le rapport que vous aviez demandé en mai dernier à ce sujet. Je me réjouis des efforts que vous engagez de manière générale pour lutter contre la saturation de nos réseaux.

Je reste convaincu que les batteries doivent se développer rapidement, pas seulement sur le réseau de transport comme actuellement, mais également sur le réseau de distribution. Il reste du travail pour encourager leur développement. C'est vrai en particulier pour les parcs hybrides solaire et batterie qui sont particulièrement utiles au réseau, puisqu'ils utilisent un raccordement existant et soulagent les congestions locales.

Tant que ces batteries seront traitées comme de simples consommateurs, si l'on peut dire, avec des frais de réseau qui doublent d'ici 2030, il y a cette crainte importante que ces projets ne voient pas le jour comme nous l'aimerions. Je vous remercie de travailler avec la CWaPE sur la reconnaissance du stockage hybride et sur la facturation sur base nette.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la possibilité de limiter à distance la production des grands parcs photovoltaïques »

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rapport d'Elia sur la gestion de la prolifération photovoltaïque »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Goffinet, sur « la possibilité de limiter à distance la production des grands parcs photovoltaïques » ;
- M. Fontaine, sur « le rapport d'Elia sur la gestion de la prolifération photovoltaïque ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la multiplication des installations photovoltaïques en Wallonie et, plus largement, en Belgique constitue une avancée importante dans la transition énergétique. Elle s'accompagne toutefois de nouveaux défis pour la gestion du réseau électrique, notamment lors des périodes de forte production solaire et de faible consommation.

Un article de presse consacré à cette problématique met en évidence les préoccupations croissantes d'Elia et des gestionnaires de réseau de distribution face aux épisodes de surproduction. Parmi les pistes évoquées figure la possibilité de limiter, voire de couper à distance la production des plus grandes installations photovoltaïques lorsque l'équilibre du réseau l'exige.

Madame la Ministre, quel est le diagnostic de la situation en Wallonie ? Disposez-vous de données récentes concernant les épisodes de surproduction photovoltaïque, les congestions du réseau et les éventuelles limitations de production déjà appliquées ou envisagées sur notre territoire ?

Quelle est la position du Gouvernement wallon concernant la possibilité de réduire à distance la production des grands parcs photovoltaïques ? Des discussions sont-elles en cours avec les gestionnaires de réseau pour définir les installations concernées, les circonstances justifiant une limitation et les modalités techniques de mise en œuvre ? Quel cadre réglementaire et contractuel encadrerait ce type de limitations ? Quels critères permettraient de déterminer les installations susceptibles d'être sollicitées ? Une compensation financière est-elle prévue ou envisagée lorsque ces limitations entraînent une perte de revenus ? Qui devrait supporter cette compensation ?

Quelles mesures sont prévues pour développer les autres leviers de flexibilité ? Où en sont les initiatives relatives au stockage de l'électricité, au pilotage de la demande, à la valorisation des surplus et à l'adaptation des mécanismes de marché afin de mieux faire coïncider la production renouvelable et la consommation ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, dans son dernier rapport consacré à la flexibilité du système électrique belge et à la production d'électricité photovoltaïque, Elia a voulu attirer l'attention sur une production d'électricité supérieure à la consommation nationale, notamment lors des jours particulièrement ensoleillés que nous avons connus, et sur les difficultés d'absorption des surplus par les GRD. Le développement du photovoltaïque constitue un levier important dans la transition énergétique, nous sommes tous d'accord sur ce point. Toutefois, l'augmentation rapide du nombre d'installations solaires soulève de nouveaux défis en matière de gestion et de stabilité du réseau électrique.

Pour prévenir des risques de déséquilibre du réseau qui pourrait aller jusqu'au black-out, Elia plaide pour un élargissement des possibilités de déconnexion à distance des grandes installations photovoltaïques. Ces déconnexions d'urgence devraient rester exceptionnelles et ne concerneraient pas les particuliers.

En Wallonie, ce mécanisme d'urgence est déjà applicable aux installations d'une puissance égale ou supérieure à 250 kilowatts. En Flandre, le seuil est fixé à 1 000 kilowatts.

D'ici à 2035, la capacité photovoltaïque installée dans le pays pourrait atteindre 20,9 gigawatts, ce qui représente plus du double de la puissance actuelle. Cette évolution nécessitera une adaptation du réseau avec de la flexibilité, notamment par le stockage de l'électricité, des contrats à tarification dynamique et une meilleure adéquation entre les périodes de production et de consommation.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du dernier rapport d'Elia concernant les risques liés à la surproduction photovoltaïque ? Quelle en est votre analyse ?

Qu'envisagez-vous de mettre en place pour renforcer la flexibilité du système électrique wallon et anticiper les périodes de production photovoltaïque plus intenses ?

Vous concertez-vous avec les GRD sur ces sujets ? Un équilibre sera-t-il trouvé entre les Régions pour assumer les mécanismes de décrochage des grandes installations photovoltaïques ?

Enfin, comptez-vous encourager de manière plus prégnante une meilleure synchronisation entre la production et la consommation d'électricité pendant les périodes de forte production de renouvelable ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, mes équipes ont pris connaissance du dernier rapport d'Elia sur le sujet, le Flexibility Needs Assessment – le FNA –, réalisé en collaboration avec l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution, dont ORES, Resa et AREWAL. Il constitue le diagnostic le plus récent et le plus complet sur le sujet. Établi en application du règlement européen 2019/943, ce rapport a été soumis à consultation publique jusqu'au 4 septembre 2026 et il doit encore être approuvé par la CREG.

Plusieurs enseignements s'en dégagent. Le rapport confirme d'abord l'ampleur de la croissance attendue. La capacité photovoltaïque installée en Belgique pourrait atteindre près de 21 gigawatts en 2035. Pour la Wallonie, les hypothèses retenues dans le rapport prévoient environ 4,9 gigawatts en 2030 et 6,6 gigawatts en 2035. Ensuite, à l'échelle belge, les volumes de production renouvelables, qui devraient être écrêtés en raison d'un excédent intérieur, restent limités en énergie. En l'absence de flexibilité supplémentaire, ils représenteraient entre 0,4 % et 1,3 % de production éolienne et solaire annuelle en 2030, et entre 1,1 % et 2,5 % en 2035, selon les scénarios et le niveau de déploiement des batteries. Enfin, ces volumes se concentrent sur un nombre restreint de périodes : environ 100 à 200 heures par an en 2030 et 250 à 400 heures en 2035, essentiellement, comme on peut le supposer, autour de la mi-journée, entre mars et septembre.

La difficulté tient donc moins à l'énergie en jeu qu'à la puissance à gérer lors de ces épisodes. Les points de surplus peuvent atteindre 2,6 à 4,8 gigawatts en 2030 et entre 5,4 et 7,9 gigawatts en 2035. Le rapport indique aussi que, dans les scénarios les plus prudents, le système pourrait devoir réduire en urgence 1 à 4 gigawatts de production en 2030 et 2 à 5,6 gigawatts en 2035. L'éolien terrestre est déjà supposé y contribuer pleinement. La capacité supplémentaire devrait donc principalement venir du photovoltaïque.

Le cadre wallon en vigueur permet déjà de réduire à distance la production des parcs photovoltaïques en cas de congestion via le mécanisme du raccordement flexible. Dans ce cadre, les installations concernées doivent être techniquement modulables. Les gestionnaires de réseau peuvent ainsi limiter leur injection, lorsque le réseau l'exige, dans les conditions fixées par le décret et par les contrats de raccordement approuvés par la CWaPE. Comme vous le soulevez, ce mécanisme s'applique en Wallonie dès 250 kilovoltampères, soit un seuil nettement plus bas qu'en Flandre, et ne concerne pas les particuliers.

Au niveau du système, Elia dispose également d'un pouvoir de modulation dans le cadre de ces produits de flexibilité et d'équilibrage. Néanmoins, il peut être nécessaire d'aller plus loin pour les situations où ces mécanismes de flexibilité s'avéraient insuffisants, en particulier les épisodes dits d'incompressibilité. Il s'agit des moments où la production non pilotable dépasse la consommation ainsi que les capacités d'exportation et de stockage, ce qui menace la stabilité du système.

Depuis plusieurs mois, mon cabinet discute donc avec les gestionnaires de réseau de la possibilité de moduler la production en cas d'incompressibilité et pas seulement en cas de congestion. Ces échanges ont abouti à l'introduction d'une disposition spécifique dans le décret relatif à l'accès aux réseaux et à leur développement, qui donnera une base décrétale explicite à ce dispositif de dernier recours.

Dans le cadre de la préparation de la seconde lecture de ce texte, nous travaillons avec Elia et les gestionnaires de réseau de distribution sur les modalités de ce dispositif, que ce soit au regard des installations concernées, des critères et des circonstances d'activation ou de la compensation financière.

Ce dispositif doit rester exceptionnel et proportionné. Le raccordement et la gestion des réseaux de distribution relèvent des Régions, tandis que l'équilibre du système et le plan de défense du réseau relèvent du niveau fédéral et d'Elia. Comme l'équilibre du système électrique est national, l'effort de modulation ne doit pas peser de façon disproportionnée sur les installations wallonnes. C'est pour cela que nous

discutons aussi étroitement avec nos homologues flamands, bruxellois et fédéraux sur le sujet.

Enfin, concernant les différentes initiatives relatives au stockage et à la flexibilité, j'y réponds dans votre autre question du jour sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces réponses. J'entends que la réflexion est en cours sur les modulations de la production et sur les différentes modalités pour que cela se retrouve au sein d'un décret qui devrait arriver prochainement.

Je sens que vous êtes pleinement mobilisée avec les GRD pour avoir cette réflexion sur ce rapport établi par Elia, mais qui doit encore faire l'objet d'une approbation par la CREG. Il faut avoir cette réflexion globale.

Je suppose que, pour que cet effort de modulation se fasse à l'échelle du pays, cela devra sans doute passer par un accord de coopération, un dispositif légal, pour ne pas que ce soit au petit bonheur la chance, que ce soit l'une ou l'autre installation qui saute avant une autre. L'effort doit être collectif.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète.

Effectivement, l'effort ne doit pas être supporté uniquement par les Wallons, il doit y avoir un accord de coopération.

Je n'ai pas entendu mention d'un échéancier dans votre réponse, mais je me permettrai de revenir vers vous avec une question écrite.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de la filière de biométhanisation en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de la filière de biométhanisation en Wallonie ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je dois vous avouer, Monsieur le Président, que j'avais oublié d'injecter mes questions lors de la précédente commission, d'où le nombre aujourd'hui.

Madame la Ministre, je vous interrogeais sur la filière de biométhanisation. Cette filière est intéressante pour la transition énergétique wallonne, puisqu'elle permet de transformer les matières organiques, notamment des effluents d'élevage et des résidus agroalimentaires, en biogaz susceptible d'être valorisé sous différentes formes : l'injection de biométhane dans le réseau gazier ou encore l'utilisation comme carburant ou matières premières industrielles.

Aujourd'hui, le développement de cette filière est confronté à plusieurs difficultés, difficultés économiques, mais aussi à des questionnements sur l'avenir du secteur, sachant qu'une meilleure articulation entre les politiques énergétique, agricole et environnementale me paraît être un élément important dans ce contexte.

Où en est-on dans cette stratégie intervectorielle wallonne ? Quelle sera la place de la biométhanisation dans cette stratégie dans le futur mix régional ? Quelle contribution est attendue de la biométhanisation dans la production d'électricité, de chaleur et de gaz renouvelables ? Quelle suite a pu être donnée à la réflexion annoncée sur la mise en place d'un mécanisme de soutien direct à la production de biogaz ? Le Gouvernement envisage-t-il de faire évoluer le système actuel des certificats verts pour permettre une valorisation du biométhane ? Comment entendez-vous soutenir les installations existantes et favoriser l'émergence de nouveaux projets, et ce, tout en garantissant un cadre économique suffisamment prévisible pour permettre aux investisseurs de s'engager sur du long terme ?

Plus largement, quelles sont les perspectives de développement de l'injection de biométhane dans les réseaux gaziers wallons ? Une concertation est-elle menée avec les gestionnaires des réseaux pour identifier les possibilités de raccordement ou les éventuelles contraintes techniques sur l'opérationnalité de cette injection ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la filière de biogaz et de biométhanisation est intégrée aux travaux pour établir une stratégie intervectorielle pour l'énergie en Région wallonne.

Au niveau énergétique, cette filière présente de nombreux avantages. Elle produit du biogaz, qui peut être utilisé par nos industriels ou être raffiné en biométhane et injecté sur le réseau, et de la chaleur. Ce biogaz peut être utilisé en cogénération pour produire de l'électricité et de la chaleur. Ces unités ont une capacité

de stockage du biogaz et peuvent choisir les périodes de production selon les besoins.

Elle peut également contribuer à l'équilibrage du réseau, en fournissant du biométhane utilisable à la demande lorsque la consommation d'électricité ou de chaleur est nécessaire.

Il serait cependant incorrect de résumer l'utilité de ces unités de biogaz et de biométhane à ces seuls services énergétiques. Elles servent également nos objectifs climatiques, en capturant du méthane, nos objectifs environnementaux en utilisant nos déchets, et notre politique agricole en offrant un service complémentaire ancré dans nos territoires.

Nos travaux identifient un potentiel inexploité en Région wallonne, notamment en ce qui concerne l'utilisation du lisier et des cultures intercalaires. Ce potentiel nécessite cependant une stratégie globale et organisée.

Je prévois de présenter au Gouvernement les résultats de nos travaux sur la stratégie intervectorielle dans le courant du premier trimestre 2027. Une approche spécifique pour cette filière pourra alors être proposée. Dans ce cadre, des consultations seront menées, intégrant notamment ma collègue en charge de l'Agriculture, mais aussi les parties prenantes du secteur. La question du soutien pour cette filière, qui rend de nombreux services au-delà de l'énergie produite, sera étudiée dans ce cadre.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je l'ai évoqué dans ma question, mais vous l'avez aussi dit, la biométhanisation est un enjeu particulier et important parce qu'elle apporte une transversalité. J'entends dans votre réponse que les concertations seront effectuées et qu'une discussion sera ouverte avec votre collègue, la ministre de l'Agriculture.

Vous l'avez également dit dans votre réponse, il ne faut pas négliger le volet environnemental, puisque l'on considère souvent les apports comme du déchet – mais du déchet valorisé. Il y a aussi une réflexion à se faire à ce niveau.

Ainsi, à l'issue de la stratégie intersectorielle qui va définir la part du biométhane, il est important d'avoir une vision globale, transversale entre les différents ministres compétents pour apporter une réponse commune et groupée au secteur.

Question orale de M. Vincent Crampont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de la diminution des moyens fédéraux aux CPAS sur les citoyens wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crampont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de la diminution des moyens fédéraux aux CPAS sur les citoyens wallons ».

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre, en pleine crise énergétique, la diminution des moyens fédéraux du fonds Gaz et Électricité suscite de très vives inquiétudes. Selon un reportage de la RTBF, le CPAS de Charleroi a vu son enveloppe diminuer de 45 %, passant de plus d'un million d'euros à 590 000 euros. Une réduction qui compromet directement sa capacité à aider les ménages à payer leurs factures.

La situation ne concerne pas uniquement Charleroi. D'autres CPAS wallons doivent également faire face à des besoins croissants avec des moyens réduits. Le Gouvernement fédéral avait annoncé en avril une enveloppe supplémentaire de 15 millions d'euros destinée au fonds Gaz et Électricité et au fonds social Chauffage. Toutefois, les modalités et le calendrier de mobilisation de ces moyens demeuraient incertains.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la précarité énergétique frappe déjà durement la Wallonie. Vous indiquiez vous-même, en mars dernier, que 11,3 % des Wallons déclaraient éprouver des difficultés à chauffer correctement leur logement.

Quelle est votre analyse de cette situation à l'approche de l'hiver ? Avez-vous pris contact avec vos homologues fédéraux afin de connaître la date de libération des 15 millions d'euros annoncés ? Ces moyens ont-ils été effectivement versés et quelle part bénéficiera aux CPAS wallons ?

Disposez-vous d'un état des lieux des CPAS ayant dû réduire, suspendre ou réorienter leurs aides énergétiques faute de moyens ? Quelle concertation avez-vous engagée avec votre collègue chargé des Solidarités et les représentants des CPAS ?

Quelles mesures régionales complémentaires comptez-vous mobiliser, avec quels moyens et selon quel calendrier, pour éviter que des ménages déjà fragilisés ne soient contraints de renoncer à se chauffer cet hiver ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, j'entends les préoccupations exprimées quant à l'évolution des moyens du fonds Gaz et Électricité et aux conséquences que cette évolution pourrait avoir sur la capacité des CPAS à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, particulièrement à l'approche de l'hiver.

Le fonds Gaz et Électricité constitue un instrument important de la politique sociale menée par les CPAS. Il leur permet notamment d'intervenir auprès des ménages confrontés à des difficultés pour payer les factures énergétiques, mais aussi de développer des actions de prévention et d'accompagnement qui sont adaptées aux besoins sur le territoire.

Concernant l'évolution des moyens du fonds Gaz et Électricité, les montants relatifs à l'année 2026 ont effectivement été publiés par le Service public fédéral de programmation Intégration sociale. Il convient toutefois de préciser que ces montants ne tiennent pas compte des mesures complémentaires annoncées en avril 2026 par le Gouvernement fédéral. En effet, une enveloppe de 15 millions d'euros est désormais prévue pour renforcer temporairement les dispositifs de soutien aux ménages durant l'hiver 2026-2027, afin de répondre aux conséquences de la hausse des prix de l'énergie.

Selon les informations communiquées par le Fédéral, cette enveloppe est répartie à parts égales entre le fonds social Chauffage et le fonds Gaz et Électricité, soit 7,5 millions d'euros pour chacun de ces dispositifs. S'agissant du fonds social Chauffage, le Gouvernement fédéral prévoit de renforcer temporairement l'allocation accordée pour les livraisons de mazout effectuées entre le 1er décembre 2026 et le 28 février 2027 inclus.

L'intervention pourra ainsi être portée progressivement jusqu'à 0,50 euro par litre, lorsque le prix atteint ou dépasse 1,775 euros par litre, afin de mieux tenir compte de l'évolution des prix et de soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables.

En ce qui concerne le fonds Gaz et Électricité, une enveloppe complémentaire de 7,5 millions d'euros est également annoncée. Cette aide doit être octroyée par l'intermédiaire des CPAS selon les conditions d'accès prévues par le dispositif. La définition des modalités de répartition des conditions d'octroi et du calendrier de mise à disposition de cette enveloppe relève de l'autorité fédérale compétente.

Pour ce qui relève des compétences régionales. Je rappelle que la lutte contre la précarité énergétique nécessite une approche transversale qui associe les politiques énergétiques, le logement et l'action sociale. Ainsi, l'action en Wallonie combine l'accompagnement social, la prévention, l'amélioration de la performance énergétique des logements et le soutien aux ménages les plus vulnérables.

Plusieurs dispositifs régionaux contribuent à la lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, les plans d'action préventive en matière d'énergie – PAPE – permettent aux CPAS de sensibiliser et d'accompagner les ménages en difficulté, tandis que des initiatives locales peuvent apporter des solutions ponctuelles. Le dispositif MEBAR finance des travaux visant à améliorer le confort et la performance énergétique des logements précaires. Les guichets de l'énergie en Wallonie et les plateformes locales de rénovation assurent l'information et l'orientation des ménages vers les aides disponibles.

Enfin, le régime régional de soutien à la rénovation énergétique, entré en vigueur le 1er octobre, vise à prioriser les logements les plus énergivores et les ménages les plus vulnérables, afin de réduire durablement leur consommation et leur exposition aux fluctuations des prix d'énergie.

À ce stade, les dispositifs régionaux existants constituent les principaux leviers mobilisables, tandis que l'identification d'éventuels renforcements devra s'appuyer sur une évaluation précise de la situation et sur les informations relatives à la mise en œuvre de l'enveloppe fédérale complémentaire.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Je vous entends évidemment sur les responsabilités du Gouvernement fédéral, mais cela ne répond pas entièrement à la situation que nous dénonçons aujourd'hui.

En effet, le gaz coûte plus cher, l'eau coûte plus cher et le mazout de chauffage coûte de plus en plus cher. À Charleroi, on parle de 500 000 euros en moins pour aider des familles à payer leurs factures énergétiques. Le Fédéral doit assumer ses responsabilités, mais la Wallonie doit également assumer les siennes.

La précarité énergétique ne se combat pas uniquement avec des objectifs à long terme. Il faut donner les moyens nécessaires à nos CPAS pour répondre aux besoins des Wallonnes et des Wallons. Ce que nous demandons, c'est une réponse immédiate, coordonnée et financée.

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement de l'adaptation climatique dans le cadre du budget initial 2027 »

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement et la mise en œuvre de la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Lambelin, sur « le financement de l'adaptation climatique dans le cadre du budget initial 2027 » ;
- M. Janssen, sur « le financement et la mise en œuvre de la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, lors de la présentation du budget 2027, votre Gouvernement a annoncé une enveloppe de 100 millions d'euros pour financer les premières mesures de la stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques, et aussi un mécanisme de réassurance.

Cette annonce intervient alors que les inondations, les sécheresses, les canicules aussi nous rappellent sans cesse l'urgence de mieux protéger nos concitoyens et notre territoire. Le 28 septembre dernier, vous aviez indiqué que les contours du plan d'action 2026-2030 et son financement restaient encore à définir. Aujourd'hui, une enveloppe est annoncée, mais nous avons encore plusieurs questions essentielles à vous poser.

Sur quelle période ces 100 millions d'euros seront-ils mobilisés ? Comment seront-ils financés ? S'agit-il de moyens vraiment nouveaux ou s'agit-il de crédits existants qui ont été réaffectés ?

Ensuite, j'aimerais connaître la part consacrée à la prévention et à l'adaptation climatique et quelle part sera consacrée à ce mécanisme de réassurance. J'aurais souhaité également vous entendre sur les premières mesures qui seront financées dès 2027, notamment pour protéger les habitants, les territoires les plus exposés aux inondations et ceux exposés aux fortes chaleurs.

Sur le mécanisme de réassurance, quel est exactement le dispositif que vous envisagez ? Quels risques couvrira-t-il et qui pourra vraiment bénéficier de ce mécanisme ? Avec quelles garanties pour les sinistrés ? Les financements dépendent-ils, même partiellement, des recettes du *burden sharing* climatique ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, comme Mme Lambelin l'a indiqué, le Gouvernement wallon a récemment annoncé une enveloppe de 100 millions d'euros consacrée à l'adaptation au changement climatique, dont 40 millions aux mesures d'adaptation concrètes.

Aussi, pourriez-vous nous indiquer comment vous envisagez leur mise en œuvre concrète ? Les moyens seraient-ils répartis en fonction des neuf objectifs stratégiques que vous aviez annoncés ou une approche territoriale serait-elle privilégiée en ciblant en priorité les zones les plus vulnérables et les plus exposées aux risques, notamment aux inondations et au ruissellement ? Selon quels critères les priorités seront-elles établies afin de garantir que les territoires les plus exposés puissent bénéficier des mesures nécessaires à temps ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, la Wallonie s'est dotée, le 27 août dernier, d'une stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques, qui fixe une vision de long terme et neuf objectifs stratégiques à l'horizon 2040. Cette stratégie repose sur l'étude de vulnérabilité du territoire wallon, qui a permis d'objectiver les principaux risques climatiques auxquels notre territoire est confronté. Cette stratégie doit désormais se traduire de manière très concrète. C'est précisément l'objet du premier plan d'action en matière d'adaptation 2026-2030, dont l'adoption par le Gouvernement est prévue très prochainement.

Le projet de plan vise prioritairement à compléter, à renforcer ou à initier les dispositifs nécessaires pour accroître la résilience de la Wallonie face aux changements climatiques. Il couvre notamment la prévention des inondations et du ruissellement, l'aménagement du territoire, la végétalisation, la désimperméabilisation, la résilience des forêts et de l'agriculture, la santé, l'adaptation des bâtiments accueillant des publics vulnérables ou encore l'accompagnement des acteurs économiques. Sa mise en œuvre reposera sur les administrations et les organismes compétents pour chacune des matières concernées, sous la coordination de l'AWAC pour le suivi global du plan.

J'en viens aux moyens budgétaires, sur lesquels il y a plusieurs questions. L'enveloppe de 100 millions

d'euros annoncée à l'issue du conclave budgétaire n'est pas une enveloppe annuelle. Il s'agit d'une enveloppe pluriannuelle couvrant quatre années, de 2027 à 2030, à raison de 25 millions d'euros par an. Elle comprend 40 millions d'euros destinés à la mise en œuvre du plan régional d'adaptation, soit 10 millions d'euros par an, et 60 millions d'euros consacrés au mécanisme de réassurance, soit 15 millions d'euros par an. Il n'y a donc pas de contradiction avec le tableau annexé au communiqué relatif à la trajectoire budgétaire. Celui-ci reprend bien, dans la section « Énergie, Climat, Environnement, Agriculture », sous la ligne « Adaptation au changement climatique », 25 millions d'euros en 2027, en 2028 et en 2029.

Le montant global de 100 millions d'euros intègre également l'année 2030, qui n'apparaît pas dans le tableau. Cette programmation permet ainsi d'accompagner la mise en œuvre du plan jusqu'à son terme. À ces moyens s'ajoute un budget spécifique de 25 millions d'euros par an pendant sept ans, soit 175 millions d'euros, destiné aux investissements en faveur des modes actifs et aux stratégies communales d'adaptation au changement climatique. Pour le détail de ce dispositif et sa mise en œuvre auprès des pouvoirs locaux, je vous renvoie à mon collègue, le ministre Desquesnes, compétent en la matière. Pour 2027, il faut donc bien distinguer les 25 millions d'euros relevant de la stratégie régionale, dont 10 millions pour les mesures du plan d'adaptation et 15 millions pour la réassurance, des 25 millions d'euros prévus pour le volet communal.

Concernant plus spécifiquement les 40 millions d'euros consacrés au plan régional, ils n'ont pas vocation à être répartis mécaniquement à parts égales entre les neuf objectifs stratégiques. Ils doivent permettre de financer en priorité les besoins identifiés dans le plan, en complément des politiques publiques, dispositifs et moyens budgétaires qui contribuent déjà à la résilience du territoire. L'ambition n'est donc pas de faire reposer l'intégralité du financement de l'adaptation en Wallonie sur cette seule enveloppe, mais de disposer d'un levier supplémentaire permettant d'accélérer la mise en œuvre des actions pour lesquelles un besoin de financement complémentaire a été identifié. Chaque ministre demeure naturellement responsable de la mise en œuvre des mesures relevant de ses compétences.

La priorisation devra notamment tenir compte de la vulnérabilité des populations et des territoires, de leur exposition aux différents aléas climatiques, de l'efficacité attendue des mesures, de leur degré de maturité, de leur capacité à être mises en œuvre durant la période du plan et de l'existence éventuelle d'autres sources de financement. Il ne s'agit donc pas d'opposer une répartition selon les neuf objectifs stratégiques à une approche territoriale. Certaines mesures auront une dimension territoriale forte et permettront de concentrer l'intervention là où les vulnérabilités et l'exposition sont les plus importantes. D'autres ont, par nature, vocation à être déployées à l'échelle de l'ensemble de la Wallonie, notamment lorsqu'il s'agit d'améliorer les outils de connaissance, de prévention et d'accompagnement.

En matière d'inondations et de ruissellement en particulier, l'objectif est précisément d'aller au-delà d'une logique uniquement réactive. Le plan combine une meilleure connaissance du risque et de son évolution sous l'effet du changement climatique. Plus largement, le plan met l'accent sur la prévention et sur la réduction de la vulnérabilité avant la survenance des aléas climatiques.

Certaines actions présentent par ailleurs un degré de maturité permettant d'envisager une mise en œuvre relativement rapide. L'objectif est ainsi de combiner les premières réalisations rapidement perceptibles avec des mesures plus structurelles dont la mise en œuvre s'échelonnera sur la période du plan.

Les priorités sont donc claires : réduire les risques d'inondation et de ruissellement, mieux protéger le territoire face aux vagues de chaleur, sécuriser les usages essentiels de l'eau, prévenir les incendies en milieu naturel et renforcer la résilience de la population, des infrastructures, de l'agriculture, des forêts et de l'économie.

S'agissant enfin du mécanisme de réassurance, une enveloppe de 60 millions d'euros sur 4 ans est prévue. Les travaux sont en cours entre le Fédéral, les Régions et le secteur des assurances pour revoir le cadre légal d'indemnisation en cas de catastrophes naturelles. Le dispositif en vigueur a en effet montré ses limites lors des inondations de 2021, un régime exceptionnel ayant dû être mis en place pour garantir une indemnisation complète des victimes, avec conclusion d'un accord spécifique de la Wallonie avec le secteur de l'assurance et un emprunt wallon de 1,03 milliard d'euros sur huit ans. Le projet en cours vise une majoration de la limite légale d'intervention des compagnies d'assurance, articulée avec un engagement ferme des Régions d'intervenir si cette nouvelle limite devait être franchie. Raison pour laquelle un budget a été prévu lors du conclave pour de la réassurance. Pour les modalités précises de sa mise en œuvre, je vous renvoie vers le ministre-président, en charge de cette compétence.

Je tiens enfin à rappeler que l'effort d'adaptation de la Wallonie ne se résume pas aux seuls crédits budgétaires explicitement identifiés comme tels. L'adaptation passe également par des mesures réglementaires d'aménagement du territoire, de prévention, de planification ou encore d'organisation et de coordination des services essentiels. Leur contribution ne se traduit donc pas nécessairement par une ligne budgétaire spécifique, mais elle n'en est pas moins essentielle à la résilience de notre territoire.

Cette enveloppe constitue ainsi une première traduction budgétaire importante de notre stratégie d'adaptation. Elle doit permettre de passer de

l'identification des vulnérabilités et de la définition des priorités à leur mise en œuvre concrète.

Notre trajectoire budgétaire ne se limite donc pas à un exercice comptable. Nous maintenons le cap du retour à l'équilibre en 2029, tout en faisant de la résilience de la Wallonie l'une de nos priorités.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse et ces précisions plus nombreuses que lors de nos discussions budgétaires. C'est une bonne chose. Nous reprendrons le temps d'analyser tous ces chiffres quand nous aurons une vue sur la réponse écrite.

En ce qui concerne le plan d'action 2026-2030, vous parlez d'une adoption du plan très prochaine. Pourrait-on avoir au moins une ébauche de calendrier ?

(Réaction de Mme la Ministre Neven)

Très prochaine. Ce serait bien que l'on puisse avoir plus d'informations par rapport à cela. On reviendra vers vous. Face à l'urgence absolue, face aux défis actuels, on pense que l'on va dans la bonne direction. Les budgets pourraient être encore plus conséquents, mais on reviendra vers vous.

Je n'ai pas eu de précision pour savoir si ces financements dépendent, même partiellement, du *burden sharing*. Comme je dépasse mon temps, je reviendrai vers vous.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions très détaillées. On se réjouit d'entendre ce qui sera proposé dans le cadre de l'adoption très prochaine du plan d'action du Gouvernement 2026-2030. Je vous remercie pour les informations relatives à l'utilisation prévue des 100 millions d'euros pluriannuels sur 4 ans, puis des 175 millions d'euros sur 7 ans.

On a bien entendu que vous comptiez faire de la résilience de la Wallonie une priorité, on s'en réjouit.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la communication concernant l'ETS2 »

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la clarification des résultats du conclave communiqués par le Gouvernement concernant l'ETS2 et le Fonds social pour le climat (FSC) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Janssen, sur « la communication concernant l'ETS2 » ;
- M. Hazée, sur « la clarification des résultats du conclave communiqués par le Gouvernement concernant l'ETS2 et le Fonds social pour le climat (FSC) ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, en 2028, le nouveau système européen d'échange de quotas d'émission, l'ETS2, entrera en vigueur. Ce mécanisme de marché est reconnu pour réduire efficacement les émissions de carbone au moindre coût pour la société, mais il comporte aussi de vrais risques pour nos citoyens.

Nous nous souvenons tous des gilets jaunes. Comme c'est régulièrement rappelé et comme vous le soulignez vous-même, la transition climatique doit être socialement acceptable. Si l'ETS2 entraîne une hausse des prix insupportable, nous risquons de faire plus de tort au climat que de bien.

Vous avez déjà réalisé un travail important au niveau européen pour encadrer ce mécanisme et protéger nos citoyens. Néanmoins, des inquiétudes demeurent. Certains fournisseurs de carburants fossiles communiquent déjà sur l'impact financier de l'ETS2 pour les ménages et les automobilistes. Ils mettent en avant les coûts, sans expliquer les bénéfices. Or, l'ETS2 ne se limite pas à une hausse des prix. Les recettes générées pourront être redistribuées aux États membres, soutenir les ménages et financer des investissements dans notre Région pour accélérer la transition.

L'expérience montre qu'une communication transparente sur l'utilisation de ces recettes est essentielle. Si les citoyens ne perçoivent que les coûts, sans en comprendre les retombées positives, un sentiment d'injustice risque de s'installer.

Madame la Ministre, y a-t-il du nouveau dans les discussions relatives à l'ETS2 au niveau européen ? S'il

entre en vigueur en 2028 comme prévu, comment le Gouvernement compte-t-il informer les citoyens des bénéfices concrets de l'ETS2 et de l'utilisation de ses recettes ? Envisage-t-il une redistribution directe aux ménages et un encadrement de la communication des fournisseurs de carburants, afin de garantir une information complète et équilibrée ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, l'ETS2 appelle à une attention politique majeure et est pensé pour une redistribution. Il convient d'accompagner et d'anticiper la transition et les impacts de l'ETS2. Le Gouvernement s'est exprimé à cet égard dans les conclusions du conclave. Les données budgétaires qui ont été présentées à cette occasion, pour ce qui concerne l'ETS2 et le fonds social Climat, nous sont apparues assez confuses, avec des dépenses et des recettes dans le même tableau, ainsi que des signes « plus » et des signes « moins ». Le Ministre-Président n'a pas pu répondre à nos interrogations lors du débat budgétaire préliminaire. Je viens donc vers vous pour comprendre les orientations annoncées par le Gouvernement.

Ainsi, en « ETS2 – Dépenses », il est indiqué un montant étrangement négatif de -107 millions d'euros en 2027, puis des montants positifs de 220 millions d'euros en 2028 et de 472 millions d'euros en 2029. Côté « ETS2 – Recettes », un montant de 0 euro est mentionné en 2027, puis des montants de 189 millions d'euros en 2028 et 195 millions d'euros en 2029 sont évoqués. En parallèle, dans le même tableau, il est mentionné un montant de 181 millions d'euros en 2028, puis un montant de 183 millions d'euros en « FSC – Recettes ». De même, il est fait état de 137 millions d'euros en 2028 et en 2029 en « FSC – Dépenses ».

Madame la Ministre, pourriez-vous faire la lumière sur ces informations et données budgétaires ? Comment ces données interagissent-elles, entre recettes et dépenses d'une part, et entre ETS2 et fonds social Climat d'autre part ? Comment faut-il les comprendre au regard des précédentes informations annonçant une enveloppe pour le fonds social Climat de 546,97 millions d'euros pour la période jusque 2032, à laquelle s'ajoute un cofinancement de 25 % de la Région, soit 182 millions d'euros ?

Sur quelle base sont estimées les recettes ETS2 dès lors que la part hors fonds social Climat reste soumise à un accord sur le *burden sharing*, avec un rendez-vous important que vous avez annoncé le 16 novembre prochain ?

Quels sont les investissements prévus par le Gouvernement sur ces deux ou quatre lignes du tableau postconclave ? Visent-elles notamment le financement du Plan social pour le climat ? Que visent-elles d'autre ?

Par ailleurs, le Gouvernement semble conditionner l'usage des recettes du fonds social Climat à un accord sur le *burden sharing* alors que vous aviez indiqué que l'accord sur les recettes ETS2 destinées au fonds social Climat était distinct. Comment l'expliquer ? Ces questions sont assez complexes. J'ai essayé de les formuler de la façon la plus compréhensible qui soit. Je suis évidemment intéressé par vos réponses et vos éclaircissements.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, sur l'état des discussions européennes, je vais être claire sur un point : la Wallonie reste pleinement engagée dans la transition climatique et je ne remets pas en cause nos objectifs. En théorie, l'ETS2 repose d'ailleurs sur une logique que l'on peut comprendre : donner un signal prix pour orienter les choix vers des solutions moins émettrices.

Seulement, nous ne vivons pas en théorie. Nous vivons dans un contexte de prix de l'énergie élevés, de tensions géopolitiques persistantes et de pressions inflationnistes qui pèsent sur le budget des ménages. Dans ce contexte, un prix carbone sur le carburant et le chauffage risque de peser lourdement sur des ménages qui n'ont toujours pas d'alternative à court terme. Vous l'avez rappelé à juste titre avec l'épisode des gilets jaunes : une mesure climatique perçue comme injuste peut se retourner contre l'objectif même qu'elle poursuit.

C'est pourquoi j'ai alerté très tôt les commissaires compétents, par écrit, sur ce risque de double peine. Ces préoccupations, partagées par de nombreux États membres, ont été entendues : l'entrée en fonctionnement du système a été reportée d'un an, à 2028, et les mécanismes de maîtrise des prix ont été renforcés. Ce sont des avancées concrètes, que nous avons contribué à obtenir.

Le débat n'est pas clos pour autant. Lors du Conseil européen des 15 et 16 octobre, les chefs d'État et de gouvernement ont chargé la Commission de réévaluer l'ensemble des conséquences de l'ETS2, y compris sa conception et ses garde-fous. J'attends de cette réévaluation qu'elle prenne pleinement en compte la réalité vécue par nos concitoyens et qu'elle débouche, si nécessaire, sur de nouveaux ajustements. Un prix carbone ne sera efficace que s'il est socialement soutenable et si les ménages disposent d'alternatives réelles.

Concernant l'information des citoyens et l'utilisation des recettes, comme vous le soulignez, l'information des citoyens est essentielle. Notre rôle n'est pas de faire la promotion de l'ETS2. Il est d'informer nos concitoyens, de manière claire et honnête, sur ce

mécanisme qui arrive, sur ses effets attendus et sur ce que nous mettons en place pour les atténuer. C'est un rôle que nous devons jouer en Wallonie. Il s'ajoute à celui que nous continuons d'exercer au niveau européen pour faire entendre notre voix sur la nécessité de maintenir un système soutenable.

Sur le plan de l'atténuation, le Gouvernement a anticipé. Le volet wallon du plan social Climat servira à aider les ménages – en priorité les plus vulnérables – ainsi que les petites entreprises à réduire leur dépendance aux énergies fossiles, dans le logement comme dans la mobilité.

Sur le plan de l'information, nous veillerons à ce que chacun puisse comprendre ce qui change à partir de 2028 et sache quelles aides existent et comment y accéder. Cette information devra être claire, centralisée et relayée par les acteurs de terrain. Les citoyens doivent aussi savoir d'où viennent ces moyens. Ils proviennent en partie de ce qu'ils paient et ceux-ci doivent leur revenir.

Concernant la redistribution directe et la communication des fournisseurs, le plan social Climat wallon fait le choix de mesures structurelles qui réduisent durablement la facture des ménages en diminuant leur dépendance aux énergies fossiles. C'est là que se situe la responsabilité de la Région. Les mécanismes de soutien direct au revenu des ménages relèvent avant tout du niveau fédéral, qu'il s'agisse de la fiscalité, du tarif social ou des allocations. Si une compensation directe devait être envisagée, c'est à ce niveau que la question devrait être posée.

Quant à la communication des fournisseurs, l'information du consommateur relève également de la compétence fédérale. Ces fournisseurs ne font qu'annoncer une hausse bien réelle, décidée au niveau européen. Je partage toutefois votre constat : une information dispersée ou incomplète nourrit l'incompréhension. Parce que l'ETS2 touche à des compétences à la fois fédérales et régionales, il est nécessaire de coordonner l'information sur ce mécanisme au niveau belge. Mon cabinet a déjà mis ce point sur la table. Des discussions sont en cours entre les différentes administrations compétentes.

Concernant les données budgétaires, celles-ci ont déjà fait l'objet de plusieurs questions, auxquelles le ministre-président a répondu le 12 octobre dernier. Je me permets de vous renvoyer à ses réponses et, si vous souhaitez davantage de précisions, je vous invite à l'interroger directement par écrit. L'examen du budget en commission, la semaine du 30 novembre, sera par ailleurs le lieu approprié pour débattre des éléments plus détaillés.

Je me permets simplement de rappeler une distinction. La répartition du Fonds social pour le climat entre les entités belges est acquise : elle a fait l'objet d'un accord le 6 octobre 2025, sous présidence wallonne de la Commission nationale Climat. Les autres recettes de l'ETS2 dépendent, elles, de l'accord de *burden sharing* toujours en négociation. Les montants inscrits à ce titre sont donc des estimations prudentes, qui seront ajustées une fois cet accord conclu.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces réponses ainsi que d'avoir rappelé que la Région reste – bien évidemment – pleinement engagée dans la transition climatique, mais aussi combien le contexte macroéconomique est tendu.

On partage un constat essentiel : la réussite de la transition climatique dépendra de son acceptabilité sociale. Comme vous l'avez dit, l'ETS2 est efficace comme système, mais il ne pourra fonctionner durablement que si les citoyens comprennent pourquoi ils paient davantage et surtout ce qu'ils reçoivent en retour.

Il faut rendre visibles les bénéfices, les mécanismes de redistribution et les investissements réalisés grâce à ces recettes. Nous devons tout faire pour éviter que le système soit perçu comme une taxe supplémentaire qui serait injuste, déconnectée des réalités quotidiennes, et donc tout faire pour que l'ETS2 soit un outil au service du climat et non un facteur de rejet de la transition par les citoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – De manière générale, par rapport à l'ETS2, il faut investir et anticiper. C'est l'enjeu des politiques de transition, notamment de réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Ce sont des politiques que le Gouvernement affaiblit, alors qu'il devrait les amplifier.

Pour ce qui concerne les questions que je posais sur la compréhension des éléments budgétaires, la réponse est insuffisante. C'est bien parce que le ministre-président ne savait pas me répondre que je suis venu aujourd'hui avec des questions précises, ciblées et factuelles. Je suis désappointé que, sur ces questions qui portent sur des centaines de millions d'euros d'un tableau que vous avez communiqué vous-même, il n'y ait aucune réponse aujourd'hui. Franchement, c'est inquiétant et cela ne va pas.

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le nouveau *carbon leakage* et l'encadrement des aides d'État pour un pacte industriel propre (CISAF) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le nouveau *carbon leakage* et l'encadrement des aides d'État pour un pacte industriel propre (CISAF) ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, lors du conclave, le Gouvernement a dégagé 180 millions d'euros pour la compensation des coûts carbone indirects – ce que l'on appelle le *carbon leakage* – et 90 millions d'euros pour un nouveau dispositif CISAF, destiné notamment au secteur agroalimentaire. L'objectif affiché est de préserver la compétitivité des entreprises et l'emploi.

À quoi ont servi les précédents mécanismes de ce type ?

ArcelorMittal a bénéficié d'aides publiques, tout en délocalisant près de 200 postes vers l'Inde et en supprimant des emplois de support en Belgique. Yara a annoncé 115 licenciements à Tertre, ramenés à 61 après négociation, mais il s'agit bien de suppressions d'emplois. Caterpillar a fermé son site belge, il y a quelques années, en laissant 600 travailleurs sur le carreau. Plus récemment, Mydibel-Clarebout, dans l'agroalimentaire, envisage la fermeture de son site de Mouscron, menaçant 392 emplois, alors que le groupe a perçu 11,5 millions d'euros d'aides wallonnes.

Pourquoi mettons-nous en place un nouveau *carbon leakage* et un nouveau CISAF sans conditions fermes liées à l'emploi ? C'est facile de dire que l'on veut préserver la compétitivité et l'emploi, mais il y a un problème si l'on ne met pas de condition. Quelles garanties concrètes allez-vous prévoir pour qu'une entreprise qui licencie massivement ou délocalise rembourse ces aides publiques ?

Les contribuables et les travailleurs ont le droit de savoir si l'argent public sert réellement à maintenir l'emploi ou s'il finance simplement des actionnaires qui ferment ensuite des usines.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, il ne s'agit pas d'un nouveau *carbon leakage*. C'est un CLI élargi à la suite de l'évolution des lignes directrices de la Commission européenne, parce qu'elle a constaté que la hausse des prix de l'électricité et des coûts du carbone avait accru le risque de fuites de carbone pour des secteurs électro-intensifs exposés à la concurrence internationale.

La Commission a donc étendu l'éligibilité à 20 secteurs et à deux sous-secteurs supplémentaires. C'est une extension d'un mécanisme qui existe.

Le CISAF, lui, procède d'une volonté de soutenir la compétitivité de notre industrie. J'ai déjà répondu aux questions de vos collègues relatives à ce mécanisme. Le dispositif que je vais prochainement proposer au Gouvernement en première lecture repose sur la section 4.5 de la communication de la Commission européenne du 25 juin 2025, intitulée « Encadrement des aides d'État visant à soutenir le pacte pour une industrie propre », qui encadre strictement les conditions d'octroi.

Derrière ces mécanismes, il y a une réalité économique simple. Si produire en Wallonie ou en Europe coûte structurellement plus cher en raison de coûts indirects du carbone, nous risquons de voir la production partir vers des pays où les contraintes sont moins importantes. Le CLI compense un surcoût pour certains secteurs et le CISAF pour d'autres secteurs. Ils ne subventionnent pas l'emploi. Leur imposer des conditions en matière d'emploi reviendrait à confondre deux politiques totalement différentes et à faire porter au CLI et au CISAF un objectif qui n'est pas le leur. À force de considérer que la seule réponse aux difficultés de l'industrie consiste à imposer davantage de contraintes aux entreprises, il ne faudra pas s'étonner ensuite qu'elles investissent et qu'elles produisent ailleurs.

Le Gouvernement a décidé de mobiliser 180 millions d'euros pour le CLI et 90 millions d'euros pour le CISAF pour maintenir une industrie compétitive en Wallonie, parce qu'avant de vouloir redistribuer la richesse, encore faut-il permettre à nos entreprises de continuer à la créer ici.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions. Que le mécanisme *carbon leakage* soit nouveau ou étendu, ce mécanisme a montré qu'il n'atteint ses objectifs que de façon très partielle, puisque des emplois sont quand même liquidés à la fin. C'est ce qui est important : la compétitivité des entreprises qui provoque des pertes d'emplois, cela signifie que la compétitivité rapporte uniquement aux actionnaires et pas aux travailleurs. C'est bien cela le problème.

On demande au Gouvernement de chercher des moyens qui permettent aux travailleurs de conserver leurs emplois et de participer à la production de richesse

en Belgique. C'est d'ailleurs de toute façon eux qui produisent les richesses. S'il y a moins de travailleurs pour produire des richesses, cela fait moins de consommation et cela porte préjudice de toute façon aussi à l'économie. C'est ce que l'on vous demande de chercher.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'agrivoltaïsme annoncé lors du budget initial 2027 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'agrivoltaïsme annoncé lors du budget initial 2027 ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Madame la Ministre, déjà en 2024, trouver une terre agricole, c'était le parcours du combattant. Selon l'Observatoire du foncier agricole, leur prix avait grimpé de 51 % depuis 2017. La Belgique avait perdu la moitié de ses fermes en moins de 30 ans.

Les chiffres avancés par la FUGEA à l'époque étaient assez effrayants : les promoteurs proposaient aux propriétaires 2 000 à 3 000 euros de loyer par hectare et par an. Difficile d'imaginer un jeune agriculteur lutter contre de tels tarifs. Les terres qui nourrissent les gens deviennent un placement pour des investisseurs aisés.

Voici quelques semaines, lors de la présentation du budget 2027, vous avez annoncé un éventuel appel à projets d'agrivoltaïsme à caractère résiduaire si les objectifs ne sont pas atteints avec les zones déjà artificialisées. Vous disiez ne pas vouloir détailler les nombreux critères dans la conférence de presse, ce qui m'interpelle. En attendant, cela me semble être une très mauvaise piste pour la survie de nos agriculteurs.

Combien de toitures publiques sont équipées aujourd'hui, avec quel rendement ? Quels critères précis pour que cet appel à projets ne fasse pas flamber le prix des terres ? Qui paiera ces installations à coûts élevés, et quid de leur démantèlement ? Quelles leçons tirez-vous du projet pilote des Mignées à Durbuy ?

Enfin, avez-vous consulté les organisations syndicales agricoles, telles que la FWA, la FUGEA ou l'UNAB avant de faire une telle annonce ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je vous confirme que je présenterai prochainement au Gouvernement un avant-projet de décret encadrant ce que nous appelons l'agrivoltaïsme à titre subsidiaire. En vue de poursuivre les objectifs wallons pour la filière photovoltaïque, ceux-ci seront déclinés de manière annuelle.

Chaque année, la puissance installée au cours de l'année précédente, tous supports confondus, sera calculée et comparée à l'objectif fixé. Le solde éventuel pourra alors être déployé en agrivoltaïsme pour bénéficier de la capacité de déploiement de cette sous-filière.

Le caractère subsidiaire et d'appoint de ce déploiement d'agrivoltaïsme est garanti par le fait que le déploiement doit d'abord et prioritairement prendre place sur des surfaces artificialisées, notamment en toiture.

Ce n'est que l'éventuel solde, si l'objectif de déploiement photovoltaïque de l'année N n'est pas atteint, qui pourra être proposé par mise en concurrence dans l'année N+1 et déployé en agrivoltaïsme.

La question de la pression sur les prix des terres agricoles est une réalité et nous en tiendrons compte. Parmi les critères d'évaluation prévus pour la mise en concurrence des projets d'agrivoltaïsme, la qualité agronomique des sols ainsi que la distance par rapport au réseau électrique seront prises en compte.

Un critère visant l'exploitation de la parcelle par un agriculteur sera également intégré, tout comme l'obligation de démonter les unités de production agrivoltaïque au terme de la période d'exploitation, ce qui garantit qu'elles soient effectivement temporaires.

Il est également utile de noter que nous estimons qu'au rythme actuel de déploiement de la filière photovoltaïque en Région wallonne, la surface requise par an en agrivoltaïsme pour atteindre nos objectifs PACE correspond à une fourchette entre 118 hectares si ce sont des champs solaires et 359 hectares si c'était de l'écopâturage. Ceci à mettre au regard avec les 734 000 hectares que compte la SAU – la superficie agricole utile.

Concernant le projet pilote des Mignées à Durbuy, nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour en tirer des leçons.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je vois en effet que le développement est léger, mais cela reste une avancée vers l'agrivoltaïsme qui est une très mauvaise idée dans tous les cas. Je pense que Mme Dalcq et M. Haag, le secrétaire général de la FWA, l'avaient dit en novembre 2025. Ils estimaient tous les deux que les

panneaux sur les terres agricoles font perdre la vocation première de la terre qui est de nourrir. M. Haag disait que cela amenait une concurrence déloyale sur les terres. Mme Dalcq craignait elle-même que cela accentue la pression foncière. Je vois que vous mettez un cadran, que vous entourez, que vous limitez, et cetera, mais n'ouvrez pas cette voie.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la maîtrise du coût de l'énergie pour les entreprises dans le cadre du budget initial 2027 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la maîtrise du coût de l'énergie pour les entreprises dans le cadre du budget initial 2027 ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, lors de la présentation du budget 2027, vous avez annoncé la mobilisation de 270 millions d'euros sur trois ans pour soutenir les entreprises face au coût de l'énergie : 180 millions pour la compensation des coûts carbone indirects et 90 millions pour un nouveau dispositif inscrit dans le cadre européen CISAF. C'est un dispositif essentiel pour soutenir la compétitivité de nos entreprises, préserver le tissu industriel et protéger l'emploi en Wallonie. En tout cas, si le dispositif emploi est maintenu, mais j'ai entendu, après les interventions, que vous ne souhaitiez plus le lier à l'emploi, ce qui – on aura l'occasion d'en discuter – peut poser question.

Je vais vous poser à la fois la question de savoir où l'on en est par rapport à la mobilisation et ce que vous avez évoqué – comme 270 millions d'euros en trois ans –, mais aussi de voir si des dispositifs sont prévus pour soutenir les ménages wallons, puisque l'on sait que les augmentations pour les ménages wallons sont évidemment extrêmement importantes, et l'on n'a pas entendu cette même mobilisation pour ceux-ci. Je voulais vous poser directement la question, parce qu'ils sont évidemment de plein fouet face à une crise énergétique et qu'il faut remplir sa cuve à mazout ou assumer sa facture de gaz et d'électricité, ce qui pose un vrai problème.

Sur les 270 millions d'euros que vous avez annoncés, pouvez-vous nous dire comment ils vont être financés ? S'agit-il des moyens nouveaux ou des crédits existants qui sont affectés ou des recettes liées au marché du carbone ? Quelle sera la répartition annuelle ? Je voudrais savoir également les mesures concrètes qui sont budgétisées pour 2027 pour alléger directement la facture énergétique des ménages, classe moyenne et plus modestes.

Comment justifiez-vous, le cas échéant – parce que je ne l'ai pas entendu ; cela ne veut pas dire que cela ne va pas être fait –, qu'il y aurait une différence de traitement entre les entreprises et les citoyens, puisque l'on sait que cela aussi a un impact très important pour l'économie intérieure, d'ailleurs, pour leur pouvoir d'achat ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, je vais d'abord clarifier un point important. Il n'y a pas, dans notre politique énergétique, d'opposition entre le soutien aux entreprises et celui aux citoyens. Protéger notre tissu industriel, c'est aussi protéger des emplois locaux, l'activité économique derrière ceci, les travailleurs et leurs familles.

Le risque auquel nous devons répondre est bien réel. Lorsque les entreprises électro-intensives sont durablement confrontées à un différentiel de coût de l'électricité par rapport à leurs concurrents, c'est leur compétitivité, leurs investissements et, à terme, leur maintien en Wallonie qui peuvent être fragilisés. C'est précisément la logique des deux dispositifs auxquels vous faites référence.

Le premier est le mécanisme de compensation des coûts indirects du CO_2, qui est le CLI – Carbon Leakage Indirect – pour lequel 180 millions d'euros sont prévus sur trois ans. Le second est le futur mécanisme CISAF, pour lequel l'enveloppe actuellement envisagée s'élève à 30 millions d'euros par année de référence, soit un maximum de 90 millions d'euros sur trois ans.

Concernant ce dernier dispositif, je rappelle qu'il s'agit à ce stade d'un avant-projet de décret. Le mécanisme doit donc encore poursuivre son parcours législatif et faire l'objet d'une notification à la Commission européenne avant que les aides puissent être octroyées. Il permettra de soutenir certaines activités électro-intensives exposées à la concurrence internationale, notamment dans les secteurs qui ne bénéficient pas aujourd'hui du CLI. Les deux dispositifs ont vocation à être complémentaires et l'avant-projet prévoit d'éviter leur cumul.

Pour le CISAF, le financement mobilisera l'enveloppe fédérale de la norme énergétique, le CBAM et le Pacte de croissance. Il faut également rappeler que ces aides aux entreprises ne constituent pas un soutien inconditionnel. Dans le cadre du CISAF envisagé, au moins 50 % de l'aide perçue devrait être réinvesti dans des investissements de décarbonation : par exemple, dans l'électrification des procédés, le stockage, la

flexibilité, l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables ou bas-carbone. Nous répondons donc à des difficultés de compétitivité à court terme, tout en demandant aux entreprises de réduire structurellement leur exposition aux coûts énergétiques.

S'agissant des ménages, je ne partage pas le constat selon lequel ils seraient laissés de côté. Tout récemment, le soutien destiné aux ménages vulnérables a précisément été renforcé au niveau fédéral. Pour les livraisons de mazout effectuées entre le 1er décembre 2026 et le 28 février 2027, l'intervention du fonds social Chauffage sera majorée. Une enveloppe de 15 millions d'euros est prévue, répartie entre le fonds social Chauffage et le fonds Gaz et Électricité pour cibler les ménages qui en ont le plus besoin.

En Wallonie, la réponse passe également par des politiques structurelles qui doivent permettre de réduire durablement la facture. Le nouveau régime d'accompagnement à la rénovation est entré en vigueur le 1er octobre 2026. Parallèlement, nous poursuivons les politiques d'efficacité énergétique, d'électrification et de développement des énergies renouvelables.

Néanmoins, je veux aussi être transparente sur la philosophie qui guide notre action. Aujourd'hui, nous n'avons plus les mêmes marges budgétaires que lors de la crise énergétique de 2022. Les dispositifs généralisés ont permis de répondre à une situation exceptionnelle, mais ils ont également représenté un coût considérable pour les finances publiques. L'expérience européenne montre d'ailleurs que les réponses les plus pertinentes reposent davantage sur des mesures ciblées et temporaires dirigées vers les ménages vulnérables et les secteurs économiques les plus exposés, parallèlement aux investissements qui réduisent structurellement la dépendance énergétique.

C'est donc cette logique que nous poursuivons : protéger là où le besoin est le plus important, sans généraliser indistinctement les aides et utiliser nos moyens publics pour préparer la sortie durable de la dépendance aux prix élevés de l'énergie. Il ne s'agit donc pas de choisir entre nos citoyens et nos entreprises. Soutenir les ménages vulnérables et préserver notre base industrielle sont deux dimensions d'une même politique, celle de protéger les citoyens, de préserver leurs emplois et leur pouvoir d'achat et de rendre la Wallonie moins vulnérable aux prochaines crises énergétiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Le premier élément porte sur les aides aux entreprises pour être décarbonées. Si j'ai toujours fait partie de celles qui ont plaidé en cette faveur, je note une différence d'appréciation sur le fait que vous semblez ne plus du tout lier cela à l'emploi.

Je trouve difficile de dire que l'on va soutenir des entreprises pour qu'elles aient un avenir et que leurs coûts diminuent en termes énergétiques afin de garder cette compétitivité tout en leur permettant potentiellement de virer énormément de personnes. Je ne suis pas d'accord avec cela. Sous l'ancienne législature déjà, nous avons dû batailler pour limiter et pour garder l'emploi. C'était une bataille. Je vois qu'aujourd'hui, visiblement, cette bataille semble perdue pour vos partenaires de majorité et que vous avez gagné. Je le regrette.

Le deuxième élément, mais je n'ai pas assez de temps pour le dire, c'est que le pouvoir d'achat et le coût de la vie ont aussi un impact sur notre économie intérieure. Malheureusement, aujourd'hui, vos dispositifs ne sont toujours pas en place, contrairement à ce que vous aviez promis depuis 18 mois.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la comparaison des contrats d'énergie et l'accompagnement des ménages wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la comparaison des contrats d'énergie et l'accompagnement des ménages wallons ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, il y a précisément 13 mois, j'étais revenue sur la nécessité d'aider les Wallonnes et les Wallons à comparer leurs contrats d'électricité et de gaz pour pouvoir alléger leur facture. On voit en effet qu'il y a, selon le SPF Économie, beaucoup de Belges – 700 000 ménages –, qui paieraient en moyenne 700 euros de trop chaque année pour leur électricité et leur gaz. Quand on voit que l'énergie coûte lourdement sur le pouvoir d'achat, ce sont des économies considérables qui pourraient être réalisées, parfois simplement en changeant de contrat.

Je vous avais alertée l'année dernière en soulignant la fidélité des consommateurs wallons en leurs fournisseurs, même quand des offres les plus avantageuses existent, mais aussi la difficulté de comprendre et de comparer les différents contrats. Vous m'avez répondu à ce moment-là que des actions de sensibilisation étaient menées par votre administration, les guichets Énergie et la CWaPE.

J'avais insisté également sur la nécessité d'aller vers les ménages les plus précarisés qui ne disposent toujours

pas des outils numériques. Malheureusement, cette fracture numérique se marque d'autant plus envers des gens qui n'ont pas les moyens, qui ne font pas attention et, du coup, qui ne savent pas faire gérer la concurrence. Ils doivent payer davantage pour leur énergie et ils sont doublement victimes du dispositif.

J'avais proposé une collaboration avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ou d'autres dispositifs qui permettaient à toutes ces personnes d'y accéder. Je viens un an plus tard avec un retour pour voir ce qui a changé concrètement et ce qui a évolué. Je voulais voir quelles étaient les actions que vous aviez pu engager depuis octobre 2025 afin d'encourager les Wallons à comparer leurs contrats, voir quels budgets ont été consacrés, combien de ménages ont pu être accompagnés et quels résultats on peut présenter.

Il y a une nouvelle campagne fédérale qui s'appelle « Osez comparer ». Avez-vous été consultée ou associée à la préparation, notamment pour le volet énergétique ? Y a-t-il eu une concertation avec votre administration ou avec la CWaPE ? Si ce n'est pas le cas, prévoyez-vous de relayer et de renforcer cette campagne en Wallonie, en mobilisant notamment les communes, les CPAS, les guichets de l'énergie et les associations de lutte contre la pauvreté ? Comptez-vous toucher les ménages qui ne consultent pas spontanément les comparateurs en ligne, qui éprouvent des difficultés à comprendre et à changer de fournisseur ?

Enfin, disposez-vous, avec la CWaPE, d'une estimation du nombre de ménages wallons qui conservent un contrat sensiblement plus cher que les offres disponibles ? Comment comptez-vous mesurer les économies effectivement réalisées grâce à ces actions de sensibilisation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, je partage la préoccupation exprimée quant à la nécessité de permettre à chaque consommateur de disposer d'une information claire, accessible et fiable pour choisir un contrat d'énergie adapté et préserver son pouvoir d'achat.

La campagne fédérale « Osez comparer », lancée par le SPF Économie avec la CREG, poursuit précisément cet objectif. Elle vise notamment à encourager les consommateurs à réexaminer régulièrement leurs contrats d'électricité et de gaz, en portant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité financière.

En Wallonie, plusieurs dispositifs permettent déjà d'informer et d'accompagner les particuliers dans cette démarche. La CWaPE met à disposition CompaCWaPE, un comparateur qui permet d'évaluer les offres d'électricité et de gaz naturel disponibles en Wallonie en fonction du profil de consommation du ménage. Cet outil est actualisé mensuellement et intègre, depuis juin 2025, les offres à prix dynamiques.

La CREG propose également le CREG Scan, qui permet au consommateur de situer son contrat actuel par rapport aux offres disponibles sur le marché, y compris lorsque son contrat n'est plus commercialisé. Il constitue un outil complémentaire à CompaCWaPE pour identifier les contrats potentiellement désavantageux et évaluer l'intérêt d'un changement.

Par ailleurs, depuis avril 2026, l'outil gratuit tarifimpact.be permet aux ménages wallons de comparer différentes options de tarification du réseau électrique, notamment le tarif monohoraire, le bihoraire et le tarif Impact, en fonction de leurs habitudes de consommation.

Toutefois, l'accès à l'information ne peut se limiter à la mise à disposition d'outils numériques. Il est essentiel que les personnes moins familiarisées avec ceux-ci puissent bénéficier d'un accompagnement humain, personnalisé et de proximité.

À cet égard, des actions de sensibilisation sont déjà menées par l'administration via les guichets Énergie Wallonie, la Cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS logée au sein de l'Union des villes et communes de Wallonie, le service « Énergie Info Wallonie », ainsi qu'au travers de campagnes de sensibilisation régulières envers les ménages.

S'agissant du bilan des campagnes menées depuis octobre 2025, les éléments dont je dispose ne me permettent pas de présenter un bilan consolidé reprenant, pour l'ensemble de ces dispositifs, les budgets spécifiquement consacrés à la comparaison des contrats, le nombre de personnes touchées et les économies effectivement réalisées. Il convient en effet de distinguer les actions générales d'information et d'accompagnement en matière d'énergie des campagnes qui ciblent spécifiquement le changement de contrat ou de fournisseur.

En ce qui concerne le nombre de ménages wallons qui conserveraient un contrat sensiblement plus cher que les offres disponibles sur le marché, je ne dispose pas de données permettant de décliner à l'échelle régionale l'estimation de 700 000 ménages avancée au niveau belge. De même, il n'est pas possible d'établir précisément les économies que ces ménages pourraient réaliser sans disposer de données individualisées sur leurs contrats et leurs profils de consommation.

Les données disponibles illustrent néanmoins l'existence d'un potentiel d'économies. Ainsi, en juin 2025, pour un client type qui correspond à un profil de consommation résidentielle représentatif en Wallonie, 23 produits d'électricité affichaient une facture annuelle inférieure à la facture annuelle

pondérée du marché. Pour le gaz, 18 produits se situaient également sous cette référence.

Ces chiffres montrent que des écarts existent entre les offres et qu'une comparaison régulière peut permettre à certains ménages de réduire leur facture. Ils ne permettent toutefois pas, à eux seuls, de déterminer le nombre de ménages concernés ni le montant des économies effectivement réalisables par chacun d'eux.

Je rappelle par ailleurs que la CWaPE est particulièrement attentive à cette question. Elle dispose d'un budget de communication à cet égard et surveille attentivement le travail et les offres des fournisseurs.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame la Ministre. J'ai noté : CompaCWaPE et CREG Scan. On est trop fainéants, parfois, et j'en suis.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – C'est vrai, mais ce volet de la réponse est identique à celui communiqué l'année dernière. En fait, la question qui se pose, concrètement, est celle de la manière dont peut toucher tous ceux qui, par « fainéantise », ne mènent pas de recherche, ou bien tous ceux qui, aujourd'hui, vivent dans des endroits qui doivent être chauffés sans disposer d'un grand pouvoir d'achat et qui, pour une raison d'âge, de problème culturel, de niveau d'éducation, et cetera, ne savent pas utiliser les outils numériques de CREG Scan et CompaCWaPE.

Si l'on mène une recherche internet, on trouve des arnaques à tire-larigot. Les gens sont noyés d'informations et c'est vraiment compliqué. Il y a CompaCWaPE, mais ce n'est pas le seul à proposer un comparateur. Certains des fournisseurs d'énergie ont ainsi commercialement intérêt à attirer l'attention sur certaines offres, et il est vraiment difficile de faire la différence.

Ce que je vous invite à faire avec la CompaCWaPE, c'est d'identifier la manière dont on peut, par exemple avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, toucher toutes ces personnes qui, aujourd'hui, ne sont pas numériquement matures. Cela ne coûte rien à la Région, et cela permet à ces gens de ne pas voir leur coût de la vie détérioré, alors que l'on sait que la facture énergétique est déjà très importante.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'absence de moyens garantis pour les sociétés de logement de service public (SLSP) en matière de logement public »

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le devenir du Plan social pour le climat (PSC) annoncé par le Gouvernement en juin 2025 et adopté définitivement en mars 2026 »

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les réponses à donner pour l'avenir des sociétés de logement de service public (SLSP) »

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'inquiétude de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) sur l'avenir des sociétés de logement de service public (SLSP) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Devin, sur « l'absence de moyens garantis pour les sociétés de logement de service public (SLSP) en matière de logement public » ;
- M. Hazée, sur « le devenir du Plan social pour le climat (PSC) annoncé par le Gouvernement en juin 2025 et adopté définitivement en mars 2026 » ;
- Mme Goffinet, sur « les réponses à donner pour l'avenir des sociétés de logement de service public (SLSP) » ;
- Mme Bernard, sur « l'inquiétude de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) sur l'avenir des sociétés de logement de service public (SLSP) ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, à l'issue du conclave budgétaire, vous avez annoncé la mise en place d'un droit de tirage destiné à donner davantage de prévisibilité aux sociétés de logement de service public de la Région wallonne.

Cependant, l'Union des villes et communes de Wallonie – qui vous est très proche – et l'Association du logement wallon tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme : le secteur ne connaît toujours ni l'enveloppe qui sera consacrée à ce droit de tirage ni la trajectoire pluriannuelle permettant de programmer ces investissements. Ils évoquent même le risque d'un moratoire de fait sur les investissements.

Après deux années de législature marquées par une diminution des moyens consacrés au logement public, cette inquiétude exprimée par deux représentants importants doit être entendue, même par vous. Les sociétés de logement de service public de la Région wallonne doivent pourtant sécuriser, rénover et entretenir plus de 100 000 logements, tandis que près de 50 000 ménages restent en attente d'un tel logement.

Quel montant précis sera consacré au droit de tirage en 2027, et sur la période qu'il vous reste, c'est-à-dire pour les années 2028 et 2029 – ce Gouvernement est en effet amené à prendre fin au plus tard en mai 2029 ? Quelle part de ce financement repose sur les recettes ETS2, et que se passera-t-il si l'accord sur la répartition entre entités tarde ou se révèle moins favorable que prévu ? Pouvez-vous garantir qu'aucune SLSP ne connaîtra de rupture de financement de ses investissements ?

Quelles enveloppes seront spécifiquement consacrées à la sécurisation, à la rénovation énergétique et à la création de nouveaux logements ? Quand les SLSP disposeront-elles d'une programmation pluriannuelle définitive leur permettant de planifier leurs investissements ? Comment comptez-vous répondre au déficit structurel du secteur et, par votre réponse, à l'inquiétude de tout le secteur ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, le Gouvernement a annoncé le 19 juin 2025 un plan social Climat contenant cinq mesures voulues structurantes. Ces mesures ont été confirmées à travers le volet régional du PSC, qu'il a annoncé avoir définitivement validé le 5 mars 2026, avec des investissements de 729 millions d'euros entre 2027 et 2032 qui étaient déclinés sur cinq mesures structurantes.

Ce sont 193 millions pour le transport à la demande, 78 millions pour le budget mobilité, 50 millions pour la performance énergétique dans les microentreprises, 399 millions – la plus grosse part – pour la rénovation énergétique dans le logement public, et enfin 9 millions d'euros pour la performance énergétique dans le logement public en Communauté germanophone. Cinq mesures annoncées largement.

La communication du Gouvernement à l'issue du conclave a produit une interrogation – c'est un faible mot – en évoquant à présent, au sujet d'« une partie des recettes ETS2 », le financement du futur droit de tirage pour le logement. Le précédent intervenant en a parlé. Est-ce une autre partie des recettes ETS2 ou est-ce à la place d'une partie du plan social Climat ?

Vos propos en commission en date du 13 octobre 2026 ont également suscité un questionnement lorsque vous avez déclaré qu'« il a ainsi été décidé lors du conclave d'allouer les moyens réservés pour le logement aux primes à la rénovation énergétique », alors que le fonds social Climat doit financer des politiques additionnelles et que le Gouvernement a décidé de supprimer les primes à partir du 1er octobre 2026.

Dès lors, comment faut-il interpréter cette déclaration du conclave ? Que devient le plan social Climat du Gouvernement, et en particulier les mesures en matière de logement ? Le plan a-t-il été annulé, suspendu, revu par le Gouvernement ? Il y a là une clarté qui doit être faite et je pose des questions de façon extrêmement factuelle. Faut-il comprendre que le budget prévu pour la rénovation du logement public a été retiré ? Dès lors, est-il réorienté à 100 % ? Le cas échéant, sur base de quels critères ou de quelle méthodologie ?

Vous avez annoncé que, grâce à ces moyens, vous pourriez rénover un peu plus de 3 000 logements d'utilité publique. J'imagine que, derrière, il y a des plans au sein des sociétés. Que deviennent alors ces projets ? Vous évoquez d'autres moyens, mais lesquels ? Comment sera financée la rénovation des logements publics ? Quelles sont les mesures alternatives prévues pour, le cas échéant, le financement de la rénovation du logement public ? Et avec quels moyens, puisque les tableaux n'en contiennent pas ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'Union des villes et communes de Wallonie et l'Association wallonne du logement ont récemment partagé leurs réflexions sur la nécessité d'assurer un cadre financier stable et prévisible pour les sociétés de logement de service public. À cet égard, le secteur salue les orientations ambitieuses du budget 2027 qui démontrent la volonté du Gouvernement wallon de soutenir le logement public.

Néanmoins, pour accompagner au mieux cette dynamique, les acteurs de terrain expriment le besoin de disposer d'une visibilité accrue sur l'enveloppe globale et la trajectoire pluriannuelle. Par ailleurs, la perspective de mobiliser les futures recettes du système ETS2 suscite un grand intérêt, et le secteur souhaite être rassuré sur la concrétisation de ce levier.

Face aux défis structurels historiques que connaissent les SLSP, les réformes que vous initiez, comme l'ouverture aux investissements privés, ouvrent

de nouvelles perspectives. Pouvez-vous nous préciser les perspectives de formalisation d'une trajectoire financière pluriannuelle pour sécuriser le droit de tirage des SLSP ? Quel est l'état d'avancement des discussions concernant l'affectation des recettes de l'ETS2 ? Est-ce réellement au bénéfice du logement public ?

Comment prévoyez-vous d'associer les forces vives du secteur à la réflexion des modalités de droit de tirage ainsi que les voies de financement dans le cadre de la mise en place de la future Agence wallonne de l'habitation, et ce, afin de garantir une adéquation avec la réalité du terrain ?

Pour construire une vision du logement public à court, moyen et long termes, comment va s'opérationnaliser le travail de l'agence, celui des futurs bassins logement, ainsi que celui des communes ? Quelle sera notamment la place des politiques de logement à l'échelle communale dans le cadre de la stratégie de la future Agence du logement ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, dans un article du 21 octobre 2026, publié en ligne, l'Union des villes et communes de Wallonie et l'AWaL – Association du logement wallon – tirent la sonnette d'alarme : sans moyens garantis, le droit de tirage tant attendu restera une coquille vide et les sociétés de logement de service public risquent un moratoire de fait sur leurs investissements. Le secteur gère plus de 100 000 logements, avec un déficit structurel moyen supérieur à 115 euros par mois et par logement depuis 2015. La rénovation et la sécurisation de ce patrimoine vieillissant ne peuvent attendre.

Madame la Ministre, allez-vous répondre favorablement aux demandes de l'UVCW et de l'AWaL, à savoir définir, en concertation avec les acteurs de terrain, les voies de financement et les modalités du droit de tirage, revoir les échéances en fonction des réalités de terrain et construire une vision du logement public à court, moyen et long termes ?

Par ailleurs, le conclave budgétaire a acté un détournement préoccupant. Les 400 millions d'euros issus du fonds social Climat, initialement destinés à la rénovation des logements publics, seraient réorientés vers le financement du nouveau régime d'aides à la rénovation des logements privés. Le secteur public, déjà fragilisé, se voit ainsi privé d'une enveloppe structurelle au profit d'une logique incitative individuelle.

Le Gouvernement annonce que ce manque sera compensé par « d'autres mesures ». Quelles sont précisément ces mesures ? Quel est leur budget total consolidé ? Surtout, peuvent-elles réellement offrir aux sociétés de logement de service public de la Région wallonne la prévisibilité pluriannuelle qu'exige la remise aux normes des logements publics ?

Les locataires sociaux et les 50 000 candidats en attente ne peuvent se contenter de promesses. Ils ont besoin de moyens concrets, stables et sanctuarisés. J'attends donc impatiemment vos réponses, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, comme elles l'indiquent dans leur communiqué de presse, les constats établis par l'Union des villes et communes de Wallonie et l'AWaL faisaient état, dès 2015, d'un déficit moyen supérieur à 115 euros par mois et par logement, plus élevé encore pour les logements neufs. Ces constats sont loin d'être neufs, et les montants cités sont vraisemblablement plus importants aujourd'hui, dans la foulée de l'augmentation du coût des matériaux, de l'inflation et des coûts énergétiques notamment.

Ce qui n'est pas neuf également, c'est l'augmentation continue des ménages demandeurs de logements sociaux et le nombre quasi identique de ces derniers depuis près de 25 ans, en dépit des différents appels à projets lancés au fil des ans. Enfin, ce qui n'est pas neuf non plus, c'est l'état des logements en termes de sécurité et de salubrité.

Ce Gouvernement, au contraire de quasi tous ses prédécesseurs depuis plus de 20 ans, ne fait pas l'autruche. Le diagnostic figure noir sur blanc dans la DPR : « La situation financière du secteur du logement dans son ensemble est à la croisée des chemins. Sans modification substantielle du modèle, c'est sa pérennité même qui est en jeu à moyen terme. » Il a également détaillé dans cette même DPR plusieurs remèdes à cette situation inquiétante annoncée de longue date. Il n'y a pas une solution miracle, mais un ensemble de mesures qui concourront à l'objectif, et je m'emploie à les mettre en œuvre.

En termes de gouvernance, je citerai premièrement la création de l'Agence wallonne de l'habitation, avec la fusion des UAP existantes et le transfert des missions du SPW TLPE et du Fonds du logement de Wallonie. L'objectif poursuivi est de transformer un paysage institutionnel fragmenté en un service public du logement intégré, plus lisible, plus efficace et davantage centré sur les besoins des citoyens. Il s'agit aussi d'accroître la capacité de la Wallonie à répondre aux enjeux d'accès à un logement abordable et de qualité et de rénovation du parc immobilier.

Deuxièmement, parlons de la restructuration des acteurs locaux grâce aux pôles locaux du logement. Les objectifs poursuivis sont de garantir l'atteinte des objectifs régionaux pour le secteur au niveau local, une utilisation plus efficiente des moyens budgétaires ainsi qu'un contrôle et des sanctions plus efficients des

opérateurs locaux. Il faut aussi organiser le rapprochement ou la fusion de ceux-ci.

Troisièmement, il convient de réviser les critères d'attribution des logements sociaux. L'objectif poursuivi est un meilleur ciblage de l'accès aux logements sociaux. Je citerai, à titre d'exemple, la fin du logement social à vie, le lien avec la réinsertion socioprofessionnelle, la révision des seuils de revenus ou encore le fait de favoriser la mobilité en fonction des besoins.

En termes de financement, l'instauration du loyer chaud entre en vigueur au 1er janvier 2027 ; l'objectif est le refinancement des SLSP grâce à une augmentation des loyers qui tiendront compte à l'avenir de la performance énergétique des bâtiments, tout en restant neutre pour les locataires. Concernant la réforme de l'AGW Ventes, l'objectif est de refinancer les SLSP en facilitant la vente des logements, notamment les blocs d'appartements inoccupés, tout en sortant de leur patrimoine des immeubles qui sont trop onéreux à rénover.

Par ailleurs, citons la mise en œuvre d'un projet pilote de DBFM, qui pourrait être reproduit utilement par la suite par le secteur avec l'agence et les acteurs locaux – l'objectif étant ici de valoriser le foncier des acteurs publics et d'intéresser le secteur privé à la construction de logements d'utilité publique ; l'instauration d'un droit de tirage qui devra permettre de financer des projets qui vont répondre aux objectifs prioritaires fixés par le Gouvernement et donner de la prévisibilité et des échéances strictes aux opérateurs locaux pour la réalisation de leurs investissements ; l'instauration d'échéances pour les plans d'investissements historiques.

Permettez-moi également de vous indiquer que le secteur n'a jamais connu jusqu'ici les perspectives de financement et d'investissement de manière pluriannuelle. Le secteur a toujours vécu au gré des appels à projets lancés de-ci de-là, au gré des catastrophes, des priorités du moment, sans vision à moyen et à long termes. C'est bien l'intention du Gouvernement de changer cela, d'utiliser les moyens publics de manière efficiente sur la base d'un diagnostic objectivé des besoins spécifiques sur une échelle supracommunale, d'objectifs précis qui vont permettre de rencontrer et d'allouer ces moyens aux meilleurs projets permettant de les rencontrer et de les porter par des acteurs efficients.

Vous comprendrez néanmoins que, dans le contexte budgétaire et international que nous connaissons, ce n'est pas chose aisée. Il n'y a pas d'argent magique, je le rappelle une énième fois. Oui, depuis mon arrivée, j'ai objectivé l'ampleur du dérapage budgétaire des différents régimes de primes allant jusqu'à la prise en charge de 90 % des coûts de rénovation des logements privés. Avec le soutien du Gouvernement, on a tout fait pour enrayer ce dernier au plus vite, en assumant les promesses du passé, en préservant les candidats rénovateurs engagés et le secteur de la construction, et en évitant un moratoire, comme à Bruxelles. J'ai dû proposer au Gouvernement des adaptations du régime temporaire pour le sécuriser. Oui, elles alourdissent la facture. Certains s'en sont réjouis, parfois dans le même parti que les ministres qui ont créé eux-mêmes ces dispositifs.

Ceci n'a pas empêché le Gouvernement de trouver une solution qui permet le financement du nouveau régime de soutien à la rénovation, bien au contraire, et je m'en réjouis. Ce régime se concentre sur les logements les moins efficients et sur les publics qui en ont le plus besoin. À la différence des précédents, ce nouveau régime de soutien à la rénovation fonctionne en enveloppe fermée annuelle de manière à en garantir la soutenabilité financière pour la Région. Oui, comme je l'ai dit précédemment, il faudra un peu de temps pour absorber l'appel d'air induit par chaque changement de régime. Oui, aussi, ce régime de soutien constitue une première étape, comme l'a préconisé le rapport du CEHD et du HCS.

La réorientation des moyens du fonds social Climat vers les primes et le nouveau régime de soutien a été discutée de manière informelle avec la Commission européenne afin de s'assurer de son éligibilité. Lors de ces échanges, la Commission n'a pas émis d'objection sur le financement des régimes de primes. La rénovation énergétique constituant une priorité pour ce Gouvernement, la réorientation du projet de plan initial a ainsi été décidée afin, d'une part, de respecter nos engagements quant à la charge du passé et, d'autre part, de doter le nouveau régime de moyens conséquents.

Comme vous le savez, les fiches wallonnes ne constituent pas à elles seules l'entièreté du plan social Climat. À l'instar du PNRR, par exemple, il s'agit d'un plan national qui reprendra les mesures wallonnes, flamandes, bruxelloises et fédérales. Le plan national n'ayant pas encore été déposé auprès de l'Europe, la modification des fiches wallonnes reste donc possible.

Les sources de financement du plan social Climat sont pour 75 % d'origine européenne. Le solde, comme vous le savez, est à charge de la Région.

En ce qui concerne plus particulièrement les questions relatives aux moyens qui seront consacrés au droit de tirage, les arbitrages relatifs à son enveloppe financière et à sa trajectoire pluriannuelle sont toujours en cours. Je comprends naturellement les attentes du secteur à cet égard, et l'importance de disposer d'une visibilité financière suffisante pour planifier les investissements, et c'est pour cela que nous travaillons actuellement, malgré un contexte budgétaire serré, à déterminer le montant qui pourra être pérennisé dans le dispositif pour apporter toutes les garanties voulues. Comme indiqué lors de la conférence de presse, des

recettes issues de l'ETS2 pourraient effectivement être allouées à la rénovation de logements d'utilité publique. Il est toutefois encore trop tôt pour déterminer les moyens exacts qui seront alloués à cette politique.

En ce qui concerne le calendrier, il me semble de bonne gestion que les opérateurs identifient dès à présent leurs besoins et potentiels. Je veillerai naturellement à communiquer les éléments essentiels du dispositif dès qu'ils auront été confirmés, pour permettre aux opérateurs d'anticiper la nouvelle méthodologie.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Vous êtes impressionnante, Madame la Ministre. Je vais être direct parce que, dans vos propos, vous êtes directe. Vous dites : « Les Gouvernements passés – où le MR était également présent – faisaient l'autruche ». Sortez de votre cabinet, allez dans les cités sociales ; je l'ai fait. On voit ce qui est réalisé grâce aux 2 milliards d'euros qui ont été investis pour la rénovation de ces logements. C'est visible, cela se voit et les citoyennes et citoyens wallons peuvent en profiter.

Vous, c'est plus un écran de fumée. Vous annoncez, à la sortie du conclave budgétaire, des moyens d'investissement suite à l'inquiétude de l'Union des villes et communes de Wallonie. Il faut bien se rendre compte que ce sont des bourgmestres et des représentants de sociétés d'habitation sociale ou de CPAS qui se demandent ce qui va arriver et qui ne le savent toujours pas ; 29 mois après votre prise de fonction, on ne sait toujours pas en quoi consiste votre réforme, sauf à couper des moyens financiers. Or, comme vous le savez, faire des études et couper des moyens financiers, cela n'a pas encore créé un seul logement.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a quelque chose d'ahurissant dans cette affaire. Le Gouvernement a annoncé en grande pompe – deux fois – près de 400 millions d'euros pour la rénovation du logement public, mais il change ensuite de plan sans rien dire de clair à personne. Il y a eu une phrase floue lors d'une conférence de presse qui a pourtant duré plus d'une heure, avec des détails, parfois jusqu'à la virgule, sur les bonnes nouvelles, puis une phrase en commission il y a trois semaines, et l'on comprend – il faut le déduire – que cet argent n'est plus là et que vous l'avez mis ailleurs. Cela peut être un choix, mais assumez-le plutôt que de faire une conférence de presse sans même en parler.

Ensuite, on en revient à cet enjeu de l'ETS2, qui est un enjeu majeur pour lequel le Gouvernement doit investir massivement, mais dans des politiques qui s'ajoutent à celles qui existent. Ici, on a des recyclages et des chipotages.

Enfin, c'étaient quasiment les seuls moyens prévus pour le logement public durant la législature, mais ici, on les enlève. Ce n'est pas sérieux. Les gens travaillent, font des plans et préparent des projets, puis on leur dit : « On verra, peut-être… » Je comprends mieux que vous n'ayez pas répondu à ma question sur les moyens pour l'ETS2 et le fonds social Climat, puisque vous ne savez pas vous-même ce que vous allez en faire.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le secteur a besoin de prévisibilité. Cela n'a jamais été fait précédemment. Le Gouvernement dans son entièreté a fait le choix, dans les différents dispositifs, de faire des droits de tirage, que ce soit pour les communes ou, en l'occurrence, en matière de logement. Ce qui est important, au niveau de la prévisibilité, c'est que les différents pôles sachent de quels moyens ils vont pouvoir disposer pour rentrer les dossiers. J'entends dans la réponse que vous travaillez sur la manière dont cela va fonctionner et sur la définition exacte du montant.

L'essentiel, c'est d'avoir de la prévisibilité, pas seulement sur une législature, mais pour le futur aussi, parce que construire un projet prend du temps. C'est ce qui a fait défaut dans les différentes politiques de logement qui ont été faites : entre le moment de l'annonce et la concrétisation des dossiers, cela prend vraiment du temps. Or, l'urgence et les besoins sont là. Il faut donc trouver des modalités pour que l'on puisse dégager des moyens financiers le plus rapidement possible afin de construire et rénover ces logements publics.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, vous avez confirmé une chose : 400 millions d'euros du fonds social Climat étaient initialement prévus pour la rénovation des logements publics. Vous avez annoncé cela en 2025, avec beaucoup d'emphase, en arguant que cela allait servir à augmenter le volume de rénovation énergétique dans le logement d'utilité publique. Aujourd'hui, on apprend tout à coup que ces 400 millions seront affectés ailleurs. Ce n'étaient donc que des promesses, comme on commence à en avoir l'habitude. Après votre président de parti qui promet 500 euros, les 400 millions que vous avez promis pour le logement public s'en vont ailleurs.

Les sociétés de logement public ont entamé des démarches et font des projets, mais vous coupez dans les financements sans concertation et sans annoncer d'alternative. Quand on vous demande quel montant sera consacré aux droits de tirage, vous dites que les arbitrages sont encore en cours et que les montants ne sont pas encore connus. ETS2 pourrait servir à alimenter le droit de tirage, mais, en attendant, comme sœur Anne, le logement public ne voit rien venir.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 33 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES *(Suite)*

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le Fonds social pour le climat (FSC) à la rescousse du Gouvernement wallon dans le dossier des primes à la rénovation »

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les incertitudes pour les citoyens concernant la réforme des aides à la rénovation un mois après son lancement »

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement des 750 millions d'euros annoncés pour la rénovation énergétique dans le cadre du budget initial 2027 »

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'accompagnement à la rénovation des logements »

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le lancement opérationnel du nouveau système d'aides à la rénovation »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Devin, sur « le Fonds social pour le climat (FSC) à la rescousse du Gouvernement wallon dans le dossier des primes à la rénovation » ;
- M. Devin, sur « les incertitudes pour les citoyens concernant la réforme des aides à la rénovation un mois après son lancement » ;
- M. Devin, sur « le financement des 750 millions d'euros annoncés pour la rénovation énergétique dans le cadre du budget initial 2027 » ;
- M. Cloquet, sur « l'accompagnement à la rénovation des logements » ;
- M. Hazée, sur « le lancement opérationnel du nouveau système d'aides à la rénovation ».

La parole est à M. Devin pour poser ses questions.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, vous avez annoncé que les moyens du Fonds social pour le climat, initialement destinés au logement public, seraient désormais affectés aux primes à la rénovation énergétique. Cette annonce intervient après les changements successifs de régime – quand je parle de régime, je ne parle pas des moyens de moins en moins importants, mais des réformes qui succèdent aux réformes et qui sont à chaque fois moins intéressantes pour les citoyens wallons –, les difficultés rencontrées dans le traitement des dossiers et les décisions relatives à l'acompte de 20 %. Vous avez été battue en brèche au niveau du Conseil d'État. Parallèlement, votre Gouvernement doit toujours faire face aux engagements des anciens régimes, au régime transitoire et au financement de son nouveau dispositif de rénovation.

Cette réorientation soulève donc une question essentielle : à quoi serviront réellement ces moyens européens ? Quel montant du FSC sera affecté aux primes et selon quelle répartition annuelle, à partir de quand et jusqu'en 2029 ? J'ai entendu un collègue du MR dire que, ce qui est important, c'est la prévisibilité et, lors du thème suivant, une collègue des Engagés dire que, ce qui est important, c'est la prévisibilité. Je le pense aussi et je vous invite donc à répondre à cette question : quelle répartition annuelle, à partir de quand et jusque quand ?

Ces moyens serviront-ils à payer le stock des primes des anciens régimes, les engagements du régime transitoire ou les aides du nouveau régime ? Pour quels montants respectifs ? Ces financements sont-ils compris dans les enveloppes annoncées de 150 millions d'euros en 2027 et de 300 millions dès 2028 ou viendront-ils s'y ajouter ? Comment garantissez-vous le ciblage des ménages vulnérables et le caractère additionnel des moyens européens ? La Commission européenne a-t-elle été consultée sur cette réaffectation, notamment sur l'éligibilité d'éventuels arriérés de primes ?

J'en viens à ma deuxième question.

Madame la Ministre, le 13 octobre dernier, je vous interrogeais sur l'entrée en vigueur pour le moins chaotique du nouveau régime d'aides à la rénovation, pourtant annoncé depuis des mois, des mois et des mois pour le 1er octobre 2026. Quand je parle d'entrée en vigueur, on a simplement eu un mot sur un écran puisque l'on ne pouvait pas encore en disposer, le Gouvernement n'ayant pas encore décidé en la matière ni les structures idoines.

Vous confirmiez que les règlements des prêts de la SWCS et du Fonds du logement n'avaient été définitivement approuvés que les 8 octobre, soit une semaine après la date de lancement annoncée. Vous reconnaissiez également que les organismes devaient encore adapter leurs applications informatiques, leurs procédures et leur documentation réglementaire. Vous précisiez enfin que des réponses à des questions complémentaires devaient encore être transmises aux administrations et aux acteurs concernés.

Nous voici désormais au début du mois de novembre. Après 19 mois de préparation et un lancement manqué, les citoyens sont en droit de savoir où ils en sont ou, plutôt, où vous en êtes.

Le nouveau dispositif Rénopack et Rénoprêt est-il aujourd'hui pleinement opérationnel, tant à la Société wallonne du crédit social qu'au Fonds du logement ? Les citoyens peuvent-ils effectivement introduire une demande complète ? Combien de demandes ont été officiellement enregistrées et combien sont en cours d'instruction ? Les adaptations informatiques et administratives sont-elles achevées ? Toutes les instructions et réponses attendues ont-elles été transmises aux organismes concernés ?

Enfin, à partir de quelle date les premières décisions d'octroi pourront-elles être prises et les premiers financements seront accordés ? Quel délai de traitement annoncez-vous aux ménages ?

Madame la Ministre, lors de la présentation du budget 2027, vous avez annoncé 750 millions d'euros sur trois ans pour soutenir la rénovation énergétique des logements : 150 millions en 2027 et 300 millions par an en 2028 et 2029. Ces montants peuvent paraître importants. Encore faut-il savoir ce qu'ils recouvrent réellement et comment ils seront financés. En effet, ce nouveau dispositif repose principalement sur des prêts aidés, et non sur des primes directes. Il convient donc de distinguer les capitaux prêtés de l'effort budgétaire réellement consenti par la Région.

Par ailleurs, vous annoncez garantir le financement des anciens régimes de primes, alors que des milliers de dossiers restent en attente.

Quelle part des 750 millions correspond à des moyens budgétaires régionaux effectivement mobilisés et quelle part représente des capitaux prêtés et remboursables ? Comment ces montants seront-ils financés ? S'agit-il de moyens nouveaux, de crédits réaffectés ou de financements européens ? Une partie de ces 750 millions repose-t-elle sur les recettes du *burden sharing* climatique ? Si oui, pour quels montants et avec quelles garanties, alors que l'accord interfédéral reste à conclure ? Quel budget distinct est prévu pour liquider les anciennes primes et selon quel calendrier ? Combien de ménages pourront concrètement bénéficier de ces nouveaux prêts dès 2027 ?

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, selon une étude de Belfius menée par Profacts, trois propriétaires belges sur quatre considèrent la rénovation comme une expérience stressante et 6 sur 10 éprouvent des difficultés à trouver des professionnels fiables. Par ailleurs, 53 % des rénovations dépassent le budget prévu. Au-delà du financement, la préparation et la coordination des travaux constituent donc des enjeux importants.

Dans votre réponse du 28 juillet dernier, vous avez présenté un accompagnement structuré en trois niveaux, allant de l'information à la prise en charge complète du projet par un opérateur unique, en passant par l'assistance à la coordination des travaux. Vous avez également précisé qu'un groupe de travail devait définir le cadre opérationnel et l'agrément des opérateurs, en s'appuyant sur les structures existantes.

Cette démarche peut apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les ménages. Son déploiement doit leur permettre de comprendre les services accessibles et de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

Quel est l'état d'avancement de ce dispositif et quels niveaux d'accompagnement sont aujourd'hui effectivement accessibles ? Quel calendrier est prévu pour assurer leur couverture sur l'ensemble du territoire wallon ? Quelles conditions encadreront l'agrément des opérateurs afin de garantir leurs compétences et l'indépendance des conseils apportés aux ménages ? L'accompagnement comprendra-t-il une aide à la comparaison des devis, à la planification des interventions et à la prévention des dépassements budgétaires ? À quelles conditions financières les ménages pourront-ils en bénéficier ?

Enfin, quels indicateurs permettront d'évaluer la concrétisation des projets accompagnés et les raisons des éventuels abandons ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, le Gouvernement a annoncé, en février 2025, le lancement d'un nouveau système d'aides à la rénovation prévu pour le 1er octobre 2026.

Comme nous le savons, le système n'était pas prêt à cette échéance, faute notamment d'adoption des textes dans les délais. Vous avez, depuis lors, indiqué que le Gouvernement avait adopté les arrêtés requis en date du 8 octobre 2026. Vous aviez aussi précisé, lors d'un précédent échange, que « l'opérationnalisation prendra un peu de temps pour permettre aux organismes d'adapter leurs applications informatiques, leurs procédures et leurs documentations réglementaires. Les organismes mettent tout en œuvre pour traiter les premières demandes le plus rapidement possible ».

Aujourd'hui, il reste que les demandes, à notre connaissance, ne sont plus traitées. Lorsque nous allons sur le site, par exemple, de la Société wallonne du crédit social, on a l'occasion de s'inscrire via un formulaire de préinscription. Il est mentionné explicitement en rappel : « Cette préinscription ne constitue pas une demande officielle d'aide. Elle permettra uniquement à nos équipes de vous recontacter et de vous communiquer les démarches à suivre pour introduire votre demande ».

Nous voulons clarifier avec vous le calendrier d'opérationnalisation du nouveau dispositif, puisque les textes ont été adoptés, et clarifier les moyens disponibles. C'est un élément neuf, vous avez indiqué que « le nouveau régime de soutien à la rénovation sera doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros en 2027 et de 300 millions d'euros dès 2028 ».

D'abord sur l'opérationnalisation, quand les candidates et les candidats pourront-ils déposer clairement, formellement leur demande d'aide et voir leur demande examinée ? C'est forcément la question qui intéresse un grand nombre de personnes. Quand les deux organismes seront-ils prêts à traiter ces demandes et à valider le lancement des travaux ?

À côté de cela, sur le plan budgétaire, les moyens de 150 millions d'euros sont-ils bien prévus pour être inscrits au projet de budget 2027 ? À quel volume de prêts correspondent ces moyens de 150 millions d'euros ? Derrière, il s'agit de clarifier la ventilation de ce budget entre les codes 5 et 8, afin d'évaluer ce qui relèvera d'un prêt – les codes 8 – et d'une aide sous forme d'une réduction du capital à rembourser – les codes 5.

Pouvez-vous confirmer que, par ailleurs, ces 150 millions d'euros sont effectivement réservés au financement du nouveau dispositif, comme le Gouvernement l'a indiqué dans sa communication, à l'exclusion du paiement des primes en attente de traitement qui se situent ailleurs dans votre tableau budgétaire ?

Sur base de quelles hypothèses le montant de 300 millions d'euros a-t-il été fixé ? Sur base de quelles hypothèses l'enveloppe est-elle fixée à moitié en 2027 ? Est-ce à dire que le nouveau régime ne commencera qu'au 1e juillet de l'année ? Ce sont des questions que le public se pose et que nous souhaitons clarifier avec vous.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, pour ce qui relève de vos questions concernant le fonds social Climat, je vais me permettre de vous renvoyer à ma réponse sur le sujet apportée à la question 20 – il s'agissait de questions groupées.

Comme indiqué à la précédente séance, les organismes ont constaté une augmentation sensible du nombre de demandes au cours des dernières semaines qui précèdent l'entrée en vigueur du nouveau régime, comme c'est le cas à chaque transition entre deux régimes.

L'opérationnalisation prendra certes encore un peu de temps pour permettre aux organismes d'adapter leurs applications informatiques, leurs procédures et leur documentation réglementaire. Celle-ci est néanmoins concomitante à l'apurement du traitement du stock de dossiers introduits avant le 30 septembre. Les organismes mettent tout en œuvre pour traiter les premières demandes le plus rapidement possible.

De par sa conception – ciblage des passoires énergétiques, saut de label imposé –, le nouveau régime impliquera le dépôt de projets de plus grandes ampleurs que les régimes précédents. Vu les délais d'étude nécessaires pour atteindre le label nécessaire, les premières décisions d'octroi devraient intervenir début 2027.

En termes de moyens budgétaires, je vous confirme qu'un montant de plus de 150 millions d'euros a été prévu pour le budget 2027, s'agissant d'une année de transition, pour la prise en charge du nouveau dispositif de soutien. La ventilation entre code 5 et code 8 est estimée à un peu plus de 30 millions d'euros en code 5 et de 120 millions d'euros en code 8.

Les besoins nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien proposé ont été estimés en tenant compte d'une série d'éléments :

- la répartition des labels des logements ayant un certificat PEB valide ;
- la répartition entre les appartements et les maisons issus des données du cadastre ;
- le coût des travaux en tenant compte d'un facteur de proportion reflétant l'hypothèse que toutes les rénovations ne coûteront pas le prix plafond ;
- la répartition des logements en fonction de la qualité du propriétaire – s'agit-il d'un bailleur ou d'un occupant ? – ainsi que des revenus de l'occupant ;
- l'accès conditionné au Rénoprêt pour les propriétaires bailleurs ;

- l'hypothèse qu'une partie des demandeurs éligibles fera le choix, soit de faire appel à un crédit bancaire classique, soit d'utiliser ses économies, soit de réaliser les travaux eux-mêmes ou encore de réaliser des travaux de moindre ampleur qui ne sont pas éligibles au dispositif de soutien proposé, soit de vendre.

L'ensemble de ces hypothèses a permis de valider les besoins.

Les moyens de 2027 ont été estimés en tenant compte que les projets de rénovation soutenus nécessitent un plus long délai d'étude et de réalisation. La moitié des besoins annuels en rythme de croisière sera nécessaire. Le montant alloué au nouveau régime sera ainsi de plus de 300 millions d'euros dès 2028.

Pour l'ensemble des régimes, sur la trajectoire pluriannuelle, les moyens seront issus, d'une part, des moyens actuellement disponibles au sein du budget ordinaire et, d'autre part, du fonds social Climat et des recettes ETS2, mais aussi de l'emprunt BEI et du solde du projet PRW. En termes de répartition du budget issu du fonds social Climat, les fiches sont en cours de rédaction et seront soumises pour approbation au Gouvernement wallon dans les prochaines semaines. Je serai donc en mesure de vous donner des chiffres plus précis après cette approbation.

En ce qui concerne l'accompagnement à la rénovation, comme je l'ai indiqué au Parlement le 28 juillet dernier, l'approche repose sur trois niveaux d'accompagnement, avec une intensité croissante en fonction des besoins du ménage. Je vous renvoie à mes propos à ce sujet pour plus de détails. La *task force* poursuit actuellement son travail sur les questions très concrètes que vous soulevez : couverture territoriale, agrément des opérateurs, harmonisation des pratiques, outils à disposition. Il est donc encore trop tôt pour donner plus de détails sur ces éléments précis, mais, en termes de calendrier, la mise en œuvre de l'accompagnement sera pilotée par la future Agence wallonne de l'habitation. La base légale nécessaire sera intégrée dans le cadre de la réforme du Code wallon de l'habitation durable. Mon objectif est que ce projet de décret puisse être présenté au Gouvernement en première lecture avant la fin de l'année.

Les indicateurs permettant d'évaluer le dispositif seront également mis en œuvre, plus particulièrement par le CEHD, dont l'une des futures missions en projet est d'animer et de gérer l'Observatoire de la qualité et de la performance énergétique de l'habitat.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – J'entends ce que vous dites, mais je suis prudent. La veille du 1er octobre, date d'entrée en fonction de votre réforme annoncée par vous-même, vous ne disiez pas que vous n'étiez pas prête. Je vous ai posé la question en séance plénière et vous n'étiez pas prête. Quel est le résultat de tout cela, après 29 mois de prise de fonction ? Des réformes qui ne sont pas prêtes, des moyens financiers qui sont de moins en moins importants et – vous l'annoncez aujourd'hui – aucune prime allouée aux citoyens wallons avant l'année prochaine.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie pour vos réponses à mes questions, Madame la Ministre. C'est important d'avoir un parcours simple avec un interlocuteur clairement identifié et des conseils indépendants des intérêts commerciaux. Le coût de cet accompagnement doit rester accessible, particulièrement pour les ménages modestes. Le nombre de travaux réalisés sera un indicateur essentiel. Comprendre pourquoi certains ménages abandonnent permettra aussi d'adapter le dispositif à leurs difficultés.

M. le Président. – La parole est M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je prends bonne note des réponses – cette fois-ci, j'en ai reçu – sur les éléments budgétaires. Il y a donc 150 millions d'euros prévus au budget 2027, d'une part. Il y a, d'autre part, une répartition : 30 millions pour les codes 5 et 120 millions pour les prêts. C'est très peu, parce que les 120 millions sont des millions qui reviennent.

L'investissement du Gouvernement dans cette politique devient donc portion congrue. C'est extrêmement inquiétant par rapport aux défis dont nous parlons, à la préparation de la décarbonation, à la limite sur la dépendance fossile, sans compter les personnes qui sont exclues, vu les grosses masses que vous requérez maintenant, et le flou qui domine.

C'est d'ailleurs mon dernier point, Monsieur le Président. Cela reste en effet extrêmement incertain pour ce qui concerne la mise en œuvre. Vous nous avez redit ce que vous aviez déjà dit il y a trois semaines, « encore un peu de temps », mais au moins tout le reste de l'année 2026 avant les premières décisions d'octroi. Et encore, ce sera à voir. Cela veut dire qu'en 2026, il n'y aura plus un seul euro pour cette politique et pour les personnes intéressées qui restent dès lors dans un grand brouillard.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la proposition de créer un fonds régional de garantie locative portée par les CPAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la proposition de créer un fonds régional de garantie locative portée par les CPAS ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la Fédération des CPAS vient de vous transmettre une proposition visant à créer un fonds régional de garantie locative. Elle part d'un constat préoccupant : l'incapacité à constituer une garantie locative demeure un obstacle majeur à l'accès au logement pour les ménages précaires. Votre prédécesseur avait déjà renforcé l'accès au logement en faisant adopter la limitation uniforme de la garantie locative à deux mois de loyer, contre trois mois auparavant dans certains cas, mesure entrée en vigueur à la date prévue, le 1er juin 2023. C'est comme cela que l'on faisait auparavant.

Aujourd'hui, le prêt Galo de la SWCS impose notamment de disposer de rentrées financières d'au moins 1 500 euros net par mois. Les personnes situées sous ce seuil se tournent dès lors vers les CPAS, qui interviennent souvent sur fonds propres et supportent une charge financière et administrative croissante. On ne parle pas de tout ce qui vient des allocations de chômage que le Fédéral a envoyé vers les villes et communes qui sont littéralement étranglées.

La fédération propose donc un fonds régional accessible aux bénéficiaires des CPAS, avec une procédure accélérée et un accompagnement social renforcé, tout en sortant pour ces publics d'un mécanisme de crédit.

Quelle analyse faites-vous de cette proposition ? Partagez-vous le constat selon lequel le dispositif Galo laisse aujourd'hui sans solution une partie des ménages les plus précaires ?

Envisagez-vous la création d'un tel fonds régional ou une réforme du dispositif existant ? Quelle articulation prévoyez-vous avec la Stratégie wallonne de lutte contre la pauvreté et avec les CPAS ? Quels moyens budgétaires pourraient être mobilisés ? Comment garantiriez-vous une égalité de traitement entre bénéficiaires et tenir compte des différences de pression immobilière entre territoires ?

Enfin, quel calendrier envisagez-vous pour apporter une réponse à cette proposition de la Fédération des CPAS ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je vous confirme avoir reçu récemment une proposition de la Fédération des CPAS visant à créer un fonds régional de garantie locative. Cette proposition est en cours d'examen au sein de mon cabinet. Il est donc trop tôt pour me prononcer sur celle-ci.

Cette proposition de la Fédération des CPAS doit notamment être analysée à la lumière du travail en cours dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté portée par le Gouvernement wallon et du contexte budgétaire régional.

Le cas échéant, il conviendra également d'examiner l'efficacité du prêt pour la garantie locative – le fameux « prêt Galo » – proposé par la SWCS et institué sous la précédente législature.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je patienterai et je reviendrai. Le timing n'apparaît pas très précis. Je note que c'est en réflexion et que Mme la Ministre reviendra quand elle en saura un peu plus. Je me permettrai de vous interpeller à nouveau en la matière.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le coût de plus en plus élevé pour l'achat d'un logement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le coût de plus en plus élevé pour l'achat d'un logement ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, le 15 septembre dernier, je vous interrogeais déjà sur la remontée des taux hypothécaires et ses conséquences sur l'accès à la propriété. Depuis, la situation continue d'évoluer défavorablement. Selon Immotheker-Finotheker, le taux moyen d'un crédit sur 20 ans serait passé de 4,17 % à la mi-septembre à 4,35 % à la mi-octobre. Pour 300 000 euros empruntés, cela représente environ 6 700 euros supplémentaires sur la durée du crédit.

Dans le même temps, les dernières données des notaires interrogent l'accessibilité réelle au marché immobilier wallon. Au troisième trimestre 2026, les transactions ont reculé de 5,1 % en Wallonie. L'âge moyen de l'acheteur d'un appartement atteint désormais 47 ans, contre 44 ans sur les neuf premiers mois de 2025. Les prix restent par ailleurs nettement supérieurs à leur niveau de 2024.

Ces évolutions interviennent alors que votre Gouvernement MR-Engagés a fait de la réduction des droits d'enregistrement à 3 % son principal levier d'accès à la propriété.

Disposez-vous désormais d'une évaluation globale de l'effet de cette réforme sur l'accessibilité réelle au logement, en tenant compte des prix, des taux et de la capacité d'emprunt ? Comment analysez-vous le vieillissement des acquéreurs et le recul récent des transactions ? Constatez-vous davantage de projets reportés, revus à la baisse ou refusés faute de capacité d'emprunt suffisante ?

Depuis notre échange de septembre, avez-vous revu votre position concernant les moyens consacrés au crédit social ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter que le gain fiscal du taux à 3 % soit progressivement absorbé par le prix du bien et le coût croissant du crédit ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la réduction du taux des droits d'enregistrement a constitué un signal fort en faveur de l'accessibilité à la propriété. Sans cette réforme, les ménages devraient supporter le renchérissement de leurs crédits et des droits d'enregistrement plus élevés.

Présenter la remontée des taux comme un argument contre la réforme relève dès lors du sophisme. Plus le crédit sera renchéri, plus il est important d'activer les leviers sur lesquels la Wallonie peut agir. Cette réforme n'a jamais eu plus de sens qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, la réforme a conduit une partie significative des candidats acquéreurs éligibles au crédit hypothécaire social à revoir leur calcul et à adapter le calendrier de leur projet, dans la mesure où ils bénéficiaient déjà de droits réduits lors de l'acquisition d'une habitation modeste. L'annonce de la réforme a généré dans leur chef un effet d'anticipation significatif, et ces ménages ont finalisé leur acquisition avant la fin de l'année 2024 pour profiter des dispositifs existants – le chèque-habitat, par exemple –, ce qui explique le volume exceptionnel de signatures enregistrées en décembre 2024.

Le début de l'année 2025 a naturellement été marqué dans le cadre du crédit social par une phase d'ajustement, le temps que le marché des candidats acquéreurs intègre pleinement le nouveau cadre fiscal. L'impact de la réforme des droits d'enregistrement doit être appréhendé à la lumière de l'évolution du contexte du secteur – hausse des taux – et des contraintes réglementaires – par exemple, l'obligation d'isoler la toiture depuis 2024 –, qui alourdissent les dossiers et réduisent le nombre de biens éligibles sans travaux complémentaires.

Il est vrai que, dans un contexte de prix immobilier élevé et de renchérissement du crédit, l'équilibre entre le coût du logement recherché et la capacité d'emprunt peut devenir particulièrement difficile à atteindre. Cette réalité s'inscrit néanmoins dans un contexte européen qui dépasse largement le cadre de la Wallonie.

Pour autant, notre marché immobilier résiste plutôt bien. D'après Eurostat, au deuxième trimestre 2026, les prix des logements ont augmenté de 2,1 % sur un an en Belgique, contre 4,7 % dans l'Union européenne. Il est clair que le contexte que nous traversons peut conduire certains ménages à différer leur projet, à revoir le montant de leur acquisition ou les caractéristiques du bien recherché. Ceci confirme surtout que la politique d'accès à la propriété ne peut être envisagée exclusivement sous l'angle de la fiscalité immobilière. C'est précisément dans ce contexte que le crédit social conserve toute sa pertinence. Il constitue un instrument alternatif complémentaire au marché bancaire, en permettant de prendre en considération la situation concrète du ménage, sa composition, ses ressources, ses charges et sa capacité à assumer durablement le remboursement du crédit.

À titre illustratif, la SWCS a octroyé 1 840 crédits hypothécaires en 2024, dont 304 crédits signés en décembre 2025, 1 557 crédits hypothécaires en 2025 et 1 178 crédits hypothécaires à fin septembre 2026.

La SWCS constate une relative stabilité des tranches d'âge des acquéreurs. Ainsi, sur ces cinq dernières années, la proportion de citoyens de moins de 35 ans ayant bénéficié d'un crédit hypothécaire représente 70 % des crédits hypothécaires octroyés actuellement en 2026, 70 % des crédits hypothécaires en 2025, 72 % en 2024, 73 % en 2023 et 70 % en 2022.

En ce qui concerne les moyens affectés au crédit social, je souhaite souligner que, étant donné la sous-consommation actuelle des moyens mis à disposition pour les crédits hypothécaires, il me semble prématuré de prévoir des moyens ou des mesures complémentaires. À l'heure actuelle, les enveloppes qui y sont dédicacées sont suffisantes.

Enfin, l'accélération de l'octroi des permis, qui résulte de leur dématérialisation, tout comme la lutte contre les logements vacants constituent des facteurs qui permettent de stimuler l'offre de logements et, dès lors, de réduire d'autant l'absorption de gains fiscaux dans

une éventuelle augmentation des prix de l'immobilier ou le coût croissant du crédit.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – J'épinglerai deux faits marquants dans la réponse de Mme la Ministre.

Tout d'abord, il faut avoir 47 ans en moyenne pour devenir propriétaire dans notre Région aujourd'hui. C'est marquant.

Ensuite, vous rendez hommage et vous soulignez l'importance du crédit social – je vous remercie pour ce compliment, c'est rare de votre part – et du travail inlassable du Parti socialiste. S'il faut avoir 47 ans en moyenne pour être propriétaire, depuis plus d'un siècle, le Parti socialiste a fait en sorte d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Je vous remercie pour votre mot en la matière.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle des référents sociaux et la nécessité de renforcer leurs moyens »

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la prévention des exclusions au sein du parc de logements publics »

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la protection des travailleurs sociaux lors des visites à domicile »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur :

- « le rôle des référents sociaux et la nécessité de renforcer leurs moyens » ;
- « la prévention des exclusions au sein du parc de logements publics » ;
- « la protection des travailleurs sociaux lors des visites à domicile ».

La parole est à M. Devin pour poser ses questions.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, le social, encore le social, bien des Wallonnes et des Wallons en ont besoin.

Le rapport 2025 de la Société wallonne du logement, consacré à l'action sociale dans le logement public, confirme une évolution préoccupante : les missions des équipes sociales s'intensifient et les situations rencontrées deviennent de plus en plus complexes.

En 2025, 11 038 ménages locataires et 10 380 candidats locataires ont bénéficié d'un accompagnement. Pour assurer ces missions, les SLSP pouvaient compter sur près de 300 travailleurs sociaux, dont près de 150 subsidiés, grâce au soutien des pouvoirs publics. Parmi eux, 102 référents sociaux représentaient 75 équivalents temps plein.

Le rapport relève également 208 périodes d'accompagnement supplémentaires réalisées au-delà des objectifs initialement financés. Je vous avais déjà interrogée en octobre 2025 sur les moyens consacrés à cette mission.

Aujourd'hui, au regard de ces nouveaux constats, estimez-vous les effectifs actuels suffisants ? Quel budget sera consacré aux référents sociaux en 2027 et quelle évolution prévoyez-vous par rapport aux 4,53 millions d'euros mobilisés en 2025 ? Comptez-vous revoir le nombre d'ETP subsidiés ou les critères de répartition entre SLSP ? Quel avenir réservez-vous aux 47 intervenants technico-sociaux engagés dans le cadre des programmes de rénovation ?

Dans le cadre de la future Agence wallonne de l'habitation et des pôles locaux, pouvez-vous garantir le maintien d'un accompagnement social de proximité au sein même des SLSP, avec des moyens humains pérennes ?

Le rapport 2025 de la Société wallonne du logement consacré à l'action sociale dans le logement public met également en évidence un risque croissant d'exclusion pour certains ménages déjà fragilisés.

Les services sociaux des SLSP alertent notamment sur les conséquences des évolutions socioéconomiques et réglementaires qui peuvent entraîner une précarisation supplémentaire de certains locataires, notamment les personnes en situation de chômage ou de cohabitation.

Le rapport souligne que cette fragilisation peut entraîner des difficultés de maintien dans le logement, mais aussi des tensions familiales et sociales plus larges. Les référents sociaux anticipent dès lors un renforcement de leur rôle de prévention et de détection précoce.

Comment analysez-vous aujourd'hui ce risque de nouvelles formes d'exclusion résidentielle dans le logement public ? Avez-vous identifié les catégories de ménages les plus exposées à une dégradation rapide de leur situation financière ? Quelles mesures préventives comptez-vous mettre en place pour éviter que des

baisses de revenus ou des changements de statut ne conduisent à des impayés, puis à une rupture du bail ?

Entendez-vous renforcer les mécanismes d'alerte précoce et l'accompagnement entre SLSP, CPAS et services de médiation de dettes ? Comment comptez-vous intégrer explicitement la prévention de l'exclusion résidentielle dans les missions des futurs pôles locaux du logement et dans votre politique régionale du logement public ?

Le rapport 2025 de la Société wallonne du logement consacré à l'action sociale dans le logement public met aussi en évidence une complexification croissante des situations rencontrées par les équipes sociales. Précarisation, problèmes de santé mentale, tensions intrafamiliales ou situations de violence font désormais partie du quotidien de nombreux travailleurs de première ligne.

Le rapport indique également que les plateformes de référents sociaux ont dû travailler spécifiquement sur les situations de violence et d'insécurité rencontrées lors des visites à domicile. Ces visites sont pourtant essentielles pour prévenir les ruptures, détecter les situations de fragilité et maintenir le lien avec les locataires.

Disposez-vous aujourd'hui d'un état des lieux des incidents, agressions ou situations à risque rencontrés par les référents sociaux et les autres travailleurs des SLSP ? Existe-t-il un protocole régional commun pour sécuriser les visites à domicile et déterminer les situations dans lesquelles un agent doit être accompagné ?

Les travailleurs disposent-ils de formations spécifiques en matière de prévention des violences, de gestion de crise et de désescalade ? Quel soutien est prévu lorsqu'un agent est victime ou témoin d'une situation grave ? La Société wallonne du logement envisage-t-elle d'harmoniser les pratiques entre les 62 SLSP en la matière ?

Comment comptez-vous intégrer explicitement la protection des travailleurs sociaux dans la future organisation de l'Agence wallonne de l'habitation et des pôles locaux du logement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le rapport d'activités 2025 de la Société wallonne du logement confirme effectivement l'importance de l'accompagnement social dans le secteur du logement public, dans un contexte de complexification des situations rencontrées par les ménages. Au-delà de l'accompagnement social individuel des ménages, les missions des référents sociaux s'orientent de plus en plus vers une logique de prévention, de travail en réseau et de coordination avec les partenaires locaux.

Les 102 référents sociaux soutenus par la Wallonie exercent à cet égard un rôle de prévention, d'accompagnement et de coordination avec les partenaires sociaux locaux pour éviter un travail en silo et renforcer les dynamiques locales. Leurs actions s'inscrivent dans des pôles sociaux qui rassemblent aujourd'hui près de 300 travailleurs sociaux au sein des SLSP.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, l'enjeu n'est pas de créer un nouveau dispositif, mais de soutenir celui qui existe en tenant compte de l'évolution des besoins et des réalités de terrain.

La réglementation actuelle ayant trait aux référents sociaux définit leurs missions, organise le travail en réseau et fixe les conditions de leur subventionnement.

Il prévoit notamment une répartition des moyens en fonction du nombre de logements gérés par les sociétés, de leur couverture territoriale et des ménages bénéficiant d'un accompagnement renforcé. Les subsides octroyés sont indexés chaque année pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Ce dispositif constitue un levier régional d'inclusion.

Il convient de rappeler que les référents sociaux ne travaillent pas seuls, mais avec les acteurs sociaux et institutionnels locaux. La SWL participe à cette dynamique par la formation, l'animation des plateformes professionnelles et le partage de bonnes pratiques.

Le rôle des 47 intervenants technico-sociaux s'est développé dans le cadre du Plan de rénovation du logement public. Ils contribuent ainsi, aux côtés des référents sociaux, à informer et à accompagner les locataires avant, pendant et après les travaux de rénovation.

Les moyens financiers destinés à l'accompagnement social du Plan de rénovation, soit 7,5 millions d'euros, ont été intégralement versés aux SLSP. Le programme poursuit son exécution jusqu'au 31 décembre 2028. Il n'est pas prévu de pérenniser ces moyens que mon prédécesseur avait choisi de prévoir à enveloppe fermée dans un contexte spécifique de travaux d'ampleur menés sur une période temporelle généralement courte.

Sachez que, de manière générale, l'accompagnement social est une composante à part entière des programmes d'investissement dans le logement public.

En effet, la réussite des travaux ne dépend pas uniquement de leur dimension technique, mais également de la capacité des sociétés à informer les habitants, à anticiper leurs difficultés et à les

accompagner dans les changements liés à leur logement en lien avec les nouveaux équipements.

L'accompagnement de proximité, au plus près des ménages et de leurs besoins, constitue pour la future Agence wallonne de l'habitation un point d'attention afin de renforcer l'articulation avec l'ensemble des opérateurs.

Ce même rapport d'activités 2025 de la Société wallonne du logement met également en évidence une complexification des situations sociales rencontrées par les ménages locataires. À ce stade, il est encore prématuré d'en mesurer concrètement les conséquences.

Je voudrais toutefois rappeler une particularité essentielle du logement public wallon : le montant du loyer est calculé notamment en fonction des revenus du ménage, plafonné à 20 % et bientôt de 20 à 26 % en fonction de la performance énergétique du logement.

Il peut en outre être adapté lorsque ceux-ci diminuent. Ainsi, lorsqu'un ménage connaît une diminution de revenus d'au moins 15 %, son loyer est recalculé afin de tenir compte de cette nouvelle situation. Cette adaptation prend effet dès le premier jour du mois suivant la notification de la diminution à la société de logement.

Ce mécanisme constitue un filet de protection important pour les ménages confrontés à une perte d'emploi ou à une modification de leurs revenus. Il permet d'atténuer les conséquences d'une baisse de revenus sur leur capacité à assumer, notamment le paiement du loyer.

Au-delà de ce mécanisme réglementaire, la prévention des impayés et des ruptures locatives constitue précisément l'une des missions essentielles de l'accompagnement social développé au sein des SLSP par les référents sociaux.

Dès l'apparition de problèmes financiers, le référent social peut intervenir afin d'identifier, avec le ménage, les causes de ces difficultés, l'informer sur ses droits et devoirs ainsi que sur les démarches à entreprendre, telles qu'un plan d'apurement, par exemple.

Un arriéré de loyer est souvent le reflet d'un cumul de difficultés d'ordre familial, social, administratif ou lié à la santé qu'il convient d'accompagner pour proposer des réponses durables en fonction de la situation du ménage avec son implication.

Dans ce contexte, le référent social travaille en étroite collaboration avec les services de gestion locative de la SLSP, les CPAS, les services de médiation de dettes et bien d'autres partenaires sociaux spécialisés en fonction des besoins des familles.

Son rôle ne se limite pas à une intervention ponctuelle lors de l'apparition d'un impayé. Lorsque la situation le nécessite, avec l'adhésion du ménage, il poursuit un accompagnement dans la durée, afin de prévenir l'aggravation des difficultés et de favoriser le maintien dans le logement. Le référent social est donc un relais fondamental et il exerce un rôle d'écoute, de prévention, d'orientation et de coordination.

Les résultats du rapport d'activités 2025 témoignent de cette mobilisation. Ainsi, 11,4 % des ménages locataires ont bénéficié d'un accompagnement social adapté à leurs besoins.

Par ailleurs, 1 232 ménages en situation de précarité ont bénéficié d'un accompagnement renforcé avec l'appui des partenaires du réseau dans le cadre du dispositif « ménage accompagné ». Une évolution positive pour près de 70 % d'entre eux au niveau de leur parcours de vie est constatée.

En 2025, 4 412 ménages ont fait l'objet d'une rencontre à domicile dans le cadre des visites d'accueil des nouveaux locataires dès leur installation et 610 situations de fragilité ont ainsi pu être identifiées, avec une proposition de soutien dès l'installation.

L'objectif est donc bien d'intervenir le plus tôt possible et d'offrir un accompagnement qui s'adapte aux besoins afin d'éviter que des difficultés financières ou sociales ne conduisent à une rupture locative ou à une expulsion.

Il s'agit de préserver et de valoriser cette expertise de terrain tout en poursuivant les collaborations avec les partenaires locaux.

J'en viens à votre dernière question relative au bien-être au travail, notamment des travailleurs sociaux et, plus largement, de l'ensemble du personnel des sociétés de logement en Wallonie en contact avec le public dans le cadre des missions de service.

Le bilan de l'action sociale documente l'ampleur du travail social réalisé par les 61 sociétés de logement en Wallonie en étroite collaboration avec leur réseau de partenaires. Les données chiffrées ne traduisent pas un état des lieux consolidé des situations à risque, que vous évoquez, auxquelles les référents sociaux – notamment – pourraient être confrontés, car ces phénomènes restent à ce jour ponctuels, mais en hausse depuis ces dernières années, à l'instar d'autres opérateurs publics ou associatifs.

La prévention et la gestion de l'agressivité s'inscrivent d'une manière générale dans une politique globale de gestion des ressources humaines et de bien-être au travail, qui relève de la responsabilité de chaque SLSP en sa qualité d'employeur.

La législation relative au bien-être au travail impose d'ailleurs aux employeurs d'évaluer les risques professionnels et d'adopter les mesures de prévention appropriées. Celles-ci comprennent notamment des

consignes de sécurité, des visites accompagnées lorsque les circonstances le justifient, des procédures de signalement des incidents ou encore un soutien aux agents confrontés à des situations difficiles. Chaque agent peut signaler un évènement et peut bénéficier d'une éventuelle prise en charge adaptée à la situation.

Dans ce contexte, en termes de procédure et de pratique sur l'ensemble du territoire, l'essentiel est que les risques soient bien identifiés, que des mesures de protection adaptées soient mises en œuvre et que les mesures soient prises si le risque se concrétise.

Concrètement, le partage d'expériences et de bonnes pratiques concernant des situations à risque pouvant engendrer des comportements agressifs, voire violents, a fait l'objet d'échanges au sein des plateformes professionnelles trimestrielles des référents sociaux organisées en 2025. La gestion des situations de violence et d'insécurité et les pistes de solution y afférentes figurent explicitement parmi les sujets abordés.

La formation constitue également un levier essentiel de prévention. Il existe un dispositif structuré de formation continue des référents sociaux en plus des plateformes professionnelles prévues par la réglementation. Les référents sociaux sont soumis à une obligation de formation continue de cinq jours par an. La SWL dispense aussi des formations adaptées aux besoins du terrain, comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner.

Les visites à domicile comme outil d'intervention essentiel ont fait l'objet d'un colloque en 2023. Les pratiques ont été partagées. Le colloque a abordé les différents types de visites à domicile où les travailleurs sociaux sont amenés à partager l'intimité des ménages ainsi que les freins et leviers auxquels les familles sont confrontées.

Pour conclure, je souhaite enfin insister sur l'importance du dialogue et de l'information dans la prévention des tensions. Certains comportements agressifs peuvent aussi traduire une incompréhension ou une anxiété face au cumul de difficultés vécues par les familles. Il n'en demeure pas moins que les comportements violents ou menaçants ne peuvent être tolérés envers qui que ce soit et encore moins vis-à-vis du personnel des SLSP, bailleurs des locataires concernés.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, vous mettez en évidence que l'accompagnement social est de plus en plus nécessaire, qu'il y a de plus en plus de Wallonnes et de Wallons qui en ont besoin.

Vous dites que vous allez encore financer cet accompagnement social en 2027, en 2028. Vous l'avez fait en 2025 et en 2026, et vous nous dites qu'il n'entre pas dans votre intention que cette mesure soit pérenne. J'essaie de comprendre. Quand vous me disiez cela à la mi-2024, je pouvais comprendre que vous preniez votre fonction, mais après avoir financé un dispositif en 2025, 2026, 2027 et 2028, pourquoi nous dites-vous que vous ne savez pas ce qui va advenir, au 31 décembre 2028, de ces référents sociaux, alors qu'ils sont de plus en plus importants ?

Un point sur lequel je suis d'accord avec vous, c'est que nous devons condamner toute forme de violence et qu'il faut protéger et laisser travailler dans les meilleures conditions les référents sociaux.

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle d'ascenseur social du logement public »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rôle d'ascenseur social du logement public ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, le logement public doit jouer un rôle de tremplin pour les locataires qui s'y installent. Le Gouvernement en est conscient, puisque à travers la DPR, il a indiqué vouloir mettre fin au « logement social à vie », dispositif souvent mal calibré pour les familles dont les enfants sont partis à droite et à gauche et où un couple se retrouve seul dans un très grand logement.

En effet, le Gouvernement travaille actuellement à une responsabilisation accrue des locataires concernant sa relation avec le propriétaire bailleur, l'entretien du logement – on sait que cela peut poser des difficultés –, mais aussi en matière d'insertion sociale et professionnelle.

La Flandre se veut en tout cas proactive, innovante ou exigeante en la matière, puisque, depuis 2023, elle impose à ces nouveaux locataires d'un logement public d'atteindre une maîtrise du néerlandais à un niveau A2 dans les deux ans – je dis bien dans les deux ans – suivant la signature du contrat de bail. Il est clair que le non-respect de cette clause peut conduire à une amende administrative.

L'objectif n'est donc pas de refuser une inscription, une attribution ou une installation dans un logement faute de connaissances linguistiques requises, mais de mettre en place une obligation attachée à la qualité du locataire, qui est exigible à partir d'un certain délai.

Ainsi, si l'on observe ce qui se passe en Flandre, selon le rapport *Wonen in Vlaanderen* – vivre en Flandre –, 44 amendes ont été infligées à des locataires en raison de leur connaissance insuffisante du néerlandais l'année dernière. En outre, la Flandre souhaite renforcer ce dispositif, comme l'a indiqué la ministre Depraetere, en relevant le niveau minimal au niveau B1, ce qui est un niveau encore plus exigeant que précédemment.

En Wallonie, la maîtrise de la langue française pour les locataires de logements publics n'est pas obligatoire. Or, l'installation d'une telle règle, dans les mêmes conditions que la Flandre, permettrait au logement public de jouer réellement son rôle d'ascenseur social, tout en restant en conformité avec le principe bien connu de *standstill*.

Madame la Ministre, dans cette volonté de mettre fin au logement social à vie, comment travaillez-vous sur l'insertion sociale et professionnelle des locataires de logements publics présents et à venir ? Travaillez-vous sur l'instauration d'une clause demandant une maîtrise minimale requise de la langue française ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le logement d'utilité publique constitue un filet de sécurité, mais c'est aussi, pour la population active, un tremplin vers l'autonomie et l'insertion sociale – en tout cas, cela doit l'être. En offrant un cadre de vie stable et sécurisant, il permet aux personnes fragilisées par des parcours de vie difficiles de stabiliser leur situation personnelle et familiale. Il facilite l'accès à la santé et la participation à la vie sociale, et permet de se projeter et de s'engager dans un processus d'insertion, de formation ou une recherche d'emploi.

Concrètement, les pratiques d'accompagnement social développées au sein des SLSP doivent s'inscrire dans ce processus d'autonomie et ainsi amorcer une dynamique positive : stabilisation de la situation personnelle et familiale, prévention des ruptures, inclusion sociale et remobilisation socioprofessionnelle.

C'est notamment l'objectif qui sera recherché au travers de la réforme que je proposerai prochainement au Gouvernement. Au-delà des contacts pris entre la SWL, le FOREm et l'IFAPME, l'idée est d'aboutir à une systématisation des collaborations entre les différentes structures d'insertion socioprofessionnelle, dont le paysage est également en cours de réforme sous l'impulsion de mon collègue, le ministre Jeholet, et les opérateurs locaux du logement.

Enfin, en ce qui concerne l'instauration d'une clause demandant la maîtrise minimale requise de la langue française, il est évident qu'un niveau suffisant de connaissance de la langue française contribuerait indéniablement à un accès plus aisé à la formation et/ou à l'emploi, ainsi qu'à l'insertion sociale de la personne. Pour ma part, j'y serai donc favorable.

Néanmoins, à cet égard, pour ce qui concerne les primoarrivants, une articulation étroite avec le parcours d'intégration est indispensable. La DPR prévoit à cet égard la mise en place d'un test de français standardisé et d'intégration à la fin de ce processus. Je vous invite donc à solliciter mon collègue Yves Coppieters, qui est compétent sur ce point précis.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Il est indéniable que des réformes en la matière, au regard de la situation de notre société aujourd'hui, sont indispensables.

Ce sont des mesures qui doivent être prises en ligne de compte et parfois s'inspirer de ce qui se passe et de ce qui fonctionne dans le nord du pays. D'autres dispositifs en matière de logements sociaux peuvent être également inspirants. Il ne faut pas réinventer l'eau chaude à chaque fois. Cela nous permet de gagner du temps, de gagner en efficacité et de tirer profit de l'expérience de partenaires comme nos voisins du Nord.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de projets *build in my backyard* (BIMBY) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de projets *build in my backyard* (BIMBY) ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je fais état de la Déclaration de politique régionale qui affiche cette ambition de favoriser de façon ciblée le développement des projets BIMBY – *build in my backyard* –, s'il s'agit d'habitats intergénérationnels et légers. Face à la crise du logement et dans le cadre de la stricte trajectoire budgétaire validée lors du récent conclave, cette formule représente une solution qui me semble intéressante : elle est efficace, rapide et, surtout, indolore pour les finances publiques, puisqu'elle mobilise du foncier privé déjà équipé.

Pourtant, sur le terrain, le BIMBY reste un parcours du combattant. Les citoyens se heurtent souvent à la frilosité des communes ou à des règlements

urbanistiques locaux qui ne sont pas adaptés aux formes de l'habitat léger. Le récent conclave a sanctuarisé un droit de tirage de 175 millions d'euros pour les communes en faveur de la transition et de l'adaptation des territoires. La densification douce doit, me semble-t-il, en faire partie.

Quelle est votre feuille de route précise pour traduire la Déclaration de politique régionale en effets concrets pour les communes ? Comptez-vous lier l'accès au droit de tirage à l'assouplissement des critères communaux pour le BIMBY léger ? Où en sont les discussions avec votre collègue, le ministre des Pouvoirs locaux et de l'Aménagement du territoire ? Comptez-vous harmoniser les critères de salubrité et d'urbanisme au niveau régional pour lever l'arbitraire local qui bloque parfois certains dossiers ? Des projets pilotes ou des incitants non financiers, comme des guichets d'accompagnement unique pour les particuliers, pourraient-ils être à l'étude pour lancer une véritable dynamique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, comme vous le pointez très justement, les difficultés rencontrées sur le terrain pour le développement de projets BIMBY se situent essentiellement au niveau de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, singulièrement au niveau local.

Le droit de tirage de 175 millions d'euros que vous évoquez s'inscrit dans le plan Infrastructures 2027-2033 et concerne les investissements communaux en matière d'adaptation aux changements climatiques et de mobilité active. Il s'agit donc d'un dispositif qui relève des compétences de mon collègue en charge des Pouvoirs locaux et qui est distinct du futur droit de tirage destiné au logement d'utilité publique.

Au niveau de la compétence du Logement, le Code wallon de l'habitation durable prévoit déjà un dispositif relatif aux habitations légères. Le code n'a naturellement pas vocation à régir d'autres compétences.

Toutefois, parmi les projets que l'on pourrait qualifier de BIMBY, mon cabinet examine la possibilité de développer un concept similaire au Zorgwoning flamand qui vise à créer un petit logement indépendant dans ou à proximité d'une habitation principale. Le cas échéant, cela pourra être inséré dans le Code wallon de l'habitation durable.

Mon cabinet va naturellement poursuivre les échanges avec le cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire afin d'examiner les possibilités de lever les obstacles actuellement rencontrés sur le terrain.

Enfin, dans le cadre de la future Agence de l'habitation, un accompagnement pour les porteurs de projet pourra être mis en place en fonction des résultats des concertations évoquées plus haut.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éclaircissements. Je ne connaissais pas ce dispositif flamand et je vais m'y intéresser. Il serait intéressant d'évaluer le système et de l'inscrire dans le Code wallon de l'habitation durable. La concertation en matière urbanistique me semble nécessaire. Un volet fédéral qui concerne davantage la domiciliation peut aussi avoir un impact sur les personnes. Pour avancer dans la DPR, il y a donc un contact à prendre avec le niveau fédéral.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la prévention des conflits d'intérêts au sein du Logis tournaisien »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la prévention des conflits d'intérêts au sein du Logis tournaisien ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, le 16 septembre dernier, j'interrogeais votre collègue, M. le Ministre Desquesnes, sur les risques de conflits d'intérêts entourant le chef de cabinet de la bourgmestre de Tournai depuis janvier 2025, qui a précédemment travaillé comme consultant pour le promoteur Deback, par l'intermédiaire de sa société Urban Top, dans le cadre du projet immobilier Texo-Deback à Kain, bien connu des Tournaisiens.

Le 13 octobre, votre collègue m'a renvoyée vers vous concernant un autre volet de ce dossier, à savoir celui du Logis tournaisien, qui relève de votre tutelle.

L'intéressé dont je vous parle aujourd'hui exerce toujours des responsabilités au sein d'Urban Top. Parallèlement, il siège depuis le 30 mai 2025 au conseil d'administration du Logis tournaisien en qualité de représentant de la Région wallonne. Cette société de logement public a acquis 10 maisons construites par une filiale du groupe Deback, avec lequel l'intéressé, je le répète, a entretenu des relations professionnelles. D'autres acquisitions seraient également envisagées. Ce cumul de responsabilités soulève des interrogations. Un administrateur représentant la Région wallonne doit

pouvoir exercer son mandat en toute indépendance, dans le respect de l'intérêt général et à l'abri de tout conflit d'intérêt réel ou apparent.

Quelle est votre analyse, Madame la Ministre, de cette situation ? Avez-vous demandé à la Société wallonne du logement de procéder à une vérification ? Le commissaire de la Société wallonne du logement auprès du Logis tournaisien a-t-il examiné les conditions dans lesquelles les acquisitions auprès de la filiale du groupe Deback ont été décidées, notamment la participation éventuelle de l'intéressé aux délibérations ? Quelles mesures entendez-vous prendre pour prévenir de telles situations et garantir que les administrateurs représentant la Région wallonne exercent leur mandat en toute indépendance et transparence ? Je vous remercie déjà pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, dès que j'ai eu connaissance des éléments relayés, j'ai demandé à la Société wallonne du logement un rapport complet et circonstancié sur l'acquisition des 10 logements de Rumillies et sur le risque de conflit d'intérêts, évoqué via un courrier du 19 septembre 2026 et un second daté du 24 septembre 2026.

Ce rapport m'a été transmis le 20 octobre dernier. Dans celui-ci, la SWL a retracé l'ensemble de la procédure, vérifié les différentes étapes de validation et examiné les conditions dans lesquelles l'administrateur concerné a pris part à la décision. Le rapport établit que l'administrateur concerné entretenait des relations professionnelles avec M. Deback, qu'il a signé une déclaration d'absence de conflit d'intérêts et qu'il a participé au vote. En juin 2026, le commissaire de la SWL a signalé la situation aux services compétents. Une réunion d'analyse s'est tenue le 3 juillet 2026 entre la cellule d'appui au contrôle interne de la SWL et sa direction des commissaires, afin de déterminer si les éléments disponibles permettaient de qualifier le signalement d'irrégularités ou de soupçons d'irrégularités au sens du dispositif de rapportage PNRR prévu par le groupe de travail Office européen de lutte antifraude, l'OLAF.

Au regard des informations disponibles à cette date, aucun élément ne démontre que les relations de l'intéressé ont influencé l'instruction ou la décision, et son vote n'était pas déterminant.

Le risque résiduel a été évalué comme faible et le dossier n'a pas été transmis au groupe de travail OLAF. Mais l'absence de preuve d'une influence effective ne suffit pas à écarter le risque. C'est pourquoi le conseil d'administration de la SWL a décidé, le 16 octobre, d'engager la procédure contradictoire qui est prévue à l'article 174 du Code wallon de l'habitation durable. Le Logis tournaisien sera entendu et devra préciser comment le risque a été identifié, apprécié et géré. Les vérifications porteront également sur la nature, la période et l'importance des éventuelles relations économiques entre les acteurs concernés.

Parallèlement, s'agissant d'un administrateur régional, j'ai sollicité auprès de l'intéressé des explications qui seront jointes à la procédure initiée par la SWL. J'ai également sollicité de la SWL sa pleine collaboration avec la CAIF. Dans l'attente des résultats de l'analyse complémentaire menée et par mesure de précaution, ce projet a été retiré des projets qui permettent d'atteindre la cible européenne du projet I-4.12 du Plan national de reprise et de résilience. Si un manquement est établi, les mécanismes prévus par le code seront appliqués dans le respect des droits de la défense.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la densité de votre réponse.

Je constate que vous vous êtes saisie avec sérieux de cette interrogation qui en reste toujours une à l'heure actuelle. Je me permettrai de revenir en des temps rapprochés, je l'espère, pour avoir des réponses sur l'enquête qui sera menée. Parce qu'après tout, c'est là votre responsabilité de placer dans les institutions publiques, a fortiori dans les sociétés de logements sociaux, des personnes et des représentants qui sont irréprochables et qui font passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. C'est comme si, ici – en tout cas, selon mon point de vue –, on avait demandé au loup de garder les brebis et que celui-ci, de manière repue, nous disait : « Circulez, il n'y a rien à voir ».

J'espère que l'on pourra faire toute la clarté sur ce sujet, parce que ce sont des sujets beaucoup trop importants – vous l'avez dit également – pour les laisser sans réponse.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Morreale, sur « les inquiétudes exprimées par le Réseau d'énergies de Wavre (REW) face au projet de réorganisation de la distribution d'électricité en Wallonie » ;
- M. Collignon, sur « le financement des investissements dans les réseaux de distribution d'électricité et leurs conséquences pour les consommateurs wallons » ;
- Mme Morreale, sur « le financement des réseaux électriques et l'impact sur les ménages » ;
- Mme Tillieux, sur « la fusion des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et l'impact sur les usagers des réseaux les moins chers » ;
- Mme Cremasco, sur « les moyens réels pour l'adaptation de la Wallonie face aux dérèglements climatiques » ;
- M. Collignon, sur « l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 » ;
- Mme Linard, sur « le projet de décret visant à transposer la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) » ;
- M. Collignon, sur « la réorientation du Fonds social pour le climat (FSC) et l'avenir des investissements dans le logement public » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de Mme Linard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la rénovation énergétique dans le logement public » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 59 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Vincent Crampont, PS
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, Indépendant
M. Yves Evrard, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Olivier Maroy, Président
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIESH	Association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut
AREWAL	Association de réseaux wallons (regroupant AIEG, AIESH et REW)
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
AWaL	Association du logement wallon (anciennement appelée ConstruWals)
BEI	Banque européenne d'investissement
BIMBY	build in my backyard (construire dans mon jardin)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CAIF	Cellule d'audit de l'Inspection des finances
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)
CDD	contrat à durée déterminée
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CISAF	Clean Industrial Deal State Aid Framework (encadrement des aides d'État pour un pacte industriel propre)
CLI	Carbon Leakage Indirect (aide aux entreprises en compensation des coûts des émissions indirectes)
CO_2	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DBFM	Design, Build, Finance, Maintain (concevoir, construire, financer, maintenir)
DPR	Déclaration de politique régionale
DSO	distribution system operator (gestionnaire de réseau de distribution)
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ETP	équivalent temps plein
ETS2	Emission Trading Scheme 2 (Système d'échange de quotas d'émission 2)
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FNA	Flexibility Needs Assessment (Évaluation des besoins de flexibilité)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSC	Fonds social pour le climat / fonds social Climat
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GRD	gestionnaire(s) de réseau de distribution
GRDU	gestionnaire de réseau de distribution unique
GSK	GlaxoSmithKline
HCS	Haut Conseil stratégique
IA	intelligence artificielle
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
InBW	Intercommunale du Brabant wallon (anciennement IBW)
IPF	intercommunale pure de financement
KPMG	Klynveld Peat Marwick Goerdeler (réseau anglo-néerlandais de cabinets d'audit et de conseil)
MEBAR	ménages à bas revenus (programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie)
OLAF	Office européen de lutte antifraude
ONEM	Office national de l'emploi
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
OSP	obligations de service public
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PAPE	plan(s) d'action préventive en matière d'énergie
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)

PNRR	Plan national de relance et de résilience
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PSC	Plan social pour le climat / plan social Climat
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
REW	Réseau d'énergies de Wavre
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAU	surface agricole utile
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
Synergrid	Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TSO	transmission system operator (gestionnaire de réseau de transport d'électricité ou de gaz)
UAP	unité(s) d'administration publique
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
WACC	weighted average cost of capital (coût moyen pondéré du capital)